



Une seule vision. De nombreuses possibilités.

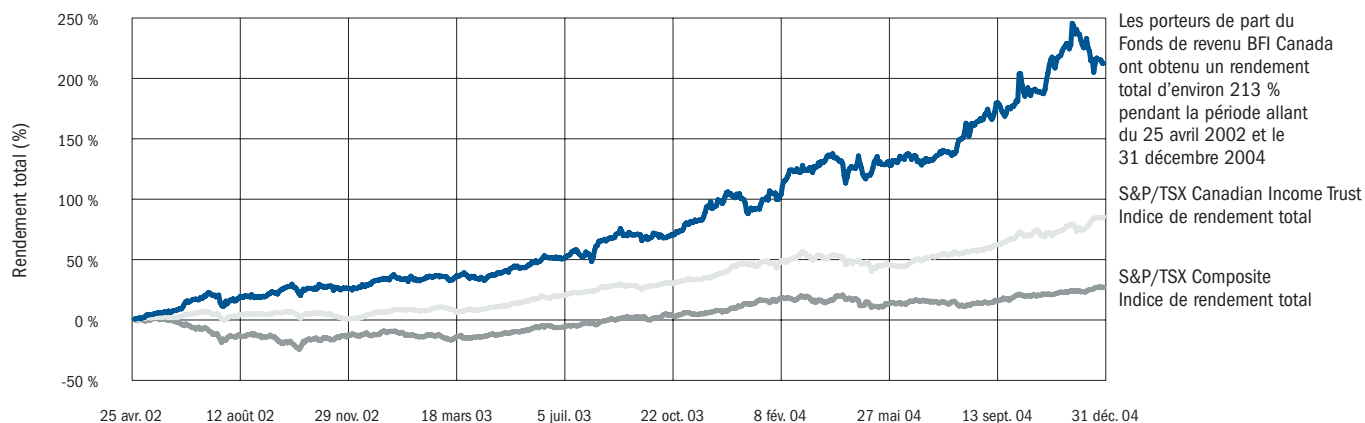
Profil

Le Fonds de revenu BFI Canada (« BFI Canada » ou « le Fonds ») est coté à la Bourse de Toronto sous le symbole BFC.UN. Par ses filiales principales, BFI Canada et IESI, il est l'une des plus importantes sociétés de gestion de déchets solides (« déchets ») non dangereux en Amérique du Nord. Pour plus de renseignements au sujet du Fonds, veuillez consulter www.bficanada.com.



Rendement total
+213 %

Fonds de revenu BFI Canada Rendement total⁽¹⁾



⁽¹⁾ Du 25 avril 2002 au 31 décembre 2004. Comprend le réinvestissement des distributions payées par le Fonds de revenu BFI Canada.

TABLE DES MATIÈRES

- | | | |
|--|---|--|
| 1 Notre vision | 10 Message du Président du Conseil d'administration | 35 Rapport des vérificateurs |
| 2 La portée de nos perspectives commerciales | 11 Message du Chef de la direction | 36 États financiers consolidés |
| 4 Encourager notre avenir avec des stratégies axées sur le marché | 14 Services aux clients, aux employés et à la communauté | 40 Notes afférentes aux états financiers consolidés |
| 6 Actifs et capacités qui donnent l'élan à la croissance | 15 Rapport environnemental | 58 Fiduciaires du Fonds de revenu BFI Canada |
| 8 Points saillants financiers et stratégiques | 17 Rapport de gestion | Troisième de couverture |
| | 34 Responsabilité à l'égard des états financiers | Direction supérieure et renseignements sur la société |

NOTRE VISION

Améliorer incessamment notre entreprise en maximisant la valeur de nos actifs, en invitant nos 2 500 employés à rehausser constamment leur niveau de service, et en optimisant nos procédés journaliers.

Au cours des années à venir, si nous faisons appel diligemment à notre vision en utilisant des stratégies axées sur le marché, nous sommes convaincus que nous pouvons créer encore plus de valeur pour nos porteurs de part, nos clients et les collectivités au sein desquelles nous oeuvrons – tout en faisant progresser les carrières de nos employés. De plus, lors de la réalisation de nos objectifs et de la mise en oeuvre de nos stratégies, nous nous efforcerons de satisfaire les normes les plus élevées en matière de pratiques environnementales.



LA PORTÉE DE NOS

PERSPECTIVES

COMMERCIALES



Nous sommes une société ayant de nombreuses possibilités d'amélioration de notre rendement financier et notre service à la clientèle.

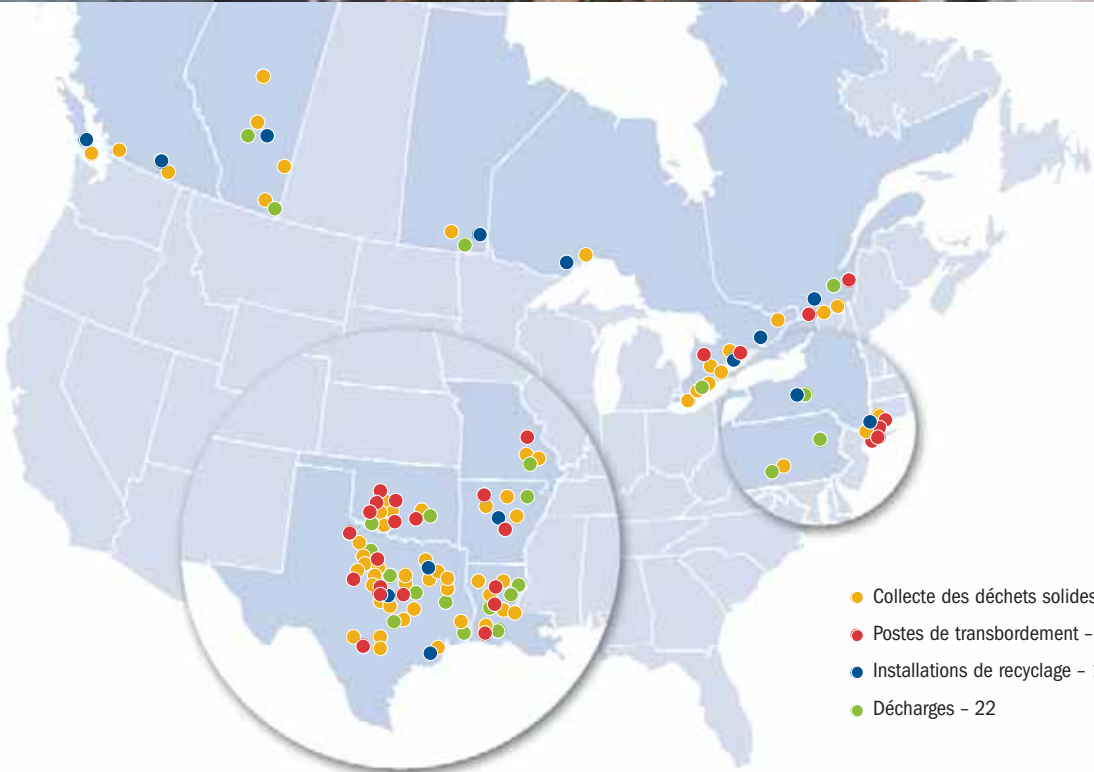
De fait, ces possibilités ont été renforcées de façon importante en 2004 et au début de 2005 avec l'augmentation de la capacité de notre décharge existante à Lachenaie, au Québec, l'obtention de nouveaux contrats et l'entrée dans de nouveaux marchés par le biais d'acquisitions stratégiques rentables. En bref, nous avons ajouté :

- Environ 616 000 clients résidentiels, commerciaux et industriels et 43 marchés pour la collecte dans 9 États américains, par le biais de l'acquisition d'IESI Corporation en janvier 2005. En tant que marque de confiance dans le sud et le nord-est des États-Unis depuis plus de dix ans, IESI nous apporte des antécédents éprouvés en matière de rendement financier et de croissance, une base solide d'ententes avec les clients, des exploitations de collecte et de décharge, et surtout, les gens qui ont fait d'IESI une réussite.
- Complete Disposal Services Ltd. (« CDS ») à Toronto et Twin Oaks Environmental Ltd. (« Twin Oaks ») à Hamilton, qui sont toutes deux des entreprises de collecte de haute qualité au rendement éprouvé.
- Une capacité d'élimination de 680 000 tonnes par année par le truchement de l'acquisition de la décharge Ridge dans le sud de l'Ontario, en janvier 2005. La décharge Ridge vient compléter notre présence dans la région, que nous avons récemment élargie. Grâce à cette acquisition, nous pouvons maintenant fournir une solution efficace et continue au plus grand marché de gestion des déchets solides au Canada.

En tenant compte de ces développements importants au sein des marchés existants et nouveaux, BFI Canada dessert aujourd'hui plus de 850 000 clients résidentiels et quelque 100 000 clients commerciaux et industriels dans 56 marchés. Et tout cela nous présente plus de possibilités que jamais auparavant.



Ensemble, BFI Canada et IESI desservent près d'un million de clients répartis dans des marchés régionaux attrayants au Canada et dans le sud et le nord-est des États-Unis.



- Collecte des déchets solides - 62
- Postes de transbordement - 27
- Installations de recyclage - 14
- Décharges - 22



ENCOURAGER NOTRE AVENIR AVEC DES STRATÉGIES AXÉES SUR LE MARCHÉ

Fondamentalement, nous croyons que notre réussite provient de l'application disciplinée de stratégies axées sur le marché.

Nous n'utilisons pas une approche monolithique pour élaborer nos stratégies; nous réagissons aux besoins des clients et aux conditions d'affaires dans chacun des domaines où nous oeuvrons.

Afin de nous assurer d'adapter et de maintenir des stratégies taillées sur mesure qui fonctionnent dans chacun des marchés, nous utilisons une structure de gestion décentralisée. Nous délégons des responsabilités aux équipes de direction locales libres d'agir, qui reçoivent les outils, la formation et l'autorité pour favoriser la croissance organique et optimiser le rendement des actifs.

Dans chacun des cas, nous invitons nos équipes à rechercher des occasions de mettre en pratique des stratégies précises liées au volume, aux prix et aux ventes afin de réaliser une croissance organique. Lorsque ces stratégies sont appliquées, nous gérons chaque jour nos prix et nos coûts. Nous contrôlons le poids des conteneurs afin de nous assurer de maximiser la capacité des véhicules de collecte et nous utilisons des stratégies de vente éprouvées pour augmenter le rendement de nos actifs liés à la collecte et à l'élimination.

À l'échelle de la société, nous soutenons nos équipes par le truchement de plans de croissance et d'investissement qui comprennent la recherche d'acquisitions rentables en vue d'augmenter le nombre de nos décharges et d'accroître la densité des clients.

Toutes ces stratégies nous permettent d'augmenter le rendement aux porteurs de parts par l'amélioration des marges, par l'accroissement de la densité des corridors et conséquemment de la productivité, par le grossissement des volumes des décharges et par la hausse de notre taux d'internalisation.

Au cours des dernières quatre années et demi, la croissance et les occasions que nous avons eues ont grandement modifié notre portée – mais notre croyance dans le pouvoir des stratégies axées sur le marché n'a pas changé et ne changera pas.



Nous abordons chaque marché local de façon individuelle, avec des stratégies taillées sur mesure qui maximisent la productivité et l'efficacité, ce qui nous ont aidé à réaliser notre succès à date.

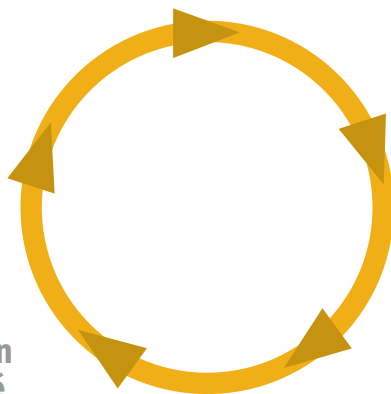
Hausse des taux d'internalisation

Augmentation du volume recueilli

Volume garanti pour les décharges

Augmentation de la densité des corridors

Économies d'échelle



ACTIFS ET CAPACITÉS QUI DONNENT L'ÉLAN À LA CROISSANCE



Par le truchement de nos deux entités, BFI Canada et IESI, nous sommes une société très performante qui possède un haut niveau d'expertise dans les deux domaines où nous oeuvrons: la collecte et l'élimination.

Nos exploitations liées à la collecte nous mettent en contact régulier avec des clients résidentiels, commerciaux et industriels dans 56 marchés où nous avons la responsabilité de la collecte et l'enlèvement de déchets solides non dangereux, y compris une vaste gamme de matériaux recyclables. Avec un parc important de plus de 1 100 véhicules conduits par un réseau spécialisé de personnes et de technologie, nous déplacerons plusieurs milliers de tonnes de déchets solides par jour dans nos marchés en 2005. Afin que ce déplacement se fasse de façon rentable et efficace, une planification complète des corridors est essentielle pour maximiser la productivité de chacun de nos véhicules de collecte.

Mais nos services ne s'arrêtent pas là. Grâce à l'intégration verticale, nous traitons à l'interne les déchets recueillis par le biais de nos propres décharges, postes de transbordement et installations de recyclage. Aujourd'hui, nous transférons, nous détournons et nous éliminons un pourcentage élevé des déchets recueillis dans nos propres installations; le reste est livré à des installations de sociétés externes. Notre capacité de traiter les déchets à l'interne nous donne un avantage concurrentiel évident; de plus, elle est appropriée du point de vue économique.

Pour exploiter 22 décharges, 27 postes de transbordement, 14 installations de recyclage et deux centrales de transformation des gaz d'enfouissement qui génère de l'électricité, nous faisons appel à un haut niveau d'expertise dans le domaine de notre industrie. Nous établissons les redevances de déversement à chaque installation selon le marché, le poids, le volume et le type de véhicule de collecte. De plus, nous appliquons des pratiques environnementales exemplaires (voir la page 15).

Nos capacités et nos actifs nous permettent de donner l'élan à notre croissance et de servir avec compétence nos clients, les porteurs de parts et les communautés dans lesquelles nous oeuvrons.



Notre travail est de maximiser le potentiel de nos actifs par le truchement d'une croissance accrue, d'amélioration et d'acquisitions stratégiques rentables.



213 %

Rendement total aux porteurs de parts de BFI Canada au 31 décembre 2004, en supposant le réinvestissement des distributions depuis notre placement initial de titres en avril 2002.

50 %

Le taux de croissance du revenu de BFI Canada du 31 décembre 2001 au 31 décembre 2004.

1,1 milliards \$

La valeur de la transaction de janvier 2005 par laquelle BFI Canada a fait l'acquisition d'IESI Corporation de Fort Worth (Texas), dans le but de créer l'une des plus importantes sociétés de gestion des déchets solides non dangereux en Amérique du Nord.

35,2 millions \$

Valeur totale des distributions versées aux porteurs de parts en 2004. Les distributions mensuelles ont augmenté de 10 % en août 2004 et de 12 % en février 2005, et, sur une base annuelle, sont aujourd'hui de 1,5708 \$ par part.

17

Le nombre de décharges exploitées par IESI aux États-Unis qui font aujourd'hui partie de nos actifs.

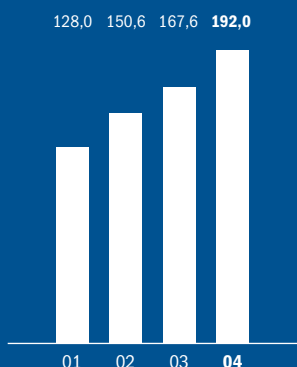
#1

374 millions \$

Le montant recueilli lors d'un reclassement de titres, fermé en janvier 2005. Les sommes obtenues ont été utilisées pour le financement des acquisitions d'IESI et de la décharge Ridge.

BFI Canada a été proclamée « Fiducie commerciale de l'année » lors du Gala canadien du placement qui s'est tenu en décembre 2004, par un panel d'investisseurs institutionnels et d'analystes, basé sur le rendement total sur deux ans, le rendement corrigé du risque, la croissance du taux de distribution, la croissance du BAIIA, la qualité de la direction et les relations avec les investisseurs. Lors du gala IR Magazine, qui récompense la qualité des relations avec les investisseurs, BFI Canada a remporté le prix « Best Investment Community Meetings » en février 2004, et le prix « Best Senior Management Communications » en 2005.

REVENU
(en millions de dollars)



BAIIA^(A)
(en millions de dollars)



FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE AUX FINS DE DISTRIBUTION^(B)
(en millions de dollars)



Pour plus de détails, voir les notes de bas de page dans la section Rapport de gestion.

^(A, B) Ces termes sont définis aux pages 32 et 33 de ce rapport.

56

Le nombre de marchés qui seront desservis par BFI Canada et sa filiale nouvellement acquise IESI en 2005, depuis 19 en 2004.

680 000

La capacité annuelle autorisée de la décharge Ridge, en tonnes, dont BFI Canada a fait l'acquisition en janvier 2005 afin d'augmenter le traitement à l'interne des volumes et d'améliorer davantage les occasions d'affaire dans le marché du sud de l'Ontario.

330 000

La capacité additionnelle par année (mesurée en tonnes) autorisée au site de gestion des déchets solides non dangereux de BFI Canada à Lachenaie, par suite du décret d'expansion annoncé en février 2004 par le Ministre de l'environnement. Cela hausse la capacité annuelle totale à 1,3 millions de tonnes.

4,6 millions \$

La contrepartie en espèces nette versée pour Twin Oaks Environmental, une entreprise de collecte de déchets solides non dangereux dont BFI Canada a fait l'acquisition en avril 2004 afin de pénétrer le marché de Hamilton (Ontario).

25 millions \$

Le coût (sauf le fonds de roulement) de l'acquisition de CDS de Toronto en novembre 2004; cette société exploite une entreprise de collecte et de recyclage de déchets solides non dangereux ainsi qu'un poste de transbordement dans le plus gros marché au Canada pour les services environnementaux.

87,5 %

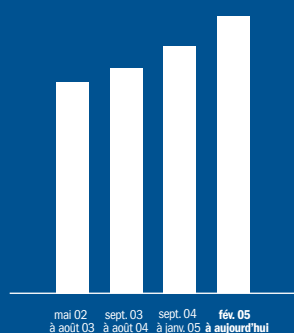
Ratio de distribution cumulé depuis notre placement initial de titres jusqu'en décembre 2004.

30,9 %

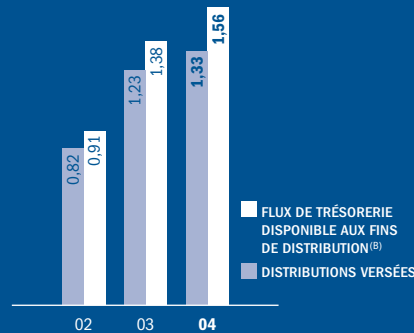
Augmentation totale des distributions par part depuis notre placement initial de titres jusqu'en février 2005.

DISTRIBUTIONS MENSUELLES PAR PART EN ESPÈCES, ANNUALISÉES
(\$)

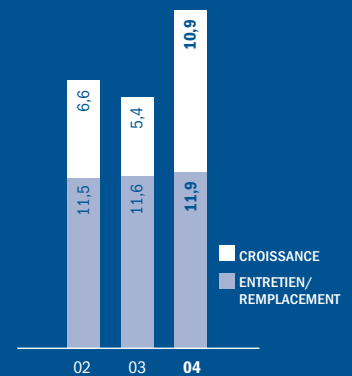
1,200 1,275 1,4025 1,5708



RENDEMENT ANNUALISÉ DES DISTRIBUTIONS PAR PART DE FIDUCIE
(%)



DÉPENSES EN CAPITAL ET DES DÉCHARGES
(en millions de dollars)



Pour plus de détails, voir les notes de bas de page dans la section Rapport de gestion.



En 2004, les employés et la direction du Fonds de revenu BFI Canada ont fait un excellent travail de création de valeur pour les porteurs de parts. Les Fiduciaires les félicitent de leur performance exceptionnelle.

Nous sommes fort heureux que le Fonds ait procuré de la valeur de façon constante depuis sa création. Le rendement à long terme, mesuré par l'accroissement des distributions par part de fiducie, est le test réel de la création de valeur, test réussi avec distinction par BFI Canada.

Les distributions par part de fiducie ont augmenté de 16,9 % depuis la création du Fonds (excluant la hausse la plus récente des distributions, annoncée le 21 janvier 2005). Si l'on inclut le réinvestissement des distributions et la croissance du prix par part de fiducie depuis la création du Fonds (de 10 \$ le 25 avril 2005), le rendement total aux porteurs de parts était de 213 %.

À titre d'entreprise, nous estimons que ce rendement en dit long au sujet de la qualité de nos effectifs et de nos stratégies ainsi que de la stabilité de l'ensemble de l'industrie de la gestion des déchets.

Dans le cadre de notre rôle de fiduciaires du Fonds, nous devons compléter les efforts de création de valeur de la direction et des employés, ce que nous nous efforçons de faire par des procédés et une structure professionnels de régie d'entreprise ainsi que par une participation active à la planification des stratégies, de la gestion des risques, de la succession et des aspects financiers. Tous les engagements stratégiques majeurs sont examinés, approuvés et contrôlés par les fiduciaires.

Au sujet des procédés et de la structure, je vous encourage à consulter cette circulaire d'information disponible en ligne sur www.bficanada.com. Je dirai simplement que nos fiduciaires respectent toutes les lignes directrices du TSX en matière de régie d'entreprise et qu'ils s'y connaissent en matière de finances. De plus, une majorité d'entre eux n'ont aucun lien de dépendance avec la direction.

Nous croyons que le respect des lignes directrices est à la fois nécessaire et convenable. Dans le climat changeant relatif à la régie d'entreprise, le maintien du respect des lignes directrices prend une part active. Mais les procédés et la structure ne sont que des points de départ pour l'établissement d'une régie d'entreprise véritablement efficace.

Une bonne régie d'entreprise exige un engagement profond, de l'honnêteté, de la confiance (pour poser des questions et pour faire connaître ses opinions) et, tout simplement, du travail acharné. Il est difficile, voire même impossible, de quantifier ces qualités et ces caractéristiques. Je suis cependant convaincu d'une seule chose : une bonne régie d'entreprise commence avec de bonnes relations au sein de la direction supérieure. Je crois qu'avec votre équipe de haute direction et vos fiduciaires, vous êtes entre de bonnes mains. De mon point de vue, en ma qualité de personne qui a siégé sur de nombreux conseils d'administration au cours des années, vos fiduciaires possèdent les qualités et les caractéristiques nécessaires pour se mériter la confiance des porteurs de parts et pour compléter la valeur créée par votre équipe d'exploitation. Je vous invite à faire la connaissance de nos fiduciaires lors de notre assemblée annuelle qui se tiendra le 12 mai 2005 à Toronto.

Merci et bienvenue

Je souhaite remercier mes collègues fiduciaires pour les bons services qu'ils ont donné au Fonds en 2004 : Daniel Milliard, Douglas Knight, James Temple, Joseph Wright et, bien sûr, notre président et chef de la direction, Keith Carrigan. Doug et Jim n'étaient pas candidats cette année. Nous souhaitons leur offrir notre appréciation la plus sincère pour leurs conseils éclairés et pour avoir servi respectivement à titre de président de notre Comité de rémunération et de régie d'entreprise et de président du Comité de sécurité et d'hygiène du milieu.

En conséquence, les porteurs de parts sont aujourd'hui représentés par Messieurs Carrigan, Milliard, Wright et moi-même, ainsi que par trois nouveaux venus très expérimentés : Daniel Dickinson, James Forese et Charles Flood. M. Flood est vice-président directeur de BFI Canada et président et chef de la direction de notre nouveau partenaire, IESI. Fort de ses 35 années d'expérience dans le domaine de la gestion des déchets, il a fondé IESI en 1995 et dirigé sa croissance et sa réussite depuis cette date. M. Dickinson et M. Forese sont des directeurs principaux chez Thayer Capital Partners, une société de placement privée à Washington D.C. M. Dickinson et M. Forese possèdent une grande expérience en affaires et en finances et, comme M. Flood, ils contribueront de façon importante à la valeur procurée pour tous les porteurs de parts.

C'est avec grand plaisir que j'anticipe l'année 2005 et que je remercie tous les porteurs de parts pour leur soutien et leur participation à la création d'un fonds de revenu solide et rentable.

Bien à vous,

SIGNED

T. Iain Ronald

Fiduciaire et président non exécutif

Le 25 février 2005



Aux porteurs de parts :

L'année 2004 a été excellente pour BFI Canada. Du côté des finances, nous avons dépassé nos cibles internes ambitieuses en matière de croissance du revenu, de BAIIA^(A) et de flux de trésorerie disponible aux fins de distribution^(B).

En conséquence, nous avons généré un revenu de 192 millions de dollars, soit une hausse de 14,5 % par rapport à l'exercice précédent, et un BAIIA^(A) de 65 millions de dollars, 12,7 % de plus que 2003. Surtout, en août 2004, nous avons augmenté les distributions en espèces annuelles de 10 % pour atteindre 1,4025 \$ par part de fiducie comparativement à 1,275 \$ - tout en maintenant un ratio de distribution sain de 84,9 % et en réinvestissant de façon appropriée dans notre entreprise.

Du côté de l'exploitation, BFI Canada a enregistré des gains solides dans les deux secteurs isolables :

- **Les exploitations de collecte** ont réalisé une augmentation de 12,8 % du BAIIA^(A), avec une hausse de 15,5 % du revenu comparativement à l'exercice 2003, alors qu'elles ont bénéficié de la contribution de nos acquisitions, de Twin Oaks et de CSD et du taux généralement élevé de renouvellements automatiques des clients satisfaits et qu'elles ont signé de nombreux nouveaux contrats de collecte.
- **Les exploitations de décharge et d'énergie** ont généré une croissance du BAIIA^(A) de 12,6 % comparativement à l'exercice 2003, grâce à une hausse du revenu de 10,3 %. Ce rendement a été causé par une augmentation du volume des décharges, particulièrement à notre site de Lachenaie, près de Montréal, qui s'est vu accorder, en février 2004, une hausse des capacités annuelles à 1,3 million de tonnes versus 970 000 tonnes.

Bien qu'il s'agisse de quelques exemples, ces réalisations reflètent clairement le travail acharné des employés en vue d'une amélioration continue. Nos gens peuvent compter sur ma totale confiance, confiance qu'ils ont continué à justifier en 2004 avec l'amélioration des prix et de normes de productivité, l'accroissement des niveaux de service et la hausse du rendement du capital investi.

Du côté de la stratégie, nous avons de nouvelles plates-formes de croissance grâce à notre programme continu d'acquisitions. Dans le sud de l'Ontario, nous avons fait l'acquisition de corridors de collecte importants à Toronto et à Hamilton ainsi que les actifs de haute qualité permettant de les desservir, par le biais de l'achat de CDS et de Twin Oaks. Twin Oaks a été acheté lors du deuxième trimestre, tandis que CDS n'a été acheté que lors du quatrième. Même ainsi, les deux se sont avérées rentables pour les flux de trésorerie et devraient apporter une contribution significative au fil du temps.

De plus, nous avons annoncé l'acquisition de la décharge Ridge, également située dans le sud de l'Ontario, acquisition complétée postérieurement à la fin de l'exercice. Des décharges semblables en matière de taille (capacité annuelle de 680 000 tonnes) et d'emplacement (près de Chatham) sont des ressources rares, et la décharge Ridge est une des chevilles ouvrières de nos stratégies axées sur le marché en Ontario. Le Ridge est venu appuyer la décision prise par nos fiduciaires d'augmenter les distributions en février 2005, il sera rentable immédiatement.

Bien entendu, cela n'a pas marqué la fin de notre programme d'acquisitions. Avant la fin de l'exercice, nous avons annoncé l'acquisition la plus importante et la plus rentable de toute notre histoire, soit l'acquisition d'IESI Corporation de Fort Worth, au Texas, lors d'une transaction d'une valeur de 1,1 milliard de dollars.

Profil d'IESI

Fondée en 1995, IESI est un leader dans chacun de ses marchés aux États-Unis. De plus, IESI est une société rentable jouissant d'une excellente réputation et d'actifs de qualité, qui est parfaitement adaptée à devenir notre plate-forme pour une croissance à long terme. Elle possède des exploitations dans neuf États faisant partie de deux régions, soit le sud et le nord-est des États-Unis.

Le profil d'IESI reflète plusieurs forces, notamment :

1. **Des exploitations axées sur le marché et intégrées verticalement.** IESI oeuvre au sein de 37 marchés avec un réseau intégré d'actifs en matière de collecte et d'élimination qui fournissent un taux élevé d'internalisation.
2. **Relations de longue durée avec les clients.** IESI possède un grand nombre d'ententes avec les clients et un excellent taux de renouvellement de contrats, en raison de son approche commerciale forte et prévenante, axée sur les clients.
3. **Diversification en matière de clients et de régions géographiques.** Ces chiffres parlent d'eux-mêmes : IESI dessert plus de 560 000 clients résidentiels et environ 56 000 comptes commerciaux et industriels.
4. **Acquisitions et croissance organique éprouvées.** IESI a conclu un grand nombre d'acquisitions de plates-formes afin d'établir une présence stratégique dans ses marchés, ainsi que plus de 122 acquisitions à des fins de fusion visant à augmenter les volumes et l'efficacité de la société et de créer des synergies à l'intérieur des marchés.
5. **Bons antécédents en matière de résultats financiers.** En dollars américains, le revenu d'IESI a progressé pour atteindre 317,5 millions de dollars dans les 12 mois qui ont précédé le 30 septembre 2004, comparativement à 110,1 millions de dollars en 1999; en même temps, le BAIIA^(A) a progressé à 93,5 millions de dollars dans les 12 mois qui ont précédé le 30 septembre 2004, comparativement à 11,2 millions en 1999.

^(A, B) Ces termes sont définis aux pages 32 et 33 de ce rapport.

6. **Personnel et actifs de haute qualité.** Les effectifs d'IESI, qui s'élèvent à 1 800 employés, font preuve d'un niveau d'expertise élevé. Nos nouveaux collègues ont la connaissance des marchés et les compétences nécessaires vous promettant de grandir de façon efficace et rentable. Ils ont également les actifs nécessaires pour servir leurs clients. De plus, ils ont à leur disposition plus de 780 véhicules de collecte, 23 postes de transbordement, 17 décharges et 6 installations de recyclage.

Pour toutes ces raisons, nous sommes donc heureux d'accueillir IESI au sein de notre équipe en 2005, ainsi que tous les membres des exploitations de décharge CDS, Twin Oaks et Ridge.

Ordre du jour stratégique pour 2005

En dépit des ajouts que nous avons faits à notre équipe et à nos actifs, nous continuons à faire des affaires comme auparavant. Bien que cela puisse sembler étrange, le fait est que notre modèle d'affaires n'a pas été modifié par ces nouveaux développements. Notre approche de gestion décentralisée et nos stratégies axées sur le marché étaient partagées par BFI Canada et IESI et, de ce fait, aucun changement ne fut requis. Des programmes d'intégration complexes ne sont pas requis non plus parce que chacune des quatre acquisitions que nous avons effectuées complétaient très bien les exploitations en place.

À notre avis, il est cependant nécessaire qu'un échange vigoureux de pratiques commerciales exemplaires soit mis en œuvre ainsi que l'application diligente de notre philosophie d'amélioration continue. Nous avons l'intention d'aller de l'avant avec ces deux approches.

Nous avons également poursuivi nos objectifs originaux, y compris le plus fondamental d'entre eux : l'accroissement du flux de trésorerie disponible aux fins de distribution^(A) par l'amélioration de nos normes de performance pour les porteurs de parts et les clients.

À l'appui de cet objectif, nous nous efforcerons :

- d'améliorer le ratio de rentabilité des capitaux propres par des stratégies locales axées sur le marché, en mettant l'accent sur une augmentation de la productivité et du revenu par actif;
- de poursuivre une croissance interne et des acquisitions stratégiques et rentables dans les marchés existants dans le but d'augmenter la densité des corridors et d'optimiser l'utilisation des actifs dans les marchés existants et nouveaux;
- de rehausser la qualité du service et la création de valeur procurée aux clients en utilisant des solutions souples et créatrices.

Notre plan est simple. Je suis convaincu que nous sommes capables de le réaliser, en matière de finances comme en matière d'exploitation, et ce afin de devenir une société beaucoup plus grande. En fait, je sais que nos gens sont prêts à relever ce défi!

De bonnes finances pour la croissance

Le Fonds de revenu BFI Canada a un bilan solide et une base de porteurs de parts beaucoup plus large en raison de notre offre secondaire de titres fermée en janvier 2005. Cette offre secondaire nous a fourni un produit brut de 374 millions de dollars qui ont été utilisés pour financer nos acquisitions récentes. Le pro forma nous indique que l'acquisition d'IESI et de la décharge de Ridge ainsi que le produit de l'offre secondaire des titres nous ont permis d'atteindre un ratio de levier financier, qui est, selon nous, conservateur pour notre société. Nous avons également mis en place des facilités de crédit de premier rang en dollars américains d'une valeur de 385 millions de dollars américains, dont la société avait utilisé environ 227 millions de dollars américains à la fermeture. Cela vient s'ajouter à des facilités de crédit de 80 millions de dollars qui sont disponibles pour financer la croissance continue au Canada. Le résultat : le moyen de poursuivre notre plan de croissance et d'amélioration.

De bonnes ressources pour l'amélioration continue

Pour refléter notre nouvelle croissance, nous avons ajouté cinq cadres supérieurs chevronnés à notre équipe de haute direction, ajout qui a accru d'une centaine d'années notre expérience collective de l'industrie. De plus, nous avons réalisé un de nos principaux objectifs, soit la rétention du talent qui a été responsable de la réussite d'IESI au cours des dix dernières années, y compris Mickey Flood, le fondateur, président et chef de la direction d'IESI.

En conservant l'expertise locale de la haute direction d'IESI, et en bénéficiant de leurs idées, nous pouvons garantir le partage de pratiques exemplaires qui profitent à l'ensemble de la société et nous assurons une continuité pour nos clients situés dans le sud et le nord-est des États-Unis. De surcroît, nous avons renforcé la gestion globale de la société dans des domaines tels que le développement de l'entreprise, le développement commercial, l'exploitation, les finances et les affaires juridiques.

Je crois que nous disposons aujourd'hui d'excellentes ressources à tous les niveaux – des opérations jusqu'à la haute direction – et celles-ci sont en mesure de prendre en charge nos objectifs d'amélioration continue et de réaliser notre vision. Avec l'ajout de l'équipe d'IESI, nous sommes forts de 2 500 employés avec plus de connaissances et de compétences que jamais auparavant.

Je serai fort heureux de travailler avec tous les membres de notre équipe en 2005.

^(A, B) Ces termes sont définis aux pages 32 et 33 de ce rapport.

Augmentation des distributions

En raison de l'ajout d'IESI, de la décharge Ridge et de CDS ainsi que de notre bonne position financière, nos fiduciaires ont approuvé une hausse de 12 % des distributions par part de fiducie, payables le 15 mars 2005 aux porteurs de parts inscrits le 28 février 2005. Cette hausse a fait progresser les distributions d'une année à l'autre à 1,5708 \$ par part de fiducie. Cela vient s'ajouter à la hausse de 10 % des distributions par part de fiducie annoncée en août 2004.

Conclusion

Nous avons de nombreuses perspectives commerciales, mais cela n'est pas suffisant pour garantir le succès. Nous devons offrir une performance supérieure à celle de l'année 2004 et nous avons établi de nouvelles cibles internes qui nous permettront d'atteindre cet objectif.

Comme toujours, nous ferons de notre mieux pour dépasser nos normes précédentes de performance au profit de nos clients et de nos porteurs de parts. Voilà ce que signifie l'amélioration continue et qui donne l'élan à notre vision.

Je souhaite remercier sincèrement nos porteurs de parts et nos clients pour l'appui qu'ils nous ont donné par le passé, ainsi que nos employés pour avoir réalisé une année fantastique à partir de laquelle nous pouvons bâtir un avenir encore plus brillant.

Bien à vous,

SIGNED

Keith Carrigan

Président et Chef de la direction

Le 25 février 2005



1. BFI Canada était fier de commanditer le « Annual Maxine DeHart, Ramada Lodge Hotel – United Way Drive-Thru Breakfast » à Kelowna (Colombie-Britannique) qui a reçu des dons d'une valeur de plus de 27 000 \$.
2. Winnipeg a pris un engagement majeur en vue de l'amélioration de la qualité de la rivière Rouge, et notre équipe du district de Winnipeg s'est jointe à de nombreuses autres personnes pour appuyer cet objectif environnemental important.
3. Notre équipe de la décharge de Calgary a récemment reçu un merci tout spécial pour le don d'un terrain de jeu à l'École de la Source, à Calgary.
4. Nos sommes convaincus de l'importance des programmes pour les jeunes; en conséquence, nous parrainons le sport amateur, notamment les « BFI Canada Boomers » du North Toronto Soccer Club.

Aucune société de gestion des déchets solides ne peut exister sans l'appui de ses clients et des communautés dans lesquelles elle œuvre – et sans le dévouement de ses employés. Nous comprenons le rôle important joué par chacun de nos intervenants dans la progression de nos deux entités, et nous souhaitons leur témoigner notre reconnaissance de façon tangible.

En ce qui concerne nos employés, nous reconnaissons formellement le rendement exceptionnel de tous nos gens par le truchement de programmes tels que nos Prix d'excellence Blue Ribbon et notre programme « Rendement sur les idées » Blue Ribbon, qui récompensent les employés qui proposent de bonnes idées qui réduisent les coûts, qui améliorent le service à la clientèle et qui accroissent l'efficacité et la productivité.

En ce qui concerne nos clients, nous avons pour objectif de leur fournir le meilleur service possible et ce tous les jours, ce qui signifie un excellent rapport qualité-prix, un temps de réponse rapide et l'application de pratiques environnementales exemplaires.

En ce qui concerne les communautés, BFI Canada et IESI ont un programme d'œuvres de bienfaisance et de parrainage actif qui, en 2004, a appuyé plus de 150 organismes, y compris Centraide, Boy Scouts of America, la Société canadienne du cancer, le Hospital for Sick Children – Operation Herbie, le St. Michael's Hospital, le Princess Margaret Hospital, le programme de lecture Super Rex pour les écoles primaires à Windsor (Ontario), le Diabetes Research Institute, l'événement bénéfique annuel du Shriners Children Hospital, Meals on Wheels et bien d'autres.

En travaillant ensemble, nous sommes convaincus de pouvoir rejoindre les intérêts de tous et chacun.



Répondre aux normes environnementales est plus qu'une simple exigence d'exploitation. Pour nos deux entités, BFI Canada et IESI, il s'agit d'un avantage concurrentiel et d'une obligation morale. Nous faisons la preuve de notre engagement de nombreuses façons.

Nous avons pour objectif d'être le chef de file de notre industrie en matière de respect des normes de santé et de sécurité environnementales, en satisfaisant ou en dépassant toutes les exigences réglementaires. Cela veut dire que nous devons comprendre ce qu'on attend de nous. Au Canada, la majorité des règlements environnementaux sont de ressort provincial. Aux États-Unis, les règlements environnementaux sont établis par le gouvernement fédéral ainsi que par les États. Dans les deux pays, nous cherchons activement à faire participer les organismes de réglementation provinciaux, étatiques et fédéraux à des discussions visant à promouvoir une amélioration des mesures commerciales et de la protection de l'environnement et à favoriser le respect et l'application stricts des normes. Nous échangeons fréquemment des informations et nous encourageons les organismes de réglementation à visiter nos emplacements afin de vérifier le respect des règlements et de faire la preuve de notre performance. À l'échelle de la société, le respect des règlements environnementaux est séparé de la gestion des exploitations afin d'assurer une administration indépendante en ce qui a trait aux questions environnementales.

Pour nous l'environnement, la santé et la sécurité sont au premier rang de nos plans d'affaires et de nos opérations. Nos politiques et procédures expriment et établissent clairement les responsabilités les plus élevées envers l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de nos employés et des membres du grand public avec lesquels nous avons des interactions. Dans le but de mettre en oeuvre ces directives et de les maintenir, nous formons nos employés, nous mettons de l'avant des pratiques exemplaires et nous nous efforçons continuellement d'améliorer nos opérations afin de les rendre plus sécuritaires et de rehausser la protection de l'environnement. Nos employés assument directement la responsabilité de gérer la conformité aux règlements dans toutes nos exploitations au Canada et aux États-Unis; nous faisons également appel à des consultants indépendants qui ont la charge de surveiller notre performance en matière de conformité et d'en faire rapport aux organismes de réglementation.

Nous utilisons également les technologies et nous mettons l'accent sur la recherche et le développement. Aujourd'hui, nous effectuons de façon proactive la destruction des gaz à effet de serre à nos décharges de Lachenaie, au Québec, et de Seneca Meadows, dans l'État de New York, où les gaz d'enfouissement sont captés pour générer de l'électricité. La photo qui figure sur cette page illustre notre centrale de transformation des gaz d'enfouissement en électricité, située au Québec. À Calgary, en Alberta, un projet de recherche d'une durée de deux ans relatif de la destruction du méthane par biodégradation naturelle continue à s'avérer prometteur pour les régions climatiques où la collecte du gaz n'est pas pratique.

Nous sommes également convaincus que le succès de la protection et de l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord repose sur la jeunesse. En vue de cette réalité, nous participons à des initiatives de formation pratique, telles que des conférences et des démonstrations à l'interne sur l'environnement, ainsi que des visites de nos installations à l'intention des étudiants. Nous participons également à des programmes éducatifs structurés au niveau élémentaire et au niveau secondaire et à des programmes de formation pour nos clients.

RÉSULTATS FINANCIERS

TABLE DES MATIÈRES

- 17 Rapport de gestion
- 32 Avertissement à l'égard des énoncés prospectifs
- 34 Responsabilité à l'égard des états financiers
- 35 Rapport des vérificateurs
- 36 Bilans consolidés
- 37 États consolidés des résultats
- 38 États consolidés des flux de trésorerie
- 39 États consolidés de l'avoir des porteurs de parts
- 40 Notes complémentaires

Le rapport de gestion qui suit porte sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés du Fonds de revenu BFI Canada (le « Fonds » ou « BFI Canada ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, présentés en dollars canadiens, et a été rédigé à l'aide de l'ensemble des renseignements disponibles en date du 25 février 2005.

En date du 1^{er} janvier 2004, le Fonds a adopté le chapitre 3110 du *Manuel de l'ICCA*, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Le rapport de gestion du premier trimestre terminé le 31 mars 2004 tenait compte de l'incidence de l'adoption de ce chapitre sur les résultats d'exploitation comparatifs de l'exercice terminé le 31 décembre 2003. Par conséquent, le présent rapport doit être lu à la lumière des états financiers consolidés du Fonds de revenu BFI Canada et des notes s'y rapportant et du rapport de gestion du premier trimestre terminé le 31 mars 2004 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2003.

Aperçu de la Société

En date du 31 décembre 2004, le Fonds, par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, est l'une des plus importantes entreprises canadiennes fournissant des services complets de gestion des déchets, tels que des services de collecte et de mise en décharge de déchets solides non dangereux, dans les provinces de la Colombie-Britannique, d'Alberta, du Manitoba, d'Ontario et de Québec. Le Fonds exploite une décharge et est propriétaire et exploitant de trois autres décharges, exerce des activités de collecte de déchets solides sur dix-neuf marchés et exploite quatre stations de transfert, sept installations de récupération de matières ainsi qu'une centrale de transformation des gaz d'enfouissement en électricité.

En janvier 2005, le Fonds a achevé l'acquisition de la décharge Ridge située près de Chatham, en Ontario, et d'IESI Corporation (« IESI »), l'une des principales sociétés régionales de services complets de gestion des déchets solides non dangereux aux États-Unis. IESI fournit ses services par l'intermédiaire d'un réseau d'actifs intégrés verticalement dans 37 marchés, où elle compte 43 services de collecte, 23 stations de transfert, 17 décharges et 6 installations de recyclage. IESI offre des services de collecte, de transfert, de mise en décharge et de recyclage des déchets dans deux régions géographiques, soit la région sud, qui est constituée de diverses zones de service au Texas, en Louisiane, en Oklahoma, en Arkansas et au Missouri; et la région nord, qui est constituée de diverses zones de service dans l'État de New York, au New Jersey, en Pennsylvanie et au Maryland.

Le Fonds verse des distributions en espèces aux porteurs de parts en fonction de tous les montants reçus, tels qu'ils sont établis par les fiduciaires. La déclaration de fiducie du Fonds stipule que les distributions mensuelles en espèces doivent être versées vers le 15^e jour du mois suivant (se reporter à la rubrique « Présentation des données par part de fiducie en circulation » pour de plus amples renseignements sur les modifications à la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour relativement aux distributions mensuelles en espèces du Fonds autorisées par les porteurs de part lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 20 janvier 2005).

Points saillants – Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

(tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part de fiducie)

Points saillants financiers

- Les produits et le BAIIA^(A) ont progressé de 14,5 % et de 12,7 %, respectivement, par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2003.
- Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 ont totalisé 41 438 \$, ce qui représente une hausse de 4 759 \$ par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2003. Cette hausse s'explique essentiellement par une augmentation du BAIIA^(A) partiellement contrebalancée par des intérêts débiteurs et des investissements de maintien plus élevés ainsi que par une révision des flux de trésorerie futurs estimatifs à l'égard des coûts liés aux activités de fermeture. Compte non tenu de la révision des estimations des flux de trésorerie futurs à l'égard des coûts liés aux activités de fermeture, les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) auraient totalisé 43 340 \$ pour l'exercice, soit une hausse de 6 661 \$ par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2003.
- Le total des distributions déclarées s'est établi à 35 195 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, soit un ratio de distribution correspondant à 84,9 % des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B). Compte non tenu de la révision des flux de trésorerie futurs estimatifs s'élevant à 1 902 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, et s'expliquant principalement par les coûts liés aux activités de fermeture rattachés à la tranche hors exploitation de la décharge de Lachenaie du Fonds, le ratio de distribution se serait établi à 81,2 % des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B).
- Les acquisitions et la hausse des prix et des volumes sont les principales raisons de la croissance des produits et du BAIIA^(A) du Fonds.

Autres points saillants

- Le Fonds a terminé le refinancement de son emprunt à terme et de son emprunt renouvelable en juin 2004, et a émis des débetures à cinq ans, à 6,123 %, pour un montant de 47 000 \$, et des débetures à dix ans, à 7,015 %, pour un montant de 58 000 \$, et a simultanément conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable de 60 000 \$.
- Le Fonds a terminé l'acquisition de Twin Oaks Environmental Ltd. (« Twin Oaks ») et de Complete Disposal Services Ltd. (« CDS ») en avril et en novembre 2004, respectivement.
- Le Fonds a conclu des ententes en 2004 en vue d'acquérir la décharge Ridge et IESI Corporation. Les deux opérations ont été achevées en janvier 2005.

Rapport de gestion

De l'exercice terminé le 31 décembre 2004

	Exercice terminé en	
(en milliers, sauf les montants par part de fiducie)	2004	2003 ⁽¹⁾
Produits	191 956 \$	167 626 \$
Charges d'exploitation	99 378	84 892
Frais de vente, généraux et administratifs	28 012	25 452
Bénéfice avant les éléments suivants :	64 566	57 282
Amortissement	47 467	45 375
Intérêts sur la dette à long terme	6 138	5 137
Radiation des frais de financement reportés	748	—
Gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges	(192)	(527)
Gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations	(1 550)	—
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	11 955	7 297
Économies d'impôts	(8 007)	(5 840)
Bénéfice net	19 962 \$	13 137 \$
Bénéfice net par part de fiducie, de base et dilué	0,75 \$	0,50 \$
Nombre de parts de fiducie en circulation	26 500	26 500
Investissements de maintien	11 935 \$	11 586 \$
Dépenses en immobilisations liées à la croissance	10 886	5 409
Total des dépenses en immobilisations	22 821 \$	16 995 \$
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^(B)	41 438 \$	36 679 \$
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^(B) par part de fiducie	1,56 \$	1,38 \$
Total des distributions déclarées	35 195 \$	32 627 \$
Total des distributions déclarées par part de fiducie	1,33 \$	1,23 \$

Notes :

⁽¹⁾ Les résultats d'exploitation, le bénéfice net par part de fiducie, de base et dilué, ainsi que les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) et les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) par part de fiducie ont été retraités afin de refléter l'adoption de la nouvelle norme comptable concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme comptable sur les résultats annuels comparatifs est présentée en détail à la note 2 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2004 du Fonds de revenu BFI Canada.

Revue de l'exploitation – Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

(tous les montants sont en milliers de dollars canadiens)

Produits

Les produits de l'exercice terminé le 31 décembre 2004 ont progressé de 24 330 \$, soit de 14,5 %, comparativement à l'exercice précédent, pour s'établir à 191 956 \$. Le secteur de la collecte de déchets solides (la « collecte ») a compté pour environ 21 000 \$ de cette progression. L'acquisition de Twin Oaks, le 6 avril 2004, de CDS, le 18 novembre 2004 et deux autres acquisitions en août 2003 ont compté pour environ 9 700 \$ de l'augmentation des produits du secteur de la collecte par rapport à l'exercice précédent, tandis que le reste de l'augmentation est le fruit de l'effet conjugué des hausses de prix, de la croissance interne et des prix avantageux des marchandises. Une tranche d'environ 3 300 \$ de l'augmentation par rapport à l'exercice précédent est attribuable au secteur des décharges et de l'énergie (les « décharges »), ce qui s'explique essentiellement par l'accroissement des volumes de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge de Lachenaie.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont augmenté de 14 486 \$ par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2003, pour s'établir à 99 378 \$. Les acquisitions stratégiques susmentionnées du secteur de la collecte ont représenté environ 7 100 \$ de l'augmentation totale d'environ 13 400 \$ des charges de ce secteur. Le reste de l'augmentation des charges d'exploitation du secteur de la collecte s'explique par la hausse des dépenses liées à la mise en décharge et à la main-d'œuvre, principalement en raison de volumes de déchets supplémentaires collectés et par la hausse des frais engagés pour servir de nouveaux clients et la clientèle actuelle par rapport à l'exercice précédent. En 2004, le Fonds a engagé des suppléments carburant, qui comprenaient les coûts nets du carburant, à des niveaux comparables à ceux de 2003. Le secteur des décharges a connu une hausse de ses charges d'exploitation d'environ 1 100 \$ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse découle des redevances liées à l'agrandissement au nord de la décharge de Lachenaie, ainsi que des volumes supplémentaires de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge de Lachenaie, partiellement compensés par une diminution des frais de location de matériel engagés à la décharge de la ville de Lethbridge.

Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs ont enregistré une hausse de 2 560 \$ par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2003 pour s'établir à 28 012 \$. Cette hausse s'explique principalement par l'acquisition de Twin Oaks et de CDS et par l'ajout d'une charge à payer d'environ 360 \$ au titre du régime d'intéressement à long terme (le « RILT »).

Bénéfice avant amortissement, intérêts sur la dette à long terme, radiation des frais de financement reportés, gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations et impôts sur les bénéfices (« BAIIA^(A) »)

Le BAIIA^(A), qui se chiffre à 64 566 \$, a été de 7 284 \$, soit de 12,7 %, supérieur à celui de l'exercice terminé le 31 décembre 2003. Les secteurs de la collecte et des décharges ont respectivement contribué pour environ 3 800 \$ et 3 500 \$ à cette augmentation par rapport à l'exercice précédent. Les acquisitions stratégiques, la croissance des prix et des volumes dans le secteur de la collecte et l'augmentation des volumes de déchets solides non dangereux acceptés dans les décharges appartenant à BFI Canada, partiellement contrebalancées par les redevances liées à l'agrandissement au nord de la décharge de Lachenaie et par l'accroissement des charges à payer au titre du RILT par rapport à l'exercice précédent, ont été les principaux facteurs ayant contribué à ces augmentations dans les secteurs de la collecte et des décharges. En date du 1^{er} janvier 2004, la direction du Fonds a choisi de faire assumer par les districts d'exploitation des secteurs de la collecte et des décharges certains coûts préalablement pris en charge par le siège social et attribués aux secteurs de la collecte et des décharges en fonction de plusieurs facteurs, dont les produits, et d'augmenter le tarif de déversement à la décharge facturé par le secteur des décharges à certaines activités du secteur de la collecte, collectivement les « modifications dans la répartition ». En raison de ces modifications dans l'attribution des coûts, les districts d'exploitation du secteur de la collecte supportent une plus grande part des charges traditionnellement attribuées au siège social et se voient facturer des dépenses liées à la mise en décharge plus élevées par les districts d'exploitation du secteur des décharges. Ces modifications dans l'attribution des coûts ont entraîné une diminution d'environ 1 100 \$ du BAIIA^(A) du secteur de la collecte en faveur du secteur des décharges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

Amortissement

L'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 a connu une hausse de 2 092 \$. Cette hausse s'explique essentiellement par une augmentation de l'amortissement d'actifs incorporels constatés lors de l'acquisition de Twin Oaks et de CDS et par une révision, s'élevant à 1 902 \$, des flux de trésorerie futurs estimatifs liés à la tranche hors exploitation de la décharge de Lachenaie du Fonds, partiellement contrebalancées par une diminution de l'amortissement des immobilisations en raison surtout de l'amortissement complet des véhicules et du matériel acquis par 3743276 Canada Inc. (l'une des sociétés ayant précédé BFI Canada Holdings Inc.) et par une baisse de l'amortissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations capitalisées à la décharge de Lachenaie du Fonds, baisse attribuable à un recul du taux des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture capitalisés dans le cadre de l'agrandissement au nord de la décharge de Lachenaie.

Intérêts sur la dette à long terme

Les intérêts sur la dette à long terme ont été supérieurs de 1 001 \$ à ceux de l'exercice terminé le 31 décembre 2003. La variation par rapport à l'exercice précédent s'explique essentiellement par une augmentation du capital total de la dette à long terme impayé de même que par une hausse des taux d'intérêt sous-jacents calculés sur la dette à long terme en raison de la clôture du placement privé de titres de créance du Fonds en juin 2004. Les intérêts sur la dette à long terme comprennent les intérêts sur la facilité de crédit renouvelable d'une durée de 364 jours du Fonds, facilité qui a été conclue à la clôture du placement privé de titres de créance du Fonds.

Radiation des frais de financement reportés

Le 25 juin 2004, BFI Canada Holdings Inc. (« Holdings »), filiale en propriété exclusive du Fonds, a procédé à un placement privé de titres de créance d'un montant de 105 000 \$, et a simultanément conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable. Par conséquent, tous les frais de financement reportés non amortis liés à des facilités de crédit antérieures ont été imputés aux résultats.

Gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges

Au cours de l'exercice, le Fonds a cédé divers véhicules et conteneurs, généralement au rebut, ce qui s'est traduit par un gain net à la cession de 192 \$. Les cessions de l'exercice précédent, représentant essentiellement des parcelles de terrain excédentaires situées près des décharges du Fonds de Winnipeg et de Calgary, ont donné lieu à un gain à la cession de 527 \$.

Gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations

Au cours du deuxième trimestre terminé le 30 juin 2004, le Fonds a réalisé un gain au règlement de deux contrats à terme de gré à gré sur obligations. Ces contrats ont été conclus avant la clôture du placement privé de titres de créance du Fonds dans le but de gérer le risque de volatilité du taux d'intérêt du Fonds avant la clôture du placement. Les contrats à terme de gré à gré sur obligations ont pris fin concurremment à la clôture du placement privé de titres de créance de 105 000 \$ et le gain a été porté aux résultats.

Impôts sur les bénéfices

Les économies d'impôts sur les bénéfices ont connu une hausse de 2 167 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 qui est attribuable à un ajustement de la valeur fiscale des frais de financement reportés constatés précédemment à titre de frais reportés, à une augmentation des reports prospectifs de pertes fiscales inutilisées, à une hausse de 600 \$ des économies d'impôts en raison d'une révision des flux de trésorerie futurs estimatifs à l'égard des coûts liés aux activités de fermeture et à diverses charges comptables supérieures aux déductions fiscales correspondantes, partiellement contrebalancées par une hausse des impôts exigibles.

Rapport de gestion

De l'exercice terminé le 31 décembre 2004

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, le Fonds a généré un bénéfice avant impôts sur les bénéfices de 11 955 \$, lequel, imposé au taux combiné des sociétés de 34 %, a donné lieu à une charge d'impôts totalisant environ 4 100 \$. Cette charge d'impôts a été compensée par une économie d'impôts d'environ 10 400 \$ sur le bénéfice attribuable aux porteurs de parts. D'autres économies, déduction faite de l'impôt des grandes sociétés, expliquent le reste des variations des économies d'impôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

Autres mesures de rendement – Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

(tous les montants sont en milliers de dollars canadiens)

Dépenses en immobilisations et en actifs liés aux décharges

Le total des dépenses en immobilisations et en actifs liés aux décharges, qui comprennent les investissements de maintien et le capital de croissance, s'est élevé à 22 821 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. Les investissements de maintien ont augmenté d'environ 349 \$ par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 11 935 \$, essentiellement en raison du remplacement d'immobilisations à l'égard des sociétés récemment acquises. Les dépenses liées au capital de croissance ont été supérieures de 5 477 \$ à celles de l'exercice terminé le 31 décembre 2003, pour s'établir à 10 886 \$. L'augmentation des dépenses liées au capital de croissance est en majeure partie imputable à l'aménagement de cellules lié à l'agrandissement au nord de la décharge de Lachenaie, qui profiteront exclusivement à des périodes futures, à l'acquisition de matériel pour l'exploitation de la décharge de la ville de Lethbridge et aux achats de véhicules nécessaires pour les nouveaux contrats de services entrant en vigueur en janvier 2005.

Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B)

Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) ont totalisé 41 438 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, contre 36 679 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003. Compte non tenu de la révision des flux de trésorerie futurs estimatifs à l'égard des coûts liés aux activités de fermeture, les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) auraient totalisé 43 340 \$ pour l'exercice, soit une hausse de 6 661 \$ par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2003. La direction du Fonds a choisi de définir et de calculer les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) au moyen d'une méthode fondée sur l'exploitation, comme suit :

(en milliers)	Exercices terminés les 31 décembre		
	2004	2003 ⁽³⁾	2002 ^(3,4)
BAIIA ^(A)	64 566 \$	57 282 \$	37 051 \$
Déduire : amortissement des coûts capitalisés liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges ⁽²⁾	(4 627)	(3 430)	(2 215)
Déduire : intérêts sur la dette à long terme	(6 138)	(5 137)	(3 118)
Déduire : impôts sur les bénéfices exigibles	(540)	(450)	(830)
Déduire : investissements de maintien	(11 935)	(11 586)	(6 789)
Ajouter : amortissement du gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations	112	—	—
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^(B)	41 438 \$	36 679 \$	24 099 \$

Notes :

⁽²⁾ L'amortissement des coûts capitalisés liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 comprend une révision des flux de trésorerie futurs estimatifs s'élevant à 1 902 \$, découlant principalement des coûts liés aux activités de fermeture rattachés à la tranche hors exploitation de la décharge de Lachenaie du Fonds.

⁽³⁾ Le BAIIA^(A) a été retraité afin de refléter l'adoption de la nouvelle norme comptable concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme comptable sur les résultats annuels comparatifs est présentée en détail dans le rapport du premier trimestre terminé le 31 mars 2004 du Fonds de revenu BFI Canada.

⁽⁴⁾ Les résultats d'exploitation de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2002 et le 24 avril 2002 correspondent aux résultats de 3743276 Canada Inc., l'une des sociétés ayant précédé BFI Canada Holdings Inc., et ont été exclus du calcul des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus. Le Fonds a acquis indirectement la totalité des actions émises et en circulation de 3743276 Canada Inc. le 25 avril 2002 dans le cadre de la clôture de son premier appel public à l'épargne visant le placement de parts de fiducie. Le Fonds ne consolide les résultats de BFI Canada Holdings Inc. avec les siens que depuis le 25 avril 2002. Pour obtenir la description complète des opérations effectuées concurrentement à la clôture du placement en question, se reporter au prospectus du Fonds daté du 16 avril 2002 se rapportant au premier appel public à l'épargne.

En prévision de la clôture du placement privé de titres de créance le 25 juin 2004, le Fonds a conclu deux contrats à terme de gré à gré sur obligations afin de gérer le risque de fluctuation des taux d'intérêt avant la clôture du placement. Le gain obtenu au règlement de ces contrats a totalisé 1 550 \$. Les contrats à terme de gré à gré sur obligations ont pris fin concurrentement à la clôture du placement privé de titres de créance

et le gain a été porté aux résultats. Le montant en espèces reçu sera imputé aux flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) à partir du mois de juillet 2004 et jusqu'à l'échéance des débetures garanties de premier rang, comme suit :

(en milliers)

Année	\$
2004	112
2005	224
2006	224
2007	224
2008	224
2009	155
2010	86
2011	86
2012	86
2013	86
2014	43
	1 550

Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B), calculés selon la méthode fondée sur les flux de trésorerie, comme le recommande l'avis 52-306 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur les mesures financières non conformes aux PCGR, sont présentés à la note C), à la page 33.

Principales données annuelles

(tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part de fiducie)

	Fonds	Fonds	3743276 Canada Inc. et le Fonds	3743276 Canada Inc.
	Exercice terminé le 31 décembre 2004	Exercice terminé le 31 décembre 2003 ⁽⁵⁾	Exercice terminé le 31 décembre 2002 ^(5, 6, 7, 8)	Exercice terminé le 31 décembre 2001 ^(5, 7)
Produits	191 956 \$	167 626 \$	150 675 \$	128 003 \$
Bénéfice net (perte nette)	19 962 \$	13 137 \$	4 670 \$	(3 649) \$
Bénéfice net (perte nette) par action, de base et dilué(e)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Bénéfice net par part de fiducie, de base et dilué	0,75 \$	0,50 \$	0,18 \$	s.o.
Total de l'actif	397 670 \$	356 962 \$	379 441 \$	189 880 \$
Total des passifs financiers à long terme	125 290 \$	105 101 \$	105 755 \$	124 413 \$
Distributions par part de fiducie	1,33 \$	1,23 \$	0,82 \$	s.o.

Notes :

⁽⁵⁾ Les résultats d'exploitation ont été retraités de manière à rendre compte de l'adoption de la nouvelle norme comptable visant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme comptable sur les résultats annuels comparatifs est présentée en détail dans le rapport du premier trimestre terminé le 31 mars 2004 du Fonds de revenu BFI Canada.

⁽⁶⁾ Les résultats d'exploitation de l'exercice terminé le 31 décembre 2002 sont les résultats de 3743276 Canada Inc. pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2002 et le 24 avril 2002, et les résultats du Fonds compris entre le 25 avril 2002 et le 31 décembre 2002.

⁽⁷⁾ Le résultat net de base et dilué par action n'est pas présenté, car seule une série d'actions spéciales de catégorie A était en circulation, de sorte que la présentation de cette mesure serait trompeuse et non pertinente.

⁽⁸⁾ Le bénéfice net par part de fiducie, de base et dilué, ainsi que les distributions par part de fiducie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 sont celles de la période comprise entre le 25 avril 2002 et le 31 décembre 2002.

Les principales données annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 et de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2002 et le 24 avril 2002 présentées aux fins de comparaison correspondent aux résultats de 3743276 Canada Inc., l'une des sociétés ayant précédé Holdings. Le Fonds a acquis indirectement la totalité des actions émises et en circulation de 3743276 Canada Inc. le 25 avril 2002 dans le cadre de la clôture de son premier appel public à l'épargne visant le placement de parts de fiducie. Le Fonds ne consolide les résultats de Holdings avec les siens que depuis le 25 avril 2002. Pour obtenir la description complète des opérations effectuées concurremment avec la clôture du placement en question, se reporter au prospectus du Fonds daté du 16 avril 2002 se rapportant au premier appel public à l'épargne.

La progression des produits d'environ 22 700 \$ entre les exercices terminés les 31 décembre 2001 et 2002 tient surtout à l'augmentation des produits tirés du secteur de la collecte, essentiellement attribuable à deux acquisitions réalisées en février 2002 et en décembre 2001. L'acquisition d'Entreprise Sanitaire F.A. Ltée (« F.A. »), avec prise d'effet en février 2002, a apporté environ 12 600 \$ de produits supplémentaires en 2002 par rapport à 2001, tandis que l'acquisition d'une entreprise de collecte des déchets solides située près de London, en Ontario, avec prise d'effet en

Rapport de gestion

De l'exercice terminé le 31 décembre 2004

décembre 2001, a compté pour environ 3 000 \$ de la progression par rapport à l'exercice précédent. La croissance interne et les hausses de prix expliquent dans l'ensemble le reste de la progression. L'augmentation d'environ 17 000 \$ observée entre 2002 et 2003 est attribuable à des hausses respectives d'environ 11 500 \$ et 5 500 \$ des produits tirés des secteurs de la collecte et des décharges. Les produits d'exploitation supplémentaires tirés de F.A. d'environ 2 300 \$, deux acquisitions stratégiques et d'importants nouveaux contrats comptant pour environ 3 700 \$, de même que la hausse nette des prix et la croissance interne d'environ 5 500 \$ ont collectivement contribué à la progression du secteur de la collecte. L'augmentation des volumes des décharges, surtout à Calgary, comptant pour environ 4 000 \$, et le contrat d'environ 1 500 \$ visant l'exploitation de la décharge de la ville de Lethbridge expliquent l'accroissement des produits tirés du secteur des décharges. L'augmentation d'environ 24 300 \$ observée entre 2003 et 2004 est principalement attribuable à une croissance d'environ 21 000 \$ des produits tirés du secteur de la collecte, en raison de l'acquisition de Twin Oaks et de CDS et de deux autres acquisitions stratégiques réalisées en août 2003, qui ont compté pour environ 9 700 \$ de l'augmentation des produits du secteur de la collecte. Le reste de l'augmentation, par rapport à l'exercice précédent, est le fruit de l'effet conjugué des hausses de prix, de la croissance interne et des prix avantageux des marchandises. Une tranche de 3 300 \$ de l'augmentation des produits tirés du secteur des décharges entre 2003 et 2004 s'explique essentiellement par l'accroissement des volumes de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge de Lachenaie.

Le calcul du résultat net tient compte des éléments suivants : amortissement, intérêts sur la dette à long terme, gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, radiation des frais de financement reportés, gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations, autres charges et impôts sur les bénéfices. Le résultat net pour les exercices terminés les 31 décembre 2001 et 2002 n'est pas comparable au bénéfice net pour les exercices terminés les 31 décembre 2003 et 2004. L'amortissement de l'exercice n'est pas comparable essentiellement en raison de la variation des valeurs comptables des actifs du Fonds par rapport à celles des actifs de la société l'ayant précédé, 3743276 Canada Inc. L'amortissement de l'exercice du Fonds comprend en effet l'amortissement des ajustements à la juste valeur de 78 530 \$ sur le contrat de collecte conclu avec des clients, de 5 476 \$ sur les immobilisations et de 60 290 \$ sur les actifs liés aux décharges ayant eu lieu à la clôture du premier appel public à l'épargne du Fonds. Les intérêts sur la dette à long terme ne sont pas comparables en raison de la modification de la structure du capital du Fonds par rapport à celle de la société l'ayant précédé, 3743276 Canada Inc. Les intérêts débiteurs de 3743276 Canada Inc. incluaient les intérêts théoriques sur une débenture subordonnée ainsi que les intérêts sur son crédit-relais à terme, son emprunt non renouvelable et sur ses autres emprunts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 et pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2002 et le 24 avril 2002. À la clôture du premier appel public à l'épargne et du regroupement simultané de 3743276 Canada Inc. avec Holdings, un montant de 41 821 \$ a été payé pour régler la totalité du capital et des intérêts exigibles sur l'emprunt non renouvelable, un montant de 17 550 \$ a été payé pour régler en partie le capital ainsi que la totalité des intérêts exigibles sur l'emprunt à terme et le crédit-relais et un montant de 12 500 \$ a été payé afin de régler la totalité des montants exigibles au porteur de la débenture subordonnée. Tous les paiements ont été effectués pour acquitter les obligations de la société ayant précédé Holdings. Les intérêts débiteurs du Fonds se rapportent exclusivement aux intérêts sur ses emprunts à terme et renouvelables, lesquels ont été contractés concurremment avec la clôture du premier appel public à l'épargne. Le gain net à la cession des immobilisations et des actifs liés aux décharges se rapporte surtout à l'exercice terminé le 31 décembre 2003. Aux termes de la cession, le Fonds a vendu des parcelles de terrain excédentaires avoisinant ses décharges de Winnipeg et de Calgary. La radiation des frais de financement reportés constitue la radiation des frais de financement reportés non amortis liés à l'emprunt à terme et à l'emprunt renouvelable du Fonds, lesquels ont été contractés à la clôture du premier appel public à l'épargne et radiés lors de la clôture du placement privé de titres de créance en juin 2004. Le gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations représente les gains réalisés par le Fonds à la clôture dudit contrat, qui a été conclu par le Fonds avant la clôture du placement privé de titres de créance dans le but de gérer le risque de volatilité du taux d'intérêt avant la clôture du placement. Les autres charges comprennent les frais de constitution et d'expansion, les indemnités de départ de membres de la direction, les frais de gestion et une prime non récurrente versée aux cadres relativement à la clôture du premier appel public à l'épargne. Les autres charges étaient exclusives à 3743276 Canada Inc.; par conséquent, elles ne sont pas directement comparables. Les impôts sur les bénéfices ne sont pas comparables non plus en raison de la modification apportée à la structure d'imposition du Fonds par rapport à celle de la société l'ayant précédé.

Compte non tenu de l'augmentation du total de l'actif entre 2001 et 2002, qui découle principalement des ajustements de la juste valeur des actifs liés aux décharges, et de la constatation des actifs incorporels et de l'écart d'acquisition à la clôture du premier appel public à l'épargne, l'augmentation du total de l'actif entre 2002 et 2004 est essentiellement fonction des éléments suivants : une augmentation des espèces et quasi-espèces de 7 616 \$ découlant en majeure partie des espèces excédentaires réalisées à la clôture du placement privé de titres de créance du Fonds; une augmentation des débiteurs de 8 386 \$ découlant des acquisitions et de la croissance interne; une augmentation des frais reportés de 10 327 \$ en raison du calendrier de clôture des acquisitions d'IESI et de la décharge Ridge en janvier 2005; une augmentation des immobilisations de 5 660 \$ découlant principalement de la constatation des actifs acquis par l'intermédiaire de l'acquisition, partiellement contrebalancée par l'amortissement des dépenses en immobilisations excédentaires annuelles; une diminution de la valeur comptable des actifs incorporels, de 4 949 \$, et des actifs liés aux décharges, de 12 017 \$, occasionnée respectivement par l'amortissement des actifs incorporels et des actifs liés aux décharges supérieurs aux actifs incorporels constatés lors des diverses acquisitions et par l'aménagement de cellules relativement aux actifs liés aux décharges.

Compte non tenu de la diminution du total du passif financier à long terme entre 2001 et 2002, l'augmentation du total du passif à long terme entre 2002 et 2004 est essentiellement fonction des éléments suivants : une augmentation de la dette à long terme de 28 255 \$, découlant essentiellement de la clôture du placement privé de titres de créance du Fonds en 2004, conjuguée aux emprunts à l'égard de la croissance entre les exercices, contrebalancée par une diminution des passifs d'impôts futurs découlant en partie d'une hausse des reports prospectifs de pertes fiscales inutilisées et d'une baisse de la valeur comptable des actifs incorporels et des actifs liés aux décharges supérieure à la valeur fiscale respective de ces actifs.

Sommaire des résultats trimestriels

Les résultats trimestriels de 2002 et de 2003 ont été retraités rétroactivement pour tenir compte d'une modification de convention comptable⁽¹⁰⁾.

(tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part de fiducie)

	2004				
(non vérifié)	T4	T3	T2	T1	Total
Produits					
Secteur de la collecte	41 914 \$	39 658 \$	39 513 \$	35 038 \$	156 123 \$
Secteur des décharges	10 069	8 754	9 873	7 137	35 833
	51 983 \$	48 412 \$	49 386 \$	42 175 \$	191 956 \$
Bénéfice net	5 633 \$	5 159 \$	5 808 \$	3 362 \$	19 962 \$
Bénéfice net par part de fiducie, de base et dilué	0,21 \$	0,19 \$	0,22 \$	0,13 \$	0,75 \$
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^(8,9)	10 307 \$	11 681 \$	8 537 \$	10 913 \$	41 438 \$
Distributions déclarées	9 292 \$	9 011 \$	8 446 \$	8 446 \$	35 195 \$

	2003⁽¹⁰⁾				
(non vérifié)	T4	T3	T2	T1	Total
Produits					
Secteur de la collecte	35 061 \$	34 554 \$	34 153 \$	31 369 \$	135 137 \$
Secteur des décharges	8 309	8 609	8 616	6 955	32 489
	43 370 \$	43 163 \$	42 769 \$	38 324 \$	167 626 \$
Bénéfice net	3 681 \$	3 323 \$	3 571 \$	2 562 \$	13 137 \$
Bénéfice net par part de fiducie, de base et dilué	0,14 \$	0,13 \$	0,13 \$	0,10 \$	0,50 \$
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ⁽⁸⁾	7 806 \$	9 151 \$	10 170 \$	9 552 \$	36 679 \$
Distributions déclarées	8 446 \$	8 281 \$	7 950 \$	7 950 \$	32 627 \$

	2002⁽¹⁰⁾				
(non vérifié)	T4	T3	T2 ^(11, 12)	T1 ⁽¹¹⁾	Total ⁽¹²⁾
Produits					
Secteur de la collecte	32 015 \$	32 347 \$	31 824 \$	27 488 \$	123 674 \$
Secteur des décharges	7 673	7 500	7 036	4 792	27 001
	39 688 \$	39 847 \$	38 860 \$	32 280 \$	150 675 \$
Bénéfice net	447 \$	1 566 \$	2 592 \$	65 \$	4 670 \$
Bénéfice net par part de fiducie, de base et dilué	0,02 \$	0,06 \$	0,10 \$	s.o.	0,18 \$
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ⁽⁸⁾	8 621 \$	8 752 \$	6 726 \$	s.o.	24 099 \$
Distributions déclarées	7 950 \$	7 950 \$	5 742 \$	s.o.	21 642 \$

Notes :

⁽⁹⁾ Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution⁽⁸⁾ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 comprennent une révision des flux de trésorerie futurs estimatifs s'élevant à 1 902 \$, découlant principalement des coûts liés aux activités de fermeture rattachés à la tranche hors exploitation de la décharge de Lachenaie du Fonds. Compte non tenu de la révision des flux de trésorerie futurs estimatifs, les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution⁽⁸⁾ auraient totalisé 43 340 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

⁽¹⁰⁾ Les produits d'exploitation ont été retraités afin de refléter l'adoption de la nouvelle norme comptable concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme comptable sur les résultats annuels comparatifs est présentée en détail dans le rapport du premier trimestre terminé le 31 mars 2004 du Fonds de revenu BFI Canada.

⁽¹¹⁾ Les résultats d'exploitation de la période comprise entre le 1^{er} janvier 2002 et le 24 avril 2002 correspondent aux résultats de 3743276 Canada Inc., l'une des sociétés ayant précédé BFI Canada Holdings Inc, et ont été exclus du calcul des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution⁽⁸⁾ tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus. Le Fonds a acquis indirectement la totalité des actions émises et en circulation de 3743276 Canada Inc. le 25 avril 2002 dans le cadre de la clôture de son premier appel public à l'épargne visant le placement de parts de fiducie. Le Fonds ne consolide les résultats de BFI Canada Holdings Inc. avec les siens que depuis le 25 avril 2002. Pour obtenir la description complète des opérations effectuées concurrentement à la clôture du placement en question, se reporter au prospectus du Fonds daté du 16 avril 2002 se rapportant au premier appel public à l'épargne.

⁽¹²⁾ Les distributions déclarées portent sur la période comprise entre le 25 avril 2002 et le 30 juin 2002 et sur la période comprise entre le 25 avril 2002 et le 31 décembre 2002.

Rapport de gestion

De l'exercice terminé le 31 décembre 2004

Le tableau qui suit présente la croissance des produits tirés du secteur de la collecte entre le premier trimestre de 2002 et le quatrième trimestre de 2004 :

(en milliers)

Deux acquisitions conclues au deuxième trimestre de 2002	100 \$
Deux acquisitions conclues au troisième trimestre de 2003	800
Acquisition de Twin Oaks au deuxième trimestre de 2004	1 800
Acquisition de CDS au quatrième trimestre de 2004	2 700
Hausse nette des prix et croissance des volumes	9 000
Augmentation des produits tirés du secteur de la collecte entre le premier trimestre de 2002 et le quatrième trimestre de 2004	14 400 \$

L'augmentation des produits tirés du secteur des décharges entre le premier trimestre de 2002 et le quatrième trimestre de 2004 est attribuable aux éléments suivants :

Exploitation de la décharge de la ville de Lethbridge amorcée au premier trimestre de 2003	500 \$
Hausse nette des prix et croissance des volumes	4 800
Augmentation des produits tirés du secteur des décharges entre le premier trimestre de 2002 et le quatrième trimestre de 2004	5 300 \$

Situation financière

(tous les montants sont en milliers de dollars canadiens)

PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS

(en milliers)

	31 décembre	
	2004	2003
Débiteurs	33 348 \$	25 838 \$
Autres débiteurs – à court et à long terme	4 431 \$	4 487 \$
Actifs incorporels	72 856 \$	66 993 \$
Écart d'acquisition	50 889 \$	49 171 \$
Frais reportés	12 159 \$	3 069 \$
Immobilisations	95 325 \$	84 359 \$
Actifs liés aux décharges	110 382 \$	113 084 \$
Fonds de roulement (déficitaire) (actif à court terme moins passif à court terme)	(12 686) \$	8 291 \$

Débiteurs

Les débiteurs ont progressé de 7 510 \$ par rapport au 31 décembre 2003, ce qui s'explique surtout par l'acquisition de débiteurs se rapportant à Twin Oaks et à CDS totalisant environ 4 200 \$ et par la hausse des prix et des volumes par rapport à l'exercice précédent dans les secteurs de la collecte et des décharges. Le taux de recouvrement des débiteurs reste élevé : moins de 5 % du total des comptes clients sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Le total des créances irrécouvrables représente moins de 1 % des produits.

Autres débiteurs

La baisse de 56 \$ des autres débiteurs par rapport au 31 décembre 2003 se rapporte aux recouvrements de 2004, déduction faite d'un placement de 1 138 \$ dans d'autres créances exigibles de villes de la province de Québec au cours de l'exercice. Les autres débiteurs représentent des contrats de financement provenant de villes de la province de Québec pour l'achat ou la location de conteneurs de collecte.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels ont connu une hausse de 5 863 \$ par rapport au 31 décembre 2003. L'augmentation est attribuable aux actifs incorporels constatés à l'acquisition de Twin Oaks, d'un montant de 3 535 \$, et à l'acquisition de CDS, d'un montant de 15 300 \$, partiellement contrebalancée par l'amortissement s'élevant à 12 972 \$ pour l'exercice.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition a augmenté de 1 718 \$ par rapport au 31 décembre 2003. L'augmentation est imputable dans sa totalité à l'écart d'acquisition constaté à l'acquisition de Twin Oaks.

Frais reportés

La hausse de 9 090 \$ des frais reportés par rapport au 31 décembre 2003 résulte de coûts d'opération, de frais d'émission de parts de fiducie et de frais de financement reportés engagés dans le cadre de l'acquisition par le Fonds de la décharge Ridge, achevée le 4 janvier 2005, et d'IESI, achevée le 21 janvier 2005. Au cours de l'exercice précédent, les frais reportés constituaient principalement des frais reportés à l'égard de l'agrandissement au nord de la décharge de Lachenaie, du placement privé de titres de créance et de l'acquisition de Twin Oaks. Les frais reportés liés à l'agrandissement au nord de la décharge de Lachenaie ont été capitalisés au titre des actifs liés aux décharges lors de l'obtention des permis nécessaires à l'agrandissement au nord de la décharge. Les frais reportés liés au placement privé de titres de créance ont été capitalisés au titre des frais de financement reportés à la clôture du placement privé de titres de créance du Fonds d'un montant de 105 000 \$, et ceux liés à l'acquisition de Twin Oaks ont été inclus dans les coûts d'opération de l'acquisition et ont été capitalisés dans l'écart d'acquisition. Les frais reportés au 31 décembre 2004 seront inclus à titre de coûts d'opération et autres coûts connexes des acquisitions respectives, de frais d'émission de parts de fiducie ou de frais de financement reportés. Les frais reportés au 31 décembre 2004 comprennent également un montant de 748 \$ à l'égard de la modification de la facilité de crédit du Fonds visant à achever l'acquisition de la décharge Ridge. Ce montant sera porté aux résultats au premier trimestre de 2005 relativement à une modification subséquente de la facilité de crédit du Fonds concurremment à la clôture de l'acquisition d'IESI.

Immobilisations

L'augmentation des immobilisations de 10 966 \$ par rapport au 31 décembre 2003 est imputable à des ajouts totalisant 15 462 \$ ainsi qu'à l'acquisition d'actifs pour un total de 11 494 \$, ce qui excède le montant total de l'amortissement de 15 960 \$. L'augmentation des immobilisations par rapport à l'exercice précédent est en majeure partie imputable aux immobilisations acquises lors des acquisitions.

Actifs liés aux décharges

Les actifs liés aux décharges ont diminué de 2 702 \$ pour totaliser 110 382 \$ au 31 décembre 2004. Cette diminution est attribuable à l'amortissement d'actifs liés aux décharges d'environ 17 600 \$, dont une tranche d'environ 2 700 \$ se rapporte à l'amortissement des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges et une tranche d'environ 1 900 \$ se rapporte à une révision des flux de trésorerie futurs estimatifs à l'égard des coûts liés aux activités de fermeture principalement rattachés à la tranche hors exploitation de la décharge de Lachenaie du Fonds, ce qui est supérieur aux dépenses engagées depuis le début de l'exercice. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, l'augmentation des coûts des actifs liés aux décharges est imputable aux éléments suivants : les dépenses relatives aux actifs liés aux décharges totalisant environ 7 400 \$, liées essentiellement à la construction de cellules d'enfouissement et aux infrastructures pour la décharge de Lachenaie, l'inscription à l'actif d'environ 2 900 \$ de frais reportés liés à l'obtention d'un permis d'agrandissement au nord de la décharge de Lachenaie et l'inscription à l'actif d'environ 4 600 \$ de coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de la décharge, y compris la révision des flux de trésorerie futurs estimatifs. Les permis d'exploitation des décharges, les coûts de construction et d'aménagement projetés, de même que les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture capitalisés des actifs liés aux décharges sont amortis en fonction de l'utilisation des capacités d'enfouissement des décharges, sur une base unitaire.

Fonds de roulement (déficitaire)

Le fonds de roulement actuel du Fonds, déficitaire au 31 décembre 2004, correspond au total de l'actif à court terme moins le passif à court terme et s'établit à 12 686 \$. Un montant de 22 000 \$ qui a été tiré sur la facilité de crédit renouvelable du Fonds en novembre 2004, à titre de contrepartie partielle de l'acquisition de CDS, a occasionné ce déficit. Le Fonds a conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable d'une durée de 364 jours concurremment à la clôture du placement privé de titres de créance en juin 2004. Par conséquent, tous les montants tirés sur la facilité de crédit renouvelable sont classés à titre de passif à court terme aux bilans consolidés du Fonds. La direction du Fonds s'attend à ce que l'actuelle facilité de crédit renouvelable d'une durée de 364 jours soit prorogée de 364 jours lorsqu'elle arrivera à échéance. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003, la date d'échéance de la facilité de crédit renouvelable existante du Fonds, on n'exigeait pas la classification des montants tirés sur la facilité de crédit à titre de passif à court terme aux bilans consolidés du Fonds. À des fins de comparaison, compte non tenu du montant de 22 000 \$ tiré sur la facilité de crédit renouvelable du Fonds, au 31 décembre 2004, le fonds de roulement s'établit à 9 314 \$ au 31 décembre 2004, soit une hausse de 1 023 \$ par rapport au fonds de roulement de 8 291 \$ au 31 décembre 2003.

Compte non tenu du montant de 22 000 \$ qui a été tiré sur la facilité de crédit renouvelable du Fonds à titre de contrepartie partielle de l'acquisition de CDS en novembre 2004, l'augmentation du fonds de roulement est essentiellement attribuable à l'augmentation des débiteurs et des espèces découlant de l'acquisition de Twin Oaks et de CDS et à la clôture du placement privé de titres de créance au cours de l'exercice, partiellement contrebalancées par une augmentation des créditeurs découlant de divers coûts d'opération et coûts connexes engagés pour achever l'acquisition d'IESI et de la décharge Ridge par le Fonds en janvier 2005.

Présentation des données par part de fiducie en circulation

(en milliers)	31 décembre 2004 et 2003	
	Parts	\$
Parts de fiducie	26 500	254 997

Rapport de gestion

De l'exercice terminé le 31 décembre 2004

Les parts de fiducie représentent un droit de bénéficiaire réel égal et indivis dans le Fonds et les distributions. Les parts de fiducie sont de rang égal et proportionnel sans discrimination, privilège ni priorité. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de fiducie aux termes de la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour. Au 31 décembre 2004, 26 500 parts de fiducie étaient émises et en circulation.

Le Fonds, certaines de ses filiales et IESI ont conclu une convention qui prévoit l'acquisition d'IESI. Cette acquisition a été financée à même le produit du placement de reçus de souscription du Fonds, l'émission d'actions privilégiées de participation échangeables en faveur des actionnaires vendeurs et des retraits en vertu de la nouvelle facilité de crédit d'IESI. La clôture de l'acquisition a eu lieu avec prise d'effet le 21 janvier 2005 et, par conséquent, le Fonds est l'unique actionnaire de 4264126 Canada Limitée, société constituée en vertu des lois du Canada qui détient les actions ordinaires de Holdings et d'IESI. IESI a émis 22 266 actions privilégiées de participation qui peuvent être échangées, sous réserve de diverses conditions, en parts de fiducie du Fonds, à raison de une action contre une part. Au 25 février 2005, 1 854 actions privilégiées de participation avaient été converties en parts de fiducie du Fonds. Chaque détenteur d'actions privilégiées de participation reçoit des dividendes si le détenteur était un porteur de parts de fiducie du Fonds. Le Fonds a émis 15 583 parts de fiducie, y compris des parts de fiducie émises par suite de l'exercice par les preneurs fermes de l'option d'attribution excédentaire, pour un produit total en espèces, avant les coûts d'opération et les coûts connexes, de 374 000 \$. Un nombre de 1 042 parts de fiducie additionnelles ont été émises au moment de l'exercice d'options sur actions et de bons de souscription d'IESI en cours. Dans l'ensemble, le Fonds avait l'équivalent de 65 391 parts de fiducie en cours au moment de la clôture de l'acquisition d'IESI le 25 février 2005.

À l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts tenue le 20 janvier 2005 (l'« assemblée extraordinaire des porteurs de parts »), le Fonds a reçu l'approbation pour créer et émettre une part de catégorie A. Conformément à la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, qui a été approuvée à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts, une part de catégorie A a été émise en faveur d'IESI. Le porteur de la part de catégorie A a le droit de voter avec les parts de fiducie du Fonds sur toutes les questions sur la base d'un vote pour chaque part de fiducie recevable à l'exercice des droits d'échange pour chaque détenteur d'actions privilégiées de participation. La part de catégorie A donnera habituellement un droit de vote avec les parts de fiducie du Fonds à toutes les assemblées des porteurs de parts ou relativement à toute résolution écrite des porteurs de parts. Le porteur de la part de catégorie A a le droit de désigner jusqu'à deux fiduciaires. Le droit de désigner les fiduciaires du Fonds est tributaire de la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation et le droit de désigner des fiduciaires est conditionnelle à ce que les détenteurs d'actions privilégiées de participation détiennent une participation dans le Fonds, sur une base diluée, excédant 20 %. Si la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation est inférieure à 20 %, mais est supérieure à 10 %, le porteur de la part de catégorie A a le droit de désigner un fiduciaire. Si la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation est inférieure à 10 %, le porteur de la part de catégorie A n'a pas le droit de désigner un fiduciaire du Fonds. La déclaration de fiducie modifiée et mise à jour approuvée à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts prévoit que, tant que des actions privilégiées de participation sont en circulation, les fiduciaires ne doivent pas déclarer, verser ou effectuer une distribution de flux de trésorerie distribuables, au sens attribué à ce terme dans la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, ou une autre distribution d'encaisse ou de biens à l'égard d'une part de fiducie du Fonds, à moins qu'IESI déclare et effectue une distribution aux détenteurs d'actions privilégiées de participation d'un montant correspondant à la distribution payable par part de fiducie aux porteurs de parts de fiducie du Fonds. La part de catégorie A sera remboursable au gré du détenteur en tout temps ou au gré du Fonds en tout temps après la date où aucune action privilégiée de participation n'est en circulation et que les droits relatifs à la part de catégorie A sur le Fonds ont cessé d'être en vigueur. Le prix de rachat de la part de catégorie A sera d'un montant nominal.

Situation de trésorerie et sources de financement

(tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par tonne)

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

	31 décembre 2004				
	Total	À moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Paiements exigibles (en milliers)	
De 4 ans à 5 ans				Plus de 5 ans	
Dette à long terme	127 464 \$	22 224 \$	240 \$	47 000 \$	58 000 \$
Contrats de location-exploitation	5 904	1 226	1 774	1 027	1 877
Autres obligations à long terme ⁽¹³⁾	27 000	1 500	3 000	1 500	21 000
Total des obligations contractuelles	160 368 \$	24 950 \$	5 014 \$	49 527 \$	80 877 \$

Notes :

⁽¹³⁾ Les autres obligations à long terme se composent des éléments suivants : une redevance de 1,50 \$ la tonne à la décharge de Lachenaie du Fonds, estimée selon un montant maximal payable annuel de 1 500 \$ et un plafond cumulatif de 6 000 \$ sur les quatre ans de la durée de la convention, ainsi que des paiements au titre d'un contrat de licence visant l'utilisation de la marque de commerce « BFI » et du logo s'y rapportant durant la période comprise entre le 30 juin 2015 et le 30 juin 2034.

Le 25 juin 2004, Holdings a émis des débetures garanties de premier rang à cinq ans portant intérêt au taux de 6,123 %, pour un montant de 47 000 \$, ainsi que des débetures garanties de premier rang à dix ans portant intérêt au taux de 7,015 %, pour un montant de 58 000 \$, et a simultanément conclu une facilité de crédit renouvelable pour un montant de 60 000 \$. Toutes les facilités de crédit antérieures ont été remboursées en totalité à la clôture.

Les liquidités provenant des activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 ont totalisé 58 642 \$, en hausse de 11 259 \$ comparativement à celles de l'exercice terminé le 31 décembre 2003. L'augmentation du bénéfice net, conjuguée à une affectation moindre du fonds

de roulement et aux coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, ont été les principaux facteurs de cette hausse. L'accroissement de 41 712 \$ des liquidités affectées aux activités d'investissement est essentiellement attribuable à l'acquisition de Twin Oaks et de CDS qui a occasionné une hausse de 30 575 \$ de l'investissement du Fonds dans des sociétés acquises par rapport à l'exercice précédent. En outre, l'investissement du Fonds dans des immobilisations et dans des actifs liés aux décharges a augmenté de 5 826 \$, principalement en raison d'une hausse des dépenses liées à la construction de cellules d'enfouissement et aux infrastructures pour la décharge de Lachenaie, au matériel de décharge pour la décharge Lethbridge et aux achats de véhicules nécessaires pour les nouveaux contrats entrant en vigueur en janvier 2005. Une diminution de 3 469 \$ des produits tirés des cessions d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges réalisées en 2003, principalement en raison de la vente de parcelles de terrain excédentaires situées près des décharges du Fonds de Winnipeg et de Calgary, explique le reste de l'augmentation des liquidités affectées aux activités d'investissement par rapport à l'exercice précédent. La clôture du placement privé de titres de créance de 105 000 \$ et la réception du produit tiré de la facilité de crédit renouvelable du Fonds visant à acquérir Twin Oaks et CDS, contrebalancées par l'augmentation de 6,25 % et de 10 % des distributions versées aux porteurs de parts les 31 août 2003 et 2004, respectivement, et par le remboursement des facilités de crédit antérieures à la clôture du placement privé de titres de créance et de la dette prise en charge à l'acquisition de Twin Oaks, expliquent la hausse de 35 993 \$ des liquidités provenant des activités de financement.

En 2005, le Fonds prévoit affecter son excédent de sources de financement et le produit de ses facilités de crédit renouvelables à l'acquisition d'actifs contribuant à la croissance, à l'aménagement d'aires d'enfouissement, à des projets d'infrastructure dans ses décharges ainsi qu'au financement d'acquisitions complémentaires stratégiques.

Les débetures garanties de premier rang à cinq ans et à dix ans portent intérêt aux taux fixes respectifs de 6,123 % et de 7,015 %. La direction du Fonds poursuit son étude des différentes possibilités lui permettant potentiellement d'échanger son taux d'intérêt fixe sur ses débetures à cinq ans contre un taux d'intérêt variable.

En vertu des conditions liées aux débetures et à la facilité de crédit renouvelable, le Fonds est tenu de rembourser en totalité le capital de chaque débenture ainsi que tous les montants dus dans le cadre de la facilité de crédit renouvelable à leurs dates d'échéance respectives. Tout manquement à cette obligation entraînerait une exigence de remboursement avant la date d'échéance.

Les conditions rattachées aux débetures et à la facilité de crédit renouvelable du Fonds comportent de nombreuses clauses restrictives qui limitent la latitude dont dispose la direction du Fonds à l'égard de certaines décisions commerciales. Ces clauses limitent de manière importante, entre autres, la capacité du Fonds à contracter des dettes supplémentaires, à grever ses biens d'un privilège ou de toute autre charge, à verser des distributions sur les parts de fiducie du Fonds au-delà de certains niveaux ou à effectuer d'autres paiements et placements et à contracter d'autres prêts ou à donner d'autres garanties et à vendre ou à céder autrement des actifs, ou encore à fusionner avec une autre entité ou à se regrouper avec elle. En outre, les débetures et la facilité de crédit renouvelable comportent un certain nombre de clauses financières qui requièrent du Fonds qu'il respecte certains ratios financiers et qu'il se soumette à certains tests visant à évaluer sa situation financière. Tout manquement aux obligations prévues par l'une ou l'autre des facilités pourrait donner lieu à un cas de défaut qui, si l'on n'y a pas remédié ou s'il n'a pas fait l'objet d'une dispense, pourrait donner lieu à un devancement du remboursement de la dette visée. Si le moment du remboursement de la dette aux termes de l'une ou l'autre des facilités devait être devancé, rien ne garantit que les actifs du Fonds suffiraient à rembourser la totalité de la dette. Le Fonds se conforme actuellement à toutes les clauses restrictives aux termes de ses facilités de crédit existantes.

Afin de maintenir le rendement d'exploitation actuel et futur du Fonds, celui-ci a par le passé remplacé les immobilisations et les actifs liés aux décharges (investissements de maintien) à raison de 11 500 \$ à 12 000 \$ environ par année. En raison de la clôture des acquisitions de Twin Oaks et de CDS en 2004 et de la décharge Ridge le 4 janvier 2005, les exigences annuelles du Fonds en matière d'investissements de maintien, compte non tenu d'IESI, devraient avoisiner 16 000 \$ à 17 000 \$ pour 2005. Comme le prescrivent les conditions de la facilité de crédit renouvelable du Fonds, celui-ci est tenu de financer les investissements de maintien à même les flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Le Fonds est limité à des dépenses en immobilisations et en actifs liés aux décharges totales (soit le total des dépenses en immobilisations incluant les investissements de maintien et les dépenses liées à la croissance) ne devant pas excéder 40 % du BAIIA^(A) à la fin d'un trimestre de l'exercice et aux trois trimestres qui le précèdent. Si des occasions se présentent qui nécessitent une augmentation des dépenses en immobilisations liées à la croissance supérieure à celle prévue par la clause restrictive en vigueur, le Fonds tentera d'être dispensé de cette dernière. L'incapacité à obtenir une dispense pourrait faire en sorte que le remboursement de la dette soit devancé ou se traduire par le report des achats d'immobilisations liées à la croissance. Si le moment du remboursement de la dette devait être devancé, rien ne garantit que les actifs du Fonds suffiraient à rembourser la totalité de la dette en question.

Avec prise d'effet le 4 janvier 2005, le Fonds, par l'intermédiaire de Holdings, a conclu une convention de crédit modifiée et ajustée qui met à la disposition du Fonds les éléments suivants : 120 000 \$ en vertu d'une facilité de crédit garantie de premier rang et 60 000 \$ en vertu d'une facilité de crédit garantie subordonnée. L'objectif principal de ces facilités était de permettre au Fonds de disposer de ressources disponibles suffisantes à la finalisation de l'acquisition de la décharge Ridge avant de recevoir le produit du placement de reçus de souscription du Fonds qui a été clôturé sous condition le 5 janvier 2005 et qui a retrouvé sa libre disposition concurrentement à la clôture de l'acquisition d'IESI le 21 janvier 2005. Le 4 janvier 2005, le Fonds a effectué un retrait de 53 486 \$ sur sa facilité de crédit garantie de premier rang, qui s'est ajouté aux montants déjà à payer en vertu de sa facilité de crédit déjà existante, et un retrait de 60 000 \$ sur sa facilité de crédit garantie subordonnée afin de finaliser l'acquisition de la décharge Ridge. Au moment de la clôture de l'acquisition d'IESI avec prise d'effet le 21 janvier 2005, le Fonds a versé un montant de 98 000 \$ à titre de remboursement partiel des sommes tirées et des intérêts courus en vertu de la convention de crédit modifiée et ajustée. Concurrentement au remboursement partiel, la facilité de crédit garantie subordonnée a été annulée et la facilité de crédit garantie de premier rang a été réduite de 80 000 \$ pour s'établir à 120 000 \$. Au 31 décembre 2004, les frais reportés comprenaient un montant de 748 \$ d'honoraires versés relativement à la conclusion de cette convention par le Fonds.

Rapport de gestion

De l'exercice terminé le 31 décembre 2004

Distributions

(tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part de fiducie)

Le Fonds a versé des distributions en espèces aux porteurs de parts de 1,3175 \$ par part de fiducie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, et a déclaré une distribution payable aux porteurs de parts inscrits le 31 décembre 2004, payable le 14 janvier 2005, de 0,116875 \$ par part de fiducie. En août 2004, le Fonds a augmenté de 10,0 % son taux de distribution actuel, ce qui a porté le taux annuel à 1,4025 \$ par part de fiducie à compter de la distribution payable le 15 septembre 2004 aux porteurs de parts inscrits le 31 août 2004.

Le 21 janvier 2005, le Fonds a annoncé qu'il augmentera les distributions futures de 12,0 %, ce qui porte le taux annuel à 1,5708 \$ par part de fiducie à compter de la distribution payable le 15 mars 2005 aux porteurs de parts inscrits le 28 février 2005.

Le tableau suivant présente les ratios de distribution du Fonds par trimestre et exercice, et cumulés :

	2004				
	T4	T3	T2	T1	Total
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^(B)	10 307 \$	11 681 \$	8 537 \$	10 913 \$	41 438 \$
Distributions déclarées	9 292 \$	9 011 \$	8 446 \$	8 446 \$	35 195 \$
Ratio de distribution ⁽¹⁴⁾	90,2 %	77,1 %	98,9 %	77,4 %	84,9 %
Ratio de distribution cumulé	87,5 %	87,2 %	88,7 %	87,5 %	87,5 %
	2003 ⁽¹⁵⁾				
	T4	T3	T2	T1	Total
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^(B)	7 806 \$	9 151 \$	10 170 \$	9 552 \$	36 679 \$
Distributions déclarées	8 446 \$	8 281 \$	7 950 \$	7 950 \$	32 627 \$
Ratio de distribution	108,2 %	90,5 %	78,2 %	83,2 %	89,0 %
Ratio de distribution cumulé	89,3 %	86,5 %	85,7 %	87,9 %	89,3 %
	2002 ⁽¹⁵⁾				
	T4	T3	T2 ^(16, 17)	T1 ^(16, 17)	Total ^(16, 17)
Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^(B)	8 621 \$	8 752 \$	6 726 \$	s.o.	24 099 \$
Distributions déclarées	7 950 \$	7 950 \$	5 742 \$	s.o.	21 642 \$
Ratio de distribution	92,2 %	90,8 %	85,4 %	s.o.	89,8 %
Ratio de distribution cumulé	89,8 %	88,5 %	85,4 %	s.o.	89,8 %

Notes :

⁽¹⁴⁾ Le ratio de distribution du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 comprend une révision des flux de trésorerie futurs estimatifs s'élevant à 1 902 \$, découlant principalement des coûts liés aux activités de fermeture rattachés à la tranche hors exploitation de la décharge de Lachenaie du Fonds. Compte non tenu de la révision des flux de trésorerie futurs estimatifs, le ratio de distribution du Fonds se serait élevé à 81,2 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

⁽¹⁵⁾ Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) ont été retraités afin de refléter l'adoption de la nouvelle norme comptable concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme comptable sur les résultats annuels comparatifs est présentée en détail dans le rapport du premier trimestre terminé le 31 mars 2004 du Fonds de revenu BFI Canada.

⁽¹⁶⁾ Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) compris entre le 1^{er} janvier 2002 et le 24 avril 2002 correspondent aux résultats de 3743276 Canada Inc., l'une des sociétés ayant précédé BFI Canada Holdings Inc., et ont été exclus du calcul des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B). Le Fonds a acquis indirectement la totalité des actions émises et en circulation de 3743276 Canada Inc. le 25 avril 2002 dans le cadre de la clôture de son premier appel public à l'épargne visant le placement de parts de fiducie. Le Fonds ne consolide les résultats de BFI Canada Holdings Inc. avec les siens que depuis le 25 avril 2002. Pour obtenir la description complète des opérations effectuées concurrentement à la clôture du placement en question, se reporter au prospectus du Fonds daté du 16 avril 2002 se rapportant au premier appel public à l'épargne.

⁽¹⁷⁾ Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) et les distributions déclarées portent sur la période comprise entre le 25 avril 2002 et le 30 juin 2002 et sur la période comprise entre le 25 avril 2002 et le 31 décembre 2002.

Nature saisonnière des activités

Les produits sont généralement plus élevés durant le printemps, l'été et l'automne, en raison du volume plus important de la collecte et de la mise en décharge des déchets solides non dangereux. L'accroissement des produits du secteur des décharges et de celui de la collecte est partiellement neutralisé par une augmentation de l'amortissement des actifs liés aux décharges et par une hausse des charges d'exploitation du secteur des décharges et de celui de la collecte, respectivement.

Risques et incertitudes

Le Fonds doit faire face à divers risques et incertitudes liés à ses activités. Un sommaire de ces risques est présenté ci-après. Des détails additionnels sont présentés dans la notice annuelle 2004 du Fonds et dans son prospectus simplifié daté du 20 décembre 2004 déposé sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

- renouvellement ou maintien des permis d'exploitation des décharges
- intégration des acquisitions importantes
- perte de contrats au moment d'appels d'offres ou résiliation anticipée
- dépendance envers les clients qui sont des entreprises de services d'élimination
- concentration géographique des activités
- concentration de la clientèle
- conditions météorologiques et saisonnalité
- conventions collectives
- hausse du prix du carburant
- confiance accordée aux membres clés de la haute direction
- prise de décision au niveau local
- cautionnements, lettres de crédit et assurance
- endettement, clauses restrictives et besoins en capitaux
- pertes non assurées et sous-assurées
- législation et réglementation gouvernementales
- réglementation et litiges environnementaux
- contamination de l'environnement
- concurrence
- gestion continue de la croissance des activités
- accent continu mis sur la croissance au moyen d'acquisitions
- initiatives gouvernementales visant à réduire la mise en décharge de déchets par la promotion de moyens substitués
- droits de résiliation en vertu de certaines ententes en faveur de tiers
- consentements et approbations de tiers nécessaires à la finalisation d'opérations
- contrôle postérieur à l'acquisition d'IESI par le Fonds et conflits potentiels qui pourraient en découler
- risque de change
- estimations comptables
- contrôle interne à l'égard de l'information financière et contrôles et procédures en matière de communication de l'information
- capacité continue d'atteindre les objectifs de distribution et de croissance
- prix par part de fiducie tributaire des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution
- distribution des titres au moment du rachat ou de la cessation des activités du Fonds
- admissibilité aux fins de placements et réglementation relative aux biens étrangers
- restrictions imposées à certains porteurs de parts et liquidité des parts de fiducie
- questions fiscales au Canada et aux États-Unis
- ventes futures de parts de fiducie par des détenteurs d'actions privilégiées de participation

Perspectives

(tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par mètre cube)

Aperçu

Les acquisitions de la décharge Ridge et d'IESI Corporation étant maintenant finalisées, la direction s'est engagée à mettre en œuvre nos stratégies d'amélioration et axées sur le marché dans l'ensemble de la plateforme élargie d'exploitation. La direction mettra l'accent sur la poursuite de sa croissance et de ses programmes d'amélioration, à titre d'entreprise unique exerçant ses activités sous deux marques de premier plan, ainsi que sur le rehaussement de la valeur de manière continue et audacieuse au sein de ses plateformes d'exploitation situées dans cinq provinces et dans neuf États. L'atteinte de cet objectif exige le partage des meilleures pratiques des deux marques et la mise en œuvre continue de stratégies locales et axées sur le marché qui ont contribué au succès des deux entreprises. Ensemble, BFI Canada et IESI servent plus de 850 000 clients résidentiels et plus de 100 000 clients commerciaux et industriels au sein de 56 marchés et se caractérisent par des services efficaces à bon prix, des taux élevés d'internalisation, des activités axées sur les régions ainsi que des flux de trésorerie solides et en croissance.

Afin de financer l'opération, de même que sa récente acquisition de la décharge Ridge à Chatham, en Ontario, le Fonds a finalisé avec succès le placement de 15 583 reçus de souscription, y compris 1 417 reçus de souscription émis par suite de l'option d'attribution excédentaire exercée par les preneurs fermes du placement, entiers le 5 janvier 2005. La libre disposition du produit du placement de reçus de souscription a été retrouvée le 21 janvier 2005 et a augmenté de façon importante la capitalisation boursière du Fonds qui s'établit à plus de 1 000 000 \$.

L'objectif de la direction est l'amélioration continue, synonyme de croissance soutenue des produits et d'efficacité de la gestion des activités de l'entreprise. Le développement de nouveaux marchés et l'aménagement des décharges seront au cœur des préoccupations du Fonds; pour ce faire, celui-ci cherchera des moyens d'élargir les activités de l'entreprise, d'accroître sa clientèle sur les marchés stratégiques et de pousser davantage l'internalisation. Le Fonds, en tant que fonds de revenu, tire sa force des éléments suivants : une croissance historique soutenue de nos parts de marché, une forte position concurrentielle, une solide clientèle liée par des contrats à long terme, des exigences prévisibles en matière d'investissements de maintien et la génération active de flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B). À l'avenir, la direction du Fonds s'engage à continuer de gérer activement ces forces.

Investissements de maintien

Pour l'exercice 2005, les investissements de maintien, représentant le réinvestissement de capital afin de soutenir les activités d'exploitation à court terme, devraient se situer entre 16 000 \$ et 17 000 \$ pour les activités canadiennes et entre 26 000 \$ US et 27 000 \$ US pour les activités américaines. Les investissements de maintien devraient être proportionnellement plus élevés au cours des premier et deuxième trimestres de 2005, ce qui pourrait entraîner la déclaration et le versement de distributions supérieures aux flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) pour ces trimestres. Pour l'exercice 2005, le Fonds a encore pour objectif un ratio de distribution de moins de 90 %, ce qui est conforme au ratio de distribution cumulatif historique du Fonds de 87,5 %.

Secteur des décharges

Le Fonds est tenu de déposer trimestriellement cinquante cents par mètre cube de déchets acceptés et déposés dans la zone d'agrandissement autorisée de la décharge de Lachenaie dans une fiducie d'utilité sociale.

La décharge de Calgary du Fonds a accepté des volumes importants de déchets solides non dangereux; il se pourrait qu'à l'avenir, de tels volumes de déchets ne puissent plus être acceptés. L'augmentation des produits de la décharge de Calgary pour l'exercice 2003 est d'environ 4 000 \$. En 2004, les volumes de Calgary ont accusé une baisse marginale par rapport à 2003, soit 300 \$ d'un exercice à l'autre. À l'avenir, les volumes de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge de Calgary pourraient ne pas être maintenus aux mêmes niveaux qu'en 2003 et 2004.

Le Fonds a finalisé l'acquisition de la décharge Ridge le 4 janvier 2005. La direction prévoit que la plus grande part de l'excédent du prix d'achat de 109 180 \$ sur la juste valeur des actifs corporels sera capitalisée dans le permis d'exploitation de la décharge sous-jacent et sera comptabilisée dans les actifs liés à la décharge.

Le Fonds étudie activement les différentes possibilités pour remplacer la décharge de Calgary. À ce jour, le Fonds a passé en charges la totalité des coûts engagés aux fins de l'aménagement d'une nouvelle décharge à Calgary.

Financement

Depuis la clôture de l'acquisition d'IESI, le Fonds est exposé à un risque de crédit à l'égard de la nouvelle facilité de crédit à taux variable d'IESI. En vertu des modalités de la nouvelle facilité de crédit d'IESI, cette dernière doit conclure un swap de taux d'intérêt afin de convertir une tranche de sa nouvelle facilité de crédit à taux variable en une facilité à taux fixe. Le 21 janvier 2005, IESI avait converti un montant de 75 000 \$ US de sa facilité de crédit à taux variable en une facilité à taux fixe à un taux moyen de 5,55 %.

Couvertures

Le Fonds, par l'intermédiaire d'IESI, a conclu trois conventions de trois ans à taux unique visant à couvrir son exposition aux taux de change relativement à des sommes à recevoir d'IESI pour financer les obligations de distribution en dollar canadien aux porteurs de parts et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation. Les conventions de vente de dollars américains et d'achat de 4 500 \$ CA tous les mois prévoient un taux de change moyen d'environ 1,22 \$, de mars 2005 à février 2008. La direction a l'intention de proroger périodiquement la durée des conventions à mesure qu'elles échoient.

Autres

La direction du Fonds poursuit son étude des différentes possibilités lui permettant d'échanger son taux d'intérêt fixe sur ses débetures à cinq ans contre un taux d'intérêt variable.

En ce qui concerne l'avenir, le principal objectif de la direction consiste à accroître les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) en continuant d'améliorer les services offerts par le Fonds, en économisant davantage et en assurant la croissance de l'entreprise par l'intermédiaire d'acquisitions stratégiques. À cette fin, la direction du Fonds étudie et évalue continuellement de nouvelles acquisitions stratégiques potentielles, en particulier celles susceptibles d'accroître les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B) et, de ce fait, les distributions. Les futures actions stratégiques peuvent être financées par emprunt, par émission de parts de fiducie supplémentaires ou par l'intermédiaire du fonds de roulement ou des liquidités provenant des activités d'exploitation.

Les distributions dépendent des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B), et le montant des distributions est examiné périodiquement par les fiduciaires.

Estimations comptables cruciales

Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de décharges

Le Fonds effectue ses propres estimations des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de décharges avec l'aide de ses ingénieurs et des membres de son personnel comptable, en s'appuyant sur les réglementations relatives aux décharges applicables à chaque installation, et revoit ces estimations au moins une fois par année.

Les hypothèses utilisées pour estimer les coûts de fermeture et d'après-fermeture sont importantes. Toute modification apportée aux estimations de coûts, de taux d'escompte et de capacité peut avoir une incidence importante sur les obligations futures au titre des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture, sur les actifs liés aux décharges s'y rapportant et sur les résultats d'exploitation.

Autres

Les autres estimations comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : estimation de la provision pour créances douteuses, bénéfiques futurs, impôts sur les bénéfiques et autres estimations utilisées pour l'établissement de la juste valeur de l'écart d'acquisition pour le test de dépréciation annuel du Fonds; hypothèses relatives à la possibilité de recouvrement des frais reportés; la durée de vie utile des immobilisations, les coûts prévus pour la construction et la mise en valeur de décharges et estimation du dégagement permis et jugé permis pour l'établissement de l'amortissement de l'actif lié aux décharges et diverses estimations économiques utilisées pour l'établissement d'estimations de la juste valeur.

Nouvelles conventions comptables

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Fonds a conclu des contrats à terme de gré à gré sur obligations afin de gérer le risque de taux d'intérêt lié au placement de titres de créance à long terme. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les contrats à terme de gré à gré sur obligations désignés comme instruments de couverture sont reportés et comptabilisés sur la durée des titres de créance sous-jacents. Tous les gains et pertes cumulés jusqu'à la date à laquelle le contrat à terme de gré à gré sur obligations est résilié ou cesse d'être désigné comme un instrument de couverture sont reportés et comptabilisés sur la durée des titres de créance sous-jacents. Tous les contrats à terme de gré à gré sur obligations non admissibles à la comptabilité de couverture ou non désignés comme instruments de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période courante.

Modifications aux avantages sociaux futurs

En vigueur pour les exercices terminés à compter du 30 juin 2004, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») a publié diverses modifications aux exigences en matière de divulgation des avantages sociaux futurs du chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*. Les directives relatives à la présentation dans les états financiers relativement à ces nouvelles modifications doivent être appliquées rétroactivement avec retraitement des données antérieures. Il n'y a eu aucune modification importante de la divulgation relativement aux modifications apportées au chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Avec prise d'effet en mars 2003, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable canadienne relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui exige la constatation d'une obligation liée à la mise hors service d'un actif corporel à long terme qu'une entité a l'obligation juridique de régler. La nouvelle norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2004 et exige que le Fonds retraite rétroactivement tous les états financiers consolidés comparatifs. Par conséquent, les états financiers consolidés du 31 décembre 2003 ont été retraités aux fins de comparaison future. L'adoption de la nouvelle norme comptable devrait avoir une incidence importante sur les actifs liés aux décharges et les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de décharges. Toutefois, elle n'aura pas d'incidence sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et n'aura qu'une incidence marginale sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B).

Principes comptables généralement reconnus

Avec prise d'effet en juin 2003, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable canadienne sur les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada qui précise ce qui constitue les PCGR du Canada et indique quelles sont les sources de ces principes, ainsi que les sources à consulter pour choisir les conventions comptables et l'information à fournir lorsqu'une question n'est pas expressément traitée dans les sources premières des PCGR. Ce chapitre est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2003, et l'adoption anticipée est encouragée. L'adoption de cette nouvelle norme comptable n'a aucune incidence sur les états financiers consolidés du Fonds.

Avertissement à l'égard des énoncés prospectifs

Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs relatifs aux activités du Fonds ou à son milieu d'exploitation, lesquels s'appuient sur les estimations, les prévisions et les projections du Fonds. Ces énoncés ne garantissent pas le rendement futur, et ils comportent des risques et des incertitudes qu'il est difficile de prédire ou qui échappent au contrôle du Fonds. Un certain nombre de facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent ceux présentés dans la notice annuelle du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. Par conséquent, les lecteurs sont priés de ne pas se fier à ces énoncés prospectifs. De plus, ces énoncés prospectifs sont valides uniquement à la date à laquelle ils sont rédigés. Bien que, de l'avis de la direction, les énoncés prospectifs compris dans les présentes soient fondés sur des hypothèses raisonnables, le Fonds ne peut garantir aux porteurs de parts que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. En outre, le Fonds n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou d'autres développements.

Notes

^(A)Tout renvoi à l'expression « BAIIA » dans les présentes désigne le « bénéfice avant les éléments suivants » des états consolidés des résultats. Le « bénéfice avant les éléments suivants » exclut certains ou l'ensemble des éléments suivants : l'« amortissement », les « intérêts sur la dette à long terme », le « gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges » ou (le) la « (gain net) perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges », la « radiation des frais de financement reportés », le « gain au règlement des contrats à terme de gré à gré sur obligations » et les « impôts sur les bénéfices ». Le BAIIA est une expression utilisée par le Fonds qui n'a pas de signification normalisée établie en vertu des principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Il est donc peu probable que cette mesure soit comparable à des mesures analogues utilisées par d'autres émetteurs. Le BAIIA est une mesure de la rentabilité du Fonds et, par définition, exclut certains éléments (plus précisément l'amortissement, les intérêts sur la dette à long terme, le gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges ou (le gain net) la perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, la radiation des frais de financement reportés, le gain au règlement des contrats à terme de gré à gré sur obligations et les impôts sur les bénéfices). La direction considère ces éléments soit comme des charges hors caisse (dans le cas de l'amortissement, de la radiation des frais de financement reportés et des impôts futurs), soit comme des charges hors exploitation (dans le cas des intérêts sur la dette à long terme, du gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges ou (du gain net) de la perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges, du gain au règlement des contrats à terme de gré à gré sur obligations et des impôts exigibles). Pour un investisseur, le BAIIA est une mesure financière et d'exploitation pratique servant de support pour calculer les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B). Les raisons sous-jacentes à l'exclusion de chacun des postes sont les suivantes :

Amortissement – À titre de poste hors caisse, l'amortissement n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B).

Intérêts sur la dette à long terme – Les intérêts sur la dette à long terme sont fonction de la combinaison des titres de créance et des capitaux propres d'une entité, ainsi que des taux d'intérêt applicables à cette dernière; à ce titre, ils reflètent les activités de trésorerie et de financement de l'entité et représentent une catégorie de charges différente de celle des éléments du BAIIA.

Gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges – Le gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges n'a aucune incidence sur la détermination des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B), car le produit de cession a été réinvesti dans d'autres immobilisations.

(Gain net) perte nette à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges – Le gain net à la cession d'immobilisations et d'actifs liés aux décharges n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B), car le produit de la cession a été soit réinvesti dans d'autres immobilisations, soit utilisé pour rembourser la facilité de crédit renouvelable du Fonds.

Radiation des frais de financement reportés – En tant qu'élément hors caisse, la radiation des frais de financement reportés n'a pas d'incidence sur la détermination des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution^(B).

Gain au règlement des contrats à terme de gré à gré sur obligations – Le gain au règlement des contrats à terme de gré à gré sur obligations constitue une activité de trésorerie et de financement et représente une catégorie de produits différente de celle des éléments du BAIIA.

Impôts sur les bénéfices – Les impôts sur les bénéfices sont fonction des lois fiscales et des taux d'imposition, et ils sont touchés par des questions qui ne sont pas liées aux activités quotidiennes du Fonds.

Le BAIIA ne devrait pas être interprété comme une mesure du bénéfice ou des flux de trésorerie. Les éléments de rapprochement entre le BAIIA et le bénéfice net sont détaillés dans les états consolidés des résultats, du poste « Bénéfice avant les éléments suivants » jusqu'au poste « Bénéfice net ».

^(B) Le Fonds a adopté une mesure appelée « flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution », en supplément du bénéfice net, comme mesure du rendement d'exploitation. Le terme « flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution » n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et il est donc peu probable qu'il puisse se comparer à des mesures semblables établies par d'autres émetteurs. Cette mesure non définie par les PCGR est présentée dans le but de calculer le montant disponible aux fins de distribution aux porteurs de parts. Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution sont calculés comme suit : le BAIIA ^(A) moins l'amortissement des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges capitalisés, les intérêts sur la dette à long terme, les impôts exigibles et les investissements de maintien. De plus, le gain obtenu par le Fonds au règlement de deux contrats à terme de gré à gré sur obligations le 25 juin 2004 sera amorti au titre des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution sur la durée restante jusqu'à l'échéance des débetures garanties de premier rang (pour obtenir des détails supplémentaires, se reporter à la rubrique « Autres mesures de rendement – Flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^(B) »). Les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ne sont pas nécessairement représentatifs des flux de trésorerie disponibles pour combler les besoins de liquidités, et ne devraient donc pas être substitués aux flux de trésorerie comme mesure d'évaluation de la situation de trésorerie. Toute référence à l'expression « flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution » dans les présentes porte le sens donné dans cette note.

^(C) Comme le recommande l'avis 52-306 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières intitulé « Mesures financières non conformes aux PCGR », les flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^(B) sont calculés comme suit, selon la méthode fondée sur les flux de trésorerie :

(en milliers)	Exercices terminés les 31 décembre		
	2004	2003 ⁽¹⁹⁾	2002 ^(19, 20)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (d'après les états consolidés des flux de trésorerie)	58 642 \$	47 383 \$	33 339 \$
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement	(330)	2 226	(2 146)
Variation nette des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges ⁽¹⁸⁾	(3 501)	(1 344)	(305)
Gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations	(1 550)	–	–
Amortissement du gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations	112	–	–
Investissements de maintien	(11 935)	(11 586)	(6 789)
Flux de trésorerie distribuables^(B)	41 438 \$	36 679 \$	24 099 \$

Notes :

⁽¹⁸⁾ La variation nette des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de décharges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 comprend une révision des flux de trésorerie estimatifs se chiffrant à 1 902 \$, principalement en raison des coûts liés aux activités de fermeture rattachés à la partie non en exploitation de la décharge de Lachenaie du Fonds.

⁽¹⁹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, le Fonds a adopté la nouvelle norme comptable relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence de l'adoption de la nouvelle norme comptable sur les résultats intermédiaires et annuels comparatifs est présentée en détail dans le rapport du premier trimestre du Fonds de revenu BFI Canada pour la période terminée le 31 mars 2004.

⁽²⁰⁾ Les flux de trésorerie pour la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 24 avril 2002 sont les résultats de 3743276 Canada Inc., un des prédécesseurs de BFI Canada Holdings Inc., et ont été exclus des calculs des flux de trésorerie disponibles aux fins de distribution ^(B) comme il est présenté dans le tableau plus haut. Le Fonds a indirectement acquis la totalité des actions émises et en circulation de 3743276 Canada Inc. le 25 avril 2002 relativement à la clôture de son premier appel public à l'épargne visant le placement de parts de fiducie. Le Fonds a uniquement consolidé les résultats de BFI Canada Holdings Inc. avec les siens depuis le 25 avril 2002. Veuillez vous référer au prospectus du Fonds daté du 16 avril 2002 relativement au premier appel public à l'épargne pour une description complète des opérations effectuées concurremment à la clôture de ce placement.

Responsabilité à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés du Fonds de revenu BFI Canada ainsi que la totalité de l'information contenue dans ce rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par les fiduciaires.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils comprennent des montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a établi ces montants selon des hypothèses raisonnables pour s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle, à tous les égards importants. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel a été préparée conformément à celle des états financiers consolidés.

Le Fonds de revenu BFI Canada maintient des systèmes de contrôles comptables internes et de contrôles administratifs qui ont été conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est appropriée, fiable et exacte et que l'actif du Fonds est comptabilisé et protégé de façon appropriée.

Les fiduciaires sont chargés de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et, finalement, d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés. Les fiduciaires assument ces responsabilités principalement par l'intermédiaire de leur comité de vérification.

Les membres du comité de vérification, qui se compose entièrement de fiduciaires qui ne sont pas membres de la direction, sont nommés par les fiduciaires. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs externes afin de discuter de questions relatives à la vérification, aux contrôles internes, aux conventions comptables et aux informations financières à fournir. Le comité de vérification examine, avec la direction et les vérificateurs externes, les états financiers consolidés et fait état de ses constatations aux fiduciaires avant que ces états financiers ne soient approuvés par les fiduciaires.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l., vérificateurs externes, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada.

SIGNED

SIGNED

Keith Carrigan

Président et chef de la direction

Joseph D. Quarin

Chef du service des finances

Rapport des vérificateurs

Aux porteurs de parts
du Fonds de revenu BFI Canada

Nous avons vérifié les bilans consolidés du Fonds de revenu BFI Canada aux 31 décembre 2004 et 2003 et les états consolidés des résultats, de l'avoir des porteurs de parts et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2004 et 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

SIGNED

Comptables agréés

Toronto (Ontario)

Le 25 février 2005

Fonds de revenu BFI Canada Bilans consolidés

31 décembre 2004 et 2003 (en milliers de dollars)

	31 décembre	
	2004	2003
		(retraité - note 2)
ACTIF		
À COURT TERME		
Espèces et quasi-espèces	13 282 \$	6 704 \$
Débiteurs	33 348	25 838
Autres débiteurs (note 5)	1 403	1 203
Charges payées d'avance	2 568	2 081
	50 601	35 826
AUTRES DÉBITEURS (note 5)	3 028	3 284
COÛTS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'APRÈS-FERMETURE DES DÉCHARGES FINANCÉS (note 10)	570	-
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	72 856	66 993
ÉCART D'ACQUISITION	50 889	49 171
FRAIS REPORTÉS (note 20)	12 159	3 069
FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS (note 20)	1 860	1 176
IMMOBILISATIONS (note 7)	95 325	84 359
ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES (note 8)	110 382	113 084
	397 670 \$	356 962 \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs	23 206 \$	11 866 \$
Charges à payer	7 501	5 836
Distribution à payer	3 097	2 816
Impôts à payer	636	346
Produits reportés (note 5)	6 623	6 400
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 9)	22 224	271
	63 287	27 535
DETTE À LONG TERME (note 9)	105 240	81 313
COÛTS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FERMETURE ET D'APRÈS-FERMETURE DES DÉCHARGES (note 10)	6 143	2 642
PASSIFS D'IMPÔTS FUTURS (note 11)	13 907	21 146
	188 577	132 636
AVOIR DES PORTEURS DE PARTS (note 12)	209 093	224 326
	397 670 \$	356 962 \$

SIGNED

Keith Carrigan
Président et chef de la direction

SIGNED

Joseph D. Quarin
Chef des services financiers

Fonds de revenu BFI Canada États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 (en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par part de fiducie)

	2004	2003
		(retraité - note 2)
PRODUITS	191 956 \$	167 626 \$
CHARGES		
CHARGES D'EXPLOITATION	99 378	84 892
FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS (note 19)	28 012	25 452
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	64 566	57 282
AMORTISSEMENT	47 467	45 375
INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME	6 138	5 137
RADIATION DES FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS	748	-
GAIN NET À LA CESSION D'IMMOBILISATIONS ET D'ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES	(192)	(527)
GAIN AU RÈGLEMENT DE CONTRATS À TERME DE GRÉ À GRÉ SUR OBLIGATIONS (note 13)	(1 550)	-
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	11 955	7 297
CHARGE (ÉCONOMIE) D'IMPÔTS (note 11)		
Exigibles	540	450
Futurs	(8 547)	(6 290)
	(8 007)	(5 840)
BÉNÉFICE NET	19 962 \$	13 137 \$
Bénéfice net par part de fiducie, de base et dilué	0,75 \$	0,50 \$
Nombre moyen pondéré de parts de fiducie en circulation (en milliers)	26 500	26 500

Fonds de revenu BFI Canada États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 (en milliers de dollars)

	2004	2003
		(retraité - note 2)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
EXPLOITATION		
Bénéfice net	19 962 \$	13 137 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des actifs incorporels	12 972	12 346
Amortissement des frais de financement reportés	918	882
Amortissement des immobilisations	15 960	16 622
Amortissement des actifs liés aux décharges	17 617	15 525
Gain à la cession d'immobilisations	(192)	(785)
Perte à la cession d'actifs liés aux décharges	—	258
Radiation de frais de financement reportés	748	—
Désactualisation des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	202	118
Impôts futurs	(8 547)	(6 290)
Dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	(1 328)	(2 204)
	58 312	49 609
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement	330	(2 226)
Liquidités liées aux activités d'exploitation	58 642	47 383
INVESTISSEMENT		
Acquisitions (note 4)	(32 951)	(2 376)
Placement dans d'autres débiteurs	(1 138)	(2 850)
Produit d'autres débiteurs	924	1 089
Coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges financés (note 10)	(354)	—
Achat d'immobilisations	(15 462)	(13 762)
Achat d'actifs liés aux décharges	(7 359)	(3 233)
Produit de la cession d'immobilisations	222	3 691
Produit de la cession d'actifs liés aux décharges	—	195
Frais reportés	(4 077)	(1 237)
Liquidités liées aux activités d'investissement	(60 195)	(18 483)
FINANCEMENT		
Paiement des frais de financement reportés	(2 261)	—
Produit de l'emprunt renouvelable	27 800	8 650
Produit des débentures garanties de premier rang	105 000	—
Remboursement sur la dette à terme, l'emprunt renouvelable et la dette prise en charge	(87 494)	(4 050)
Distributions payées aux porteurs de parts	(34 914)	(32 462)
Liquidités liées aux activités de financement	8 131	(27 862)
RENTRÉES NETTES	6 578	1 038
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	6 704	5 666
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	13 282 \$	6 704 \$
DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE :		
Les espèces et quasi-espèces comprennent les éléments suivants :		
Espèces	8 609 \$	3 864 \$
Quasi-espèces	4 673	2 840
	13 282 \$	6 704 \$
Liquidités versées au cours de l'exercice pour les éléments suivants :		
Impôts sur les bénéfices	909 \$	1 309 \$
Intérêts	5 460 \$	5 183 \$

Fonds de revenu BFI Canada États consolidés de l'avoir des porteurs de parts

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 (en milliers de dollars)

	2004	2003
		(retraité - note 2)
SOLDE AU DÉBUT	224 326 \$	243 816 \$
Bénéfice net	19 962	13 137
Distributions	(35 195)	(32 627)
SOLDE À LA FIN	209 093 \$	224 326 \$

Fonds de revenu BFI Canada Notes complémentaires

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 (en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par part de fiducie)

1. Structure du Fonds

Le Fonds de revenu BFI Canada (le « Fonds ») est une fiducie à vocation restreinte et à capital variable constituée en vertu des lois de la province d'Ontario et régie par une déclaration de fiducie modifiée et mise à jour le 15 avril 2002. Par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, le Fonds fournit des services de collecte et de mise en décharge de déchets solides non dangereux à des clients des domaines commercial, industriel et résidentiel situés en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec. Le Fonds verse des distributions en espèces aux porteurs de parts, sur la base de tous les montants reçus, comme ils sont établis par les fiduciaires. La déclaration de fiducie précise que les distributions mensuelles en espèces doivent être versées le 15^e jour du mois suivant ou vers cette date.

2. Modification de convention comptable

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Fonds a adopté de manière rétroactive le chapitre 3110 du *Manuel de l'ICCA*, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », (le « chapitre 3110 ») avec retraitement. Le nouveau chapitre établit les normes de constatation et de mesure des passifs applicables aux obligations juridiques liées à la mise hors service d'actifs corporels à long terme découlant de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur ou de l'exploitation normale. Au départ, l'obligation est évaluée à la juste valeur, laquelle s'entend du montant de la contrepartie qui serait convenue dans le cas d'une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence entre des parties compétentes agissant en toute liberté. Les coûts qui en résultent sont capitalisés à la valeur comptable de l'actif visé et amortis de manière logique et systématique dans les résultats. Au cours des périodes suivantes, l'obligation est rajustée pour tenir compte de l'augmentation due à la désactualisation à l'aide de la méthode des intérêts effectifs et des variations des flux de trésorerie futurs sous-jacents ou de l'échéancier de ceux-ci. Au moment du règlement de l'obligation, le Fonds inscrira un gain ou une perte, si les coûts réels diffèrent de l'obligation inscrite.

L'adoption de ce chapitre s'est traduite par un changement fondamental de la constatation et de la mesure des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture du Fonds. Le chapitre 3110 exige que les coûts estimatifs tiennent compte des éléments suivants : l'évaluation du marché de ces coûts et le moment où ceux-ci sont engagés, l'inflation, les majorations de prix, les percées technologiques, les probabilités selon divers scénarios, les incertitudes inhérentes à l'obligation et d'autres considérations. Ces coûts estimatifs liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture sont ensuite ramenés à la valeur actualisée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit, lequel s'entend du taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la cote de solvabilité du Fonds. À mesure que l'obligation est constatée, un actif lié aux décharges équivalent est constaté en contrepartie, puis amorti proportionnellement à l'utilisation. La désactualisation, qui s'entend de l'augmentation de la valeur comptable des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges à payer imputable à l'écoulement du temps, est constatée à titre de charge d'exploitation dans les états consolidés des résultats. L'incidence de cette modification de convention comptable sur les chiffres correspondants de 2003 contenus dans les états financiers consolidés du Fonds est la suivante :

BILANS CONSOLIDÉS

	31 décembre 2003	Modification de convention comptable	31 décembre 2003
	(présenté antérieurement)		(retraité)
Actifs liés aux décharges – coûts	132 560 \$	6 815 \$	139 375 \$
Actifs liés aux décharges – amortissement cumulé	19 476 \$	6 815 \$	26 291 \$
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	8 870 \$	(6 228) \$	2 642 \$
Passifs d'impôts futurs	19 036 \$	2 110 \$	21 146 \$
Avoir des porteurs de parts	220 208 \$	4 118 \$	224 326 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

	Exercice terminé le 31 décembre 2003	Modification de convention comptable	Exercice terminé le 31 décembre 2003
	(présenté antérieurement)		(retraité)
Charges d'exploitation	87 835 \$	(2 943) \$	84 892 \$
Amortissement	41 945 \$	3 430 \$	45 375 \$
Économie d'impôts futurs	(6 262) \$	(28) \$	(6 290) \$
Bénéfice net	13 596 \$	(459) \$	13 137 \$
Bénéfice net par part de fiducie, de base et dilué	0,51 \$	(0,01) \$	0,50 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercice terminé le 31 décembre 2003	Modification de convention comptable	Exercice terminé le 31 décembre 2003
	(présenté antérieurement)		(retraité)
Bénéfice net	13 596 \$	(459) \$	13 137 \$
Amortissement des actifs liés aux décharges	12 095 \$	3 430 \$	15 525 \$
Désactualisation des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	— \$	118 \$	118 \$
Provision pour coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	3 061 \$	(3 061) \$	— \$
Impôts futurs	(6 262) \$	(28) \$	(6 290) \$
Liquidités provenant des activités d'exploitation	47 383 \$	— \$	47 383 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'AVOIR DES PORTEURS DE PART

	Exercice terminé le 31 décembre 2003	Modification de convention comptable	Exercice terminé le 31 décembre 2003
	(présenté antérieurement)		(retraité)
Solde au début	239 240 \$	4 576 \$	243 816 \$
Bénéfice net	13 596 \$	(459) \$	13 137 \$
Liquidités provenant des activités d'exploitation	220 208 \$	4 118 \$	224 326 \$

3. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR ») et reflètent les principales conventions comptables suivantes :

Mode de présentation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds et de ses filiales en propriété exclusive. Les opérations et les comptes intersociétés ont tous été éliminés au moment de la consolidation.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux PCGR exige que le Fonds effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Les estimations et les hypothèses comprennent les éléments suivants : l'estimation de la provision pour créances douteuses, bénéfices futurs, impôts sur les bénéfices et autres estimations utilisées pour l'établissement de la juste valeur de l'écart d'acquisition pour le test de dépréciation annuel du Fonds; les hypothèses relatives à la possibilité de recouvrement des frais reportés; la durée de vie utile des immobilisations, les coûts prévus pour la construction et la mise en valeur de décharges et l'estimation du dégageement permis et jugé permis pour l'établissement de l'amortissement de l'actif lié aux décharges; l'estimation des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture et diverses estimations économiques utilisées pour l'établissement d'estimations de la juste valeur.

Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a obtenu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de BFI Usine de triage Lachenaie Ltée (la « décharge de Lachenaie »), une filiale du Fonds, de 6,5 millions de mètres cubes supplémentaires, ce qui équivaut à 5,0 à 6,5 années d'exploitation d'après le volume annuel de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge. Dans l'éventualité où le Fonds n'obtiendrait pas les futurs permis nécessaires à l'agrandissement de la décharge de Lachenaie, les actifs suivants au 31 décembre 2004 feraient l'objet d'un ajustement important : écart d'acquisition, 19 859 \$ et actifs liés aux décharges (note 8), 85 224 \$. La direction est persuadée qu'elle obtiendra l'autorisation d'effectuer des agrandissements supplémentaires avant l'expiration du permis actuel du Fonds. Par conséquent, aucune provision pour baisse de valeur n'a été comptabilisée.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les placements du marché monétaire à court terme hautement liquides assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 (en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par part de fiducie)

Autres débiteurs

Les autres débiteurs comprennent une créance liée à un contrat de location-financement ainsi que des créances de financement à long terme.

Les actifs loués selon des modalités prévoyant le transfert aux clients de pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisés à titre de créances liées à des contrats de location-financement. Ces créances sont inscrites au coût et actualisées selon leur taux sous-jacent implicite.

Les créances de financement à long terme sont comptabilisées au coût majoré des revenus de financement non gagnés.

La juste valeur des autres débiteurs est évaluée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés appliquant des taux d'intérêt conformes à la qualité du crédit de l'emprunteur. Les autres débiteurs font périodiquement l'objet d'un test de dépréciation, et toute réduction de valeur au montant recouvrable net en résultant est constatée dans la période au cours de laquelle la dépréciation est subie.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels incluent les contrats de collecte avec des clients, les listes de clients, les licences relatives aux stations de transfert et les marques de commerce et sont réputés avoir une durée de vie limitée. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Contrats de collecte avec des clients Durée moyenne du contrat plus une période de renouvellement après la prise d'effet de l'attrition de la clientèle annuelle prévue de 3 %.

Listes de clients Sur la durée de l'entente de non-concurrence incluse dans la convention sous-jacente d'achat relative à l'acquisition.

Licences relatives aux stations de transfert De 10 à 25 ans.

Marques de commerce De 10 à 13 ans.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition n'est pas amorti, et il est soumis à un test de dépréciation au moins annuellement, ou plus fréquemment lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'il survienne un événement ou une situation ayant pour effet de faire baisser la juste valeur de l'unité d'exploitation au-dessous de sa valeur comptable. Toute réduction de valeur qui représente l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable est constatée dans la période au cours de laquelle la dépréciation est subie. Le test de dépréciation annuel a été effectué le 24 avril 2004 et n'a pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur.

Frais reportés

Les frais reportés sont liés à l'aménagement des décharges, y compris le coût des licences relatives aux décharges, les projets d'immobilisations, y compris les frais de financement, pour lesquels l'amortissement n'a pas encore commencé et les coûts relatifs à l'acquisition et à l'opération pour les acquisitions qui n'ont pas encore été finalisées. La direction examine périodiquement les valeurs comptables des frais reportés afin de cerner toute perte de valeur éventuelle, et toute réduction de valeur au montant recouvrable net en résultant est constatée dans la période au cours de laquelle la dépréciation est subie.

Frais de financement reportés

Les frais de financement reportés représentent les honoraires et les coûts liés à l'obtention de la dette à long terme. Le Fonds amortit ces coûts sur la durée de la dette.

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Immeubles et améliorations	20 à 40 ans
Véhicules et matériel	3 à 8 ans
Conteneurs et compacteurs	5 à 10 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	3 à 10 ans

Actifs liés aux décharges

Les actifs liés aux décharges représentent le coût des capacités d'enfouissement des décharges, y compris les coûts d'acquisition initiaux, les coûts engagés relativement à la construction et à l'aménagement des décharges et les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture capitalisés.

Le coût des permis relatifs aux décharges, les coûts de construction et d'expansion des décharges prévus et les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture capitalisés sont amortis proportionnellement à l'utilisation à mesure que les capacités d'enfouissement des décharges sont utilisées.

La direction met à jour annuellement l'estimation de la capacité d'enfouissement des décharges en fonction de renseignements obtenus par levé et fournis par des ingénieurs indépendants. L'incidence des modifications de la capacité et des coûts de construction estimatifs sur la charge d'amortissement annuel est comptabilisée prospectivement.

La capacité de décharge disponible totale aux fins de l'amortissement des actifs liés aux décharges représente la somme du dégagement autorisé estimatif (après l'obtention du permis final auprès des organismes de réglementation) et du dégagement autorisé réputé, ce qui représente une estimation du dégagement qui, selon la direction, est susceptible d'être finalement autorisé en fonction des hypothèses suivantes :

- Des employés travaillent activement pour obtenir le permis ou les modifications du permis nécessaires en vue d'agrandir une décharge existante, et le projet est bien engagé;
- Il est probable que les approbations nécessaires seront obtenues dans un délai normal en ce qui a trait à la demande et au traitement des approbations pour le territoire dans lequel la décharge est située;
- Le Fonds a le droit légal d'utiliser ou d'obtenir un terrain à l'égard du projet d'agrandissement;
- Il n'existe aucune restriction ni question importante connue sur le plan politique, technique, juridique ou commercial pouvant entraver la réussite de l'agrandissement;
- Une analyse de faisabilité financière a été réalisée et les résultats démontrent que l'agrandissement aura des incidences financières et opérationnelles positives, de sorte que la direction est déterminée à poursuivre l'agrandissement;
- Un dégagement des décharges additionnel et les coûts connexes ont été estimés en fonction de l'étude de définition du projet d'agrandissement prévu.

En général, le Fonds et son prédécesseur ont réussi à obtenir les approbations nécessaires en vue des agrandissements projetés. Toutefois, il n'y a aucune garantie que le Fonds réussira à obtenir les approbations nécessaires pour agrandir les décharges à l'avenir.

Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges

Les coûts associés au recouvrement, à la fermeture et à la surveillance des décharges après qu'elles ont cessé d'accepter des déchets sont constatés à la juste valeur sur la durée de l'exploitation des décharges, soit la période durant laquelle celles-ci acceptent des déchets solides non dangereux.

Le Fonds établit ses estimations des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture en fonction des données que lui fournit son personnel technique et comptable et des règlements en matière de décharge régissant chaque installation et les examine au moins une fois l'an. Les estimations du Fonds sont élaborées de manière à ce qu'elles se rapprochent de la juste valeur, car il n'existe habituellement aucune valeur à la cote. Dans le processus d'élaboration de ces estimations, le Fonds a recours à la méthode des flux de trésorerie estimatifs pour déterminer la juste valeur. La méthode des flux de trésorerie estimatifs prescrit l'étude de multiples scénarios de flux de trésorerie rendant compte d'un éventail de résultats possibles. Le Fonds étudie également les hypothèses que des parties prenantes du marché utiliseraient dans la détermination des justes valeurs estimatives et les intègre à ses calculs, notamment l'inflation, les majorations de prix, les incertitudes inhérentes au moment de l'exécution des travaux, l'information obtenue auprès de tiers, les prix du marché et les prix réels payés pour des travaux analogues ainsi que les estimations techniques. Une fois les justes valeurs estimatives établies, celles-ci sont ramenées à leur valeur actualisée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit, lequel s'entend du taux d'intérêt sur les actifs qui sont essentiellement exempts de risque de défaut, ajustés en fonction de la cote de solvabilité du Fonds. Aucune estimation fiable des primes liées aux risques du marché n'est disponible, car il n'existe aucun marché pour la vente de la responsabilité à l'égard des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges. Par conséquent, le Fonds a exclu les estimations de primes liées aux risques de marché dans la détermination de la juste valeur des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges.

Les hypothèses posées à l'égard de l'inflation tiennent compte d'un éventail de résultats possibles en fonction de l'interprétation que fait la direction de la conjoncture économique actuelle et prévue et du moment prévu du décaissement des dépenses réelles. Ainsi, le Fonds a utilisé des taux d'inflation de 2 % à 3 %. L'incertitude inhérente à l'établissement de telles estimations fait en sorte que les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

Le taux d'intérêt sans risque et le taux d'ajustement en fonction de la qualité de crédit tiennent compte d'un éventail de résultats possibles en fonction de l'interprétation que fait la direction de la conjoncture économique actuelle et prévue et du moment prévu du décaissement des dépenses. Ainsi, le Fonds a appliqué divers taux d'intérêt sans risque et des différentiels de taux à chacune des décharges, qui s'échelonnent de 2,7 % à 5,5 % et de 3,0 % à 4,0 %, respectivement. L'incertitude inhérente à l'établissement de telles estimations fait en sorte que les résultats réels pourraient différer des montants estimés. L'évolution future de la cote de solvabilité du Fonds ne vient pas modifier le montant des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture déjà comptabilisé; toutefois, elle aura une incidence sur les prochains calculs de la juste valeur.

Les révisions à la baisse des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture estimatifs sont actualisées par l'application du taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit utilisé au moment de l'établissement initial des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture estimatifs, ou encore à l'aide du taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit moyen pondéré s'il est impossible de connaître la période de constatation initiale.

Le Fonds comptabilise la juste valeur estimative des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture à mesure que le dégagement est utilisé. Le total de l'obligation sera entièrement constaté au moment où ces installations cesseront d'accepter des déchets solides non dangereux et qu'elles seront fermées.

Les activités quotidiennes de maintenance, notamment la surveillance environnementale, le fauchage et la fertilisation, la gestion du lixiviat, la surveillance des puits, l'entretien des matériaux tampons et les autres activités, sont imputées aux charges d'exploitation sur la durée d'exploitation des décharges. Ces coûts sont estimés et inclus dans le total des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture pour toutes les activités qui se déroulent après la durée d'exploitation d'une décharge donnée. Des travaux de maintenance sont habituellement nécessaires durant un minimum de 30 années suivant la fermeture d'une décharge.

La désactualisation, qui s'entend de l'augmentation de la valeur comptable des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges à payer imputable à l'écoulement du temps, est constatée à titre de charge d'exploitation dans les états consolidés des résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 (en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par part de fiducie)

Impôts sur les bénéfiques

Les impôts futurs sont calculés au moyen de la méthode du passif fiscal. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis selon les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur et les lois fiscales qui seront en vigueur au moment où les écarts sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est constatée dans les résultats dans la période au cours de laquelle la modification a lieu.

Produits

Les produits sont principalement composés des frais de collecte de déchets payés par les clients des domaines commercial, industriel et résidentiel ainsi que des frais de transfert et de mise en décharge imputés à des tiers. En ce qui a trait aux activités de collecte et de mise en décharge, les produits sont constatés lorsque les services sont fournis, soit au moment de la mise en décharge des déchets recueillis.

Les produits reportés ont trait aux contrats de collecte à long terme, en vertu desquels une facturation anticipée est effectuée avant que les services soient fournis.

Les produits tirés de créances liées à des contrats de location-financement sont constatés de façon à générer un taux de rendement constant relativement à l'investissement dans le contrat de location.

Les produits tirés des créances de financement à long terme sont constatés en fonction de l'amortissement sur la durée de la créance correspondante.

Dépréciation d'actifs à long terme

Le 1^{er} janvier 2003, le Fonds a adopté la norme comptable canadienne relative à la dépréciation des actifs à long terme, qui exige qu'une perte de valeur soit constatée lorsqu'un événement ou une situation indique que la valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur. Toute perte de valeur qui en résulte est constatée dans la période où la dépréciation est subie.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Fonds a conclu des contrats à terme de gré à gré sur obligations afin de gérer son exposition au risque de taux d'intérêt sur le placement de la dette à long terme. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les contrats à terme de gré à gré sur obligations désignés comme des instruments de couverture sont reportés et constatés sur la durée sous-jacente de la dette. Tout gain ou perte accumulé jusqu'à la date à laquelle le contrat à terme de gré à gré sur obligations prend fin ou cesse d'être désigné comme une couverture est reporté et constaté sur la durée sous-jacente de la dette. Tout contrat à terme de gré à gré sur obligations qui n'est pas admissible à la comptabilité de couverture ou qui n'est pas désigné comme une couverture est inscrit à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant inscrits dans les résultats de la période en cours.

Principes comptables généralement reconnus

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Fonds a adopté la nouvelle norme comptable sur les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada qui précise ce qui constitue les PCGR du Canada et indique quelles sont les sources de ces principes, ainsi que les sources à consulter pour choisir les conventions comptables et l'information à fournir lorsqu'une question n'est pas expressément traitée dans les sources premières des PCGR. L'adoption de cette nouvelle norme comptable n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés du Fonds.

Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le Fonds a adopté le chapitre 3475 du *Manuel de l'ICCA*, « Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités ». Un actif à long terme destiné à être sorti autrement que par la vente, comme par l'abandon ou l'échange contre un actif à long terme productif de nature similaire, doit être classé comme un actif détenu et utilisé jusqu'à ce que l'opération de sortie ait lieu. Un actif à long terme destiné à la vente doit être comptabilisé selon le moindre de sa valeur comptable ou de sa juste valeur diminuée des frais de vente. L'adoption de cette nouvelle norme comptable n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés du Fonds.

Avantages sociaux futurs

Les coûts des avantages complémentaires de retraite et de certains avantages postérieurs à l'emploi sont constatés sur la période au cours de laquelle le salarié a rendu les services en retour de ces avantages. D'autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatés au moment où l'événement donnant lieu à l'obligation survient.

Le Fonds offre à la fois un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées; il comptabilise ses obligations en vertu de régimes d'avantages sociaux et les coûts qui y sont associés, déduction faite des actifs du régime. Le Fonds a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des prestations de retraite gagnées par les salariés est établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes capitalisés, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés.
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime, selon le montant le plus élevé, est amorti sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs. La durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs couverts par le régime de retraite à prestations déterminées est de 12,3 ans.
- Les actifs transitoires sont amortis sur une période de 10,9 ans.

4. Acquisitions

Le 2 novembre 2004, le Fonds a conclu une convention d'achat dont la date de clôture effective était le 18 novembre 2004 visant l'acquisition des actifs liés à la collecte de déchets solides, d'une station de transfert et de divers actifs à court terme d'une entreprise de l'Ontario. Au même moment, le Fonds a conclu une convention d'achat de terrains et d'immeubles auprès des propriétaires de l'entreprise de l'Ontario. Les résultats d'exploitation de cette acquisition ont été inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de clôture effective.

Le total de la contrepartie en espèces s'est établi à 28 324 \$, y compris les coûts liés à l'opération et les coûts connexes de 926 \$ ainsi que la contrepartie relative aux actifs à court terme totalisant 3 618 \$. Au 31 décembre 2004, la répartition du prix d'achat n'avait pas encore été finalisée puisque la répartition actuelle du prix d'achat ne tient pas compte de la juste valeur de certaines immobilisations. Les ajustements de la juste valeur qui augmentent ou diminuent la juste valeur de certaines immobilisations seront imputés aux immobilisations et aux actifs incorporels. La convention d'achat visant l'acquisition des actifs de collecte de déchets solides, de la station de transfert et de divers actifs à court terme exige une réduction du prix d'achat si les produits d'exploitation cibles précisés ne sont pas atteints au cours des 120 premiers jours suivant le premier jour de novembre 2004. Toute réduction du prix d'achat réduira les ajustements de la juste valeur qui affecteront les immobilisations et les actifs incorporels. Le prix d'achat est actuellement réparti comme suit :

Actif à court terme	3 618 \$
Actifs incorporels – contrats de collecte avec des clients	6 141
Actifs incorporels – listes de clients	4 479
Actifs incorporels – licences relatives aux stations de transfert	4 680
Immobilisations	9 640
Passif à court terme	(234)
	<hr/>
	28 324 \$

Avec prise d'effet le 6 avril 2004, le Fonds a acquis la totalité des actions en circulation de Twin Oaks Environmental Ltd. (« Twin Oaks ») pour une contrepartie en espèces nette de 4 627 \$, y compris les frais d'acquisition de 200 \$. Twin Oaks exploite une entreprise de collecte de déchets solides en Ontario, et ses résultats ont été inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition. Le prix d'achat est réparti comme suit :

Actif à court terme	587 \$
Actifs incorporels – contrats de collecte avec des clients	3 535
Écart d'acquisition	1 718
Immobilisations	1 854
Passif à court terme	(915)
Dette à long terme	(844)
Passifs d'impôts futurs	(1 308)
	<hr/>
	4 627 \$

Avec prise d'effet le 29 août 2003, le Fonds a conclu une convention d'achat dans le but d'acquérir les actifs liés à la collecte de déchets solides d'une entreprise de la Colombie-Britannique pour une contrepartie en espèces de 2 190 \$. Le prix d'achat est réparti comme suit :

Actif à court terme	382 \$
Immobilisations	430
Actifs incorporels – contrats de collecte avec des clients	435
Actifs incorporels – listes de clients	943
	<hr/>
	2 190 \$

Avec prise d'effet le 29 août 2003, le Fonds a conclu une convention d'achat dans le but d'acquérir les actifs liés à la collecte de déchets solides d'une entreprise de l'Alberta pour une contrepartie en espèces de 186 \$. Le prix d'achat est réparti comme suit :

Immobilisations	30 \$
Actifs incorporels – contrats de collecte avec des clients	156
	<hr/>
	186 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 (en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par part de fiducie)

5. Autres débiteurs

Les autres débiteurs comprennent des créances liées à des contrats de location-financement à recevoir de villes de la province de Québec en ce qui a trait à des conteneurs. Les créances portent intérêt à des taux variant entre 11 % et 12 % approximativement et sont exigibles en versements mensuels égaux d'environ 21 \$ jusqu'en août 2007 et d'environ 6 \$ jusqu'en février 2009 et en versements semestriels égaux d'environ 161 \$ jusqu'en juin 2008. Les créances ne sont pas garanties.

	31 décembre	
	2004	2003
Total des paiements minimaux à recevoir au titre des créances	2 096 \$	944 \$
Moins : revenus de financement non gagnés (produits reportés)	337	134
Créances à recevoir	1 759	810
Moins : tranche à court terme	443	197
	1 316 \$	613 \$
Total des revenus de financement	128 \$	131 \$

Les autres débiteurs comprennent des créances de financement à long terme à recevoir d'une ville de la province de Québec en ce qui a trait à des conteneurs. Le total des créances porte intérêt à environ 10 % et est exigible en versements mensuels égaux de 61 \$ jusqu'en décembre 2007. Les créances ne sont pas garanties.

	31 décembre	
	2004	2003
Total des paiements à recevoir au titre des créances	2 208 \$	2 943 \$
Moins : tranche à court terme	736	735
	1 472 \$	2 208 \$
Total des revenus de financement	259 \$	335 \$

Les revenus de financement non gagnés inclus dans les autres débiteurs et les produits reportés totalisaient 460 \$ au 31 décembre 2004 (719 \$ en 2003).

Les paiements minimaux à recevoir au titre des créances liées à des contrats de location-financement et des créances de financement à long terme pour chacun des exercices compris dans la période de cinq ans se terminant le 31 décembre s'établissent comme suit :

	Créances liées à des contrats de location-financement	Créances de financement à long terme
2005	648 \$	736 \$
2006	648	736
2007	560	736
2008	229	—
2009	11	—
	2 096 \$	2 208 \$

Le solde des autres débiteurs correspond à des effets à recevoir de villes de la province de Québec (note 9).

6. Actifs incorporels

	Au 31 décembre 2004			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Ajouts
Contrats de collecte avec des clients	92 537 \$	32 415 \$	60 122 \$	9 676 \$
Listes de clients	5 422	326	5 096	4 479
Licences relatives aux stations de transfert	6 272	448	5 824	4 680
Marques de commerce	2 300	486	1 814	—
	106 531 \$	33 675 \$	72 856 \$	18 835 \$

Au 31 décembre 2003

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Ajouts
Contrats de collecte avec des clients	82 861 \$	20 066 \$	62 795 \$	591 \$
Listes de clients	943	63	880	943
Licences relatives aux stations de transfert	1 592	270	1 322	—
Marques de commerce	2 300	304	1 996	—
	87 696 \$	20 703 \$	66 993 \$	1 534 \$

7. Immobilisations

	Au 31 décembre 2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et améliorations	13 275 \$	— \$	13 275 \$
Immeubles et améliorations	34 375	3 412	30 963
Véhicules et matériel	57 408	25 033	32 375
Conteneurs et compacteurs	30 113	13 207	16 906
Mobilier, agencements et matériel informatique	4 668	2 862	1 806
	139 839 \$	44 514 \$	95 325 \$

Au 31 décembre 2003

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et améliorations	12 222 \$	— \$	12 222 \$
Immeubles et améliorations	28 690	1 855	26 835
Véhicules et matériel	44 009	16 618	27 391
Conteneurs et compacteurs	23 539	7 142	16 397
Mobilier, agencements et matériel informatique	3 981	2 467	1 514
	112 441 \$	28 082 \$	84 359 \$

8. Actifs liés aux décharges

	Au 31 décembre 2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Actifs liés aux décharges	154 290 \$	43 908 \$	110 382 \$

Au 31 décembre 2003

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Actifs liés aux décharges	(note 2) 139 375 \$	(note 2) 26 291 \$	113 084 \$

Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a reçu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie de 6,5 millions de mètres cubes supplémentaires, ce qui équivaut à une période de 5,0 à 6,5 années d'exploitation selon le volume annuel de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge. Des approbations futures visant la poursuite de l'exploitation de la décharge de Lachenaie devraient accroître sa capacité, et donc sa durée d'exploitation, de 26,7 millions de mètres cubes et seront requises aux fins de l'utilisation de la capacité de dégagement permise résiduelle. La direction prévoit recevoir les permis nécessaires avant l'échéance du permis en vigueur. Par conséquent, les coûts relatifs à la décharge de Lachenaie sont amortis sur la capacité totale d'environ 33,2 millions de mètres cubes, ce qui aligne l'estimation du dégagement des décharges associé à l'amortissement de l'actif lié aux décharges sur le dégagement des décharges estimatif utilisé dans l'établissement des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de la zone d'agrandissement de Lachenaie. La valeur comptable nette de la décharge de Lachenaie au 31 décembre 2004 était de 85 224 \$ (81 441 \$ au 31 décembre 2003).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 (en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par part de fiducie)

Le coût et l'amortissement cumulé des actifs liés aux décharges au 31 décembre 2003 ont été retraités pour rendre compte de l'adoption, par le Fonds, de la norme concernant les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. La modification de convention comptable s'est traduite par une augmentation de 6 815 \$ des coûts relatifs aux actifs liés aux décharges et de l'amortissement cumulé.

Relativement à l'approbation reçue par le Fonds d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie, le Fonds a revu ses estimations relatives à l'établissement des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de la partie non exploitée de la décharge de Lachenaie. L'examen de la direction a entraîné une modification de 1 902 \$ de l'estimation, qui a été incluse dans les coûts relatifs aux actifs liés aux décharges et l'amortissement cumulé au 31 décembre 2004.

Le Fonds a clôturé son acquisition de la décharge Ridge le 4 janvier 2005. L'acquisition entraînera une augmentation des actifs liés aux décharges comme il est expliqué à la note 20.

9. Dette à long terme

	31 décembre	
	2004	2003
Débtures garanties de premier rang, série A	47 000 \$	— \$
Débtures garanties de premier rang, série B	58 000	—
Emprunt à terme	—	71 000
Facilité de crédit renouvelable	22 000	9 850
Autres	464	734
	127 464	81 584
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	22 224	271
	105 240 \$	81 313 \$

Le 25 juin 2004, Holdings a émis des débtures garanties de premier rang, série A pour un montant de 47 000 \$, portant intérêt à 6,123 % et des débtures garanties de premier rang, série B pour un montant de 58 000 \$, portant intérêt à 7,015 %. Les intérêts sur chacune des séries de débtures sont payables à terme échu trimestriellement à compter du 26 septembre 2004. Les débtures de série A et de série B sont payables en entier les 26 juin 2009 et 2014, respectivement. Les débtures sont remboursables par anticipation au gré de l'émetteur en partie ou en totalité de temps à autre à un prix équivalant à la valeur nominale ou à la valeur actualisée nette, selon la plus élevée des deux, des paiements d'intérêt et de capital prévus selon un taux d'actualisation équivalant au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré d'une marge sur les deux séries de débtures. Les débtures de série A et de série B sont garanties par une charge sur la totalité des biens meubles et des biens immobiliers de Holdings et de ses filiales et sur la totalité des actions et de la dette intersociété détenue par le Fonds. Les débtures garanties de premier rang sont de même rang que la facilité de crédit renouvelable de Holdings.

Le 25 juin 2004, Holdings a conclu une facilité de crédit renouvelable (la « facilité ») d'un montant maximal de 60 000 \$ qui sert principalement à financer les exigences du fonds de roulement, les dépenses en immobilisations admissibles et les acquisitions. La facilité porte intérêt à divers taux d'intérêt majorés d'une marge applicable, les intérêts sont payables à terme échu mensuellement et les tranches inutilisées de la facilité sont assujetties à un droit d'usage. La facilité vient à échéance 364 jours suivant le 25 juin 2004 et, par conséquent, est incluse dans la tranche à court terme de la dette à long terme, un passif à court terme aux bilans consolidés, et des périodes de prorogation de 364 jours peuvent être accordées au gré des prêteurs. La facilité est garantie par une sûreté parfaite de premier rang sur l'ensemble des biens meubles et des biens immobiliers de Holdings et de ses filiales et sur la totalité des actions et de la dette intersociété détenue par le Fonds. La facilité est de même rang que les débtures garanties de premier rang de série A et de série B de Holdings. Après le 31 décembre 2004, le Fonds a conclu une convention de crédit modifiée et ajustée, comme il est expliqué à la note 20.

Les autres éléments de la dette à long terme sont constitués de deux emprunts bancaires de 47 \$ (152 \$ en 2003) et de 417 \$ (582 \$ en 2003). Le premier emprunt vient à échéance le 15 mai 2005 et porte intérêt à 7,9 %. Le deuxième vient à échéance le 12 mars 2007 et porte intérêt à 7,0 %. Des villes de la province de Québec garantissent ces deux emprunts. Ils ont été contractés afin qu'Entreprise Sanitaire F.A. Ltée., une filiale du Fonds, puisse acquérir des conteneurs à fournir aux villes respectives. Les emprunts sont remboursés directement par les villes au prêteur en montants mensuels comprenant le capital et les intérêts. Les autres débiteurs à court terme et à long terme comprennent des effets à recevoir de ces villes, assortis des mêmes modalités que l'emprunt sous-jacent.

Les intérêts sur la dette à long terme ont totalisé 6 138 \$ (5 137 \$ en 2003).

Les remboursements de capital exigés pour chacun des exercices compris dans la période de cinq ans se terminant le 31 décembre et par la suite sont les suivants :

2005	22 224 \$
2006	190
2007	50
2008	—
2009	47 000
Par la suite	58 000
	127 464 \$

10. Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges

À l'heure actuelle, le Fonds est propriétaire et exploitant de trois décharges de déchets solides non dangereux, et il lui revient d'acquitter les coûts de surveillance et de maintenance liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de ces décharges. Les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture découlent des obligations qu'a le Fonds de voir à la remise en état, à la surveillance et à l'entretien des actifs corporels à long terme, une fois leur durée de vie utile échu. Les tableaux suivants présentent les hypothèses clés utilisées dans la détermination de la juste valeur des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture, le moment prévu de l'engagement des dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges et le rapprochement entre les coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture au début et à la fin de l'exercice indiqué :

	31 décembre
	2004
Juste valeur des biens légalement affectés	570 \$
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges non actualisés	106 939 \$
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit	5,7 à 9,5 %
Moment prévu de l'engagement des dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges	
2005	2 494 \$
2006	1 499
2007	991
2008	1 826
2009	1 711
Par la suite	98 418
	106 939 \$

	31 décembre	
	2004	2003
		(note 2)
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges au début	2 642 \$	1 298 \$
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges de l'exercice	2 725	3 430
Charge de désactualisation durant l'exercice	202	118
Dépenses liées aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges durant l'exercice	(1 328)	(2 204)
Révision des flux de trésorerie estimatifs	1 902	—
Coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges à la fin	6 143 \$	2 642 \$

Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a reçu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie, à la condition de déposer dans une fiducie d'utilité sociale un montant payable trimestriellement qui sera fixé par le gouvernement du Québec pour chaque mètre cube de déchets accepté à la décharge de Lachenaie. Le Fonds constate une provision pour cette exigence de financement à un taux de 0,50 \$ le mètre cube de déchets placés dans la zone d'agrandissement approuvée. Au 31 décembre 2004, le Fonds avait un montant de 570 \$ (néant en 2003) de biens légalement affectés aux fins de règlement des coûts liés aux activités d'après-fermeture qui sont présentés dans les bilans consolidés à titre de coûts liés aux activités d'après-fermeture des décharges financés. Au 31 décembre 2004, un montant de 354 \$ (néant en 2003) a été déposé dans la fiducie d'utilité sociale, le solde, soit un montant de 216 \$ (néant en 2003), demeurant à verser et inclus dans les créditeurs aux bilans consolidés.

Relativement à l'approbation reçue par le Fonds d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie, le Fonds a revu ses estimations relatives à l'établissement des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de la partie non exploitée de la décharge de Lachenaie. L'examen de la direction a entraîné des révisions de 1 902 \$ des flux de trésorerie estimatifs liés aux dépenses de fermeture qui devraient être engagées en 2005.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 (en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par part de fiducie)

11. Impôts sur les bénéfices

Le Fonds est considéré comme une fiducie de fonds communs de placement aux fins de l'impôt sur les bénéfices. Conformément à la déclaration de fiducie, les fiduciaires distribueront aux porteurs de parts tout le bénéfice imposable directement généré par le Fonds et déduira ces distributions aux fins de l'impôt sur les bénéfices. Le bénéfice imposable des filiales dont le siège social se trouve au Canada est assujéti à un taux d'imposition d'environ 34 % (36 % en 2003).

Le tableau suivant fait le rapprochement des écarts entre les impôts sur les bénéfices qui découleraient uniquement de l'application des taux prévus par la loi au bénéfice avant impôts du Fonds et l'économie d'impôts figurant dans les états consolidés des résultats.

	31 décembre	
	2004	2003
		(note 2)
Bénéfice avant impôts	11 955 \$	7 297 \$
Charge d'impôts au taux de base combiné	4 065	2 627
Impôts sur le bénéfice attribuable aux porteurs de parts	(10 443)	(10 369)
Impôts des grandes sociétés	350	450
Impôts sur d'autres charges non déductibles	70	74
Incidence de la modification du taux d'imposition entre le taux combiné actuel et le taux prévu au moment de la résorption	(1 058)	(245)
Autres	(991)	1 623
Économie d'impôts	(8 007) \$	(5 840) \$

	31 décembre	
	2004	2003
		(note 2)
ACTIFS D'IMPÔTS FUTURS		
Reports prospectifs de pertes fiscales inutilisées	11 899 \$	9 677 \$
Frais de financement et d'émission reportés	3 162	4 616
Excédent de la valeur fiscale des immobilisations sur la valeur comptable	533	725
Charges comptables actuellement non déductibles	2 078	895
	17 672	15 913
PASSIFS D'IMPÔTS FUTURS		
Excédent de la valeur comptable des actifs incorporels sur la valeur fiscale	19 234	22 296
Excédent de la valeur comptable des actifs liés aux décharges sur la valeur fiscale	12 345	13 723
Excédent de la valeur comptable des frais reportés sur la valeur fiscale	—	1 040
	31 579	37 059
Passifs d'impôts futurs, montant net	13 907 \$	21 146 \$

Les filiales du Fonds ont des pertes fiscales totalisant environ 35 169 \$ (30 565 \$ en 2003) qui viennent à échéance entre 2006 et 2013. La réalisation des actifs d'impôts futurs connexes totalisant environ 11 899 \$ (9 677 \$ en 2003) est tributaire de la génération de bénéfices imposables futurs au cours des années durant lesquelles ces écarts temporaires deviendront déductibles. Selon le jugement de la direction relatif aux bénéfices imposables futurs prévus et aux stratégies de planification fiscale, la direction prévoit réaliser ces actifs d'impôts futurs avant leur échéance.

12. Avoir des porteurs de parts

Un nombre illimité de parts de fiducie peuvent être émises. Chaque part est transférable, confère un droit de vote et représente un droit égal et indivis à toute distribution du Fonds, qu'il s'agisse de distributions de bénéfice, de gains en capital nets réalisés ou d'autres montants, ainsi qu'à tous les actifs nets du Fonds en cas de dissolution ou de liquidation de celui-ci.

Les détails de l'apport de capital, du bénéfice net et des distributions cumulés sont les suivants :

	31 décembre 2004	
	Parts	\$
APPORT DE CAPITAL		
Parts de fiducie au début et à la fin	26 500	254 997 \$
BÉNÉFICE NET CUMULÉ		
Bénéfice net au début		19 481
Incidence de la modification d'une convention comptable (note 2)		4 118
Bénéfice net de l'exercice		19 962
Bénéfice net à la fin		43 561
DISTRIBUTIONS CUMULÉES		
Distributions au début		54 270
Distributions de l'exercice		35 195
Distributions à la fin		89 465
Avoir des porteurs de parts à la fin		209 093 \$

À la clôture de l'acquisition d'IESI Corporation (« IESI »), le Fonds a émis des parts de fiducie et une part de catégorie A (note 20).

13. Gain au règlement de contrats à terme de gré à gré sur obligations

Le Fonds a réalisé un gain au règlement de deux contrats à terme de gré à gré sur obligations. Ces contrats ont été conclus afin de gérer le risque de taux d'intérêt du Fonds associé à la conclusion de son placement privé de titres de créance. Les contrats à terme de gré à gré sur obligations sont venus à échéance le 25 juin 2004 et le gain qui en a découlé a été inscrit dans les résultats.

14. Engagements et éventualités

Le Fonds loue des immeubles et du matériel en vertu de contrats de location-exploitation. Les loyers futurs minimaux pour les exercices se terminant les 31 décembre sont les suivants :

2005	1 226 \$
2006	1 160
2007	614
2008	516
2009	511
Par la suite	1 877
	5 904 \$

Le Fonds est la partie succédante à un contrat de licence visant l'utilisation de la marque de commerce « BFI » et du logo connexe relativement à ses activités de gestion des déchets solides, sous réserve de certaines restrictions. Le contrat a été modifié le 22 février 2002 et, en vertu de ce contrat, un paiement unique de 2 000 \$ a été effectué le 25 avril 2002 pour régler en totalité toutes les redevances découlant du contrat de licence pour le reste de la durée initiale de 15 ans. En vertu du contrat, le Fonds peut se prévaloir de deux prorogations de 10 ans après la durée initiale de 15 ans, en contrepartie de 600 \$ et de 1 500 \$ annuellement, respectivement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 (en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par part de fiducie)

Avec prise d'effet le 10 février 2004, le Fonds a obtenu l'autorisation d'augmenter la capacité de la décharge de Lachenaie de 6,5 millions de mètres cubes supplémentaires, ce qui équivaut à 5,0 à 6,5 années d'exploitation d'après le volume annuel de déchets solides non dangereux acceptés à la décharge (voir la note 8). Par conséquent, pour chaque tonne de déchets, le Fonds doit verser des redevances de 1,50 \$ par tonne déversée dans la zone faisant l'objet d'un nouveau permis sous réserve d'un montant maximal de 1 500 \$ par année. Cet accord de redevances a une durée de quatre ans et prévoit un paiement cumulatif maximal de 6 000 \$ sur la durée de l'accord. Les paiements relatifs à cet accord de redevances ne sont pas inclus dans le tableau des engagements et éventualités présenté plus haut.

Le Fonds conclut divers engagements dans le cours normal de ses activités. Au 31 décembre 2004, il avait émis des lettres de crédit pour un montant de 23 013 \$ (11 940 \$ en 2003) et consenti des garanties de bonne exécution pour un montant de 8 912 \$ (21 171 \$ en 2003). Au 31 décembre 2004, les lettres de crédit émises comprenaient une lettre de crédit d'un montant de 10 000 \$ émise au vendeur de la décharge Ridge à titre de garantie pour les obligations du Fonds en vertu de la convention d'achat de la décharge Ridge et à titre d'incitation pour le vendeur de conclure la convention. La lettre de crédit de 10 000 \$ a été retournée au Fonds à la clôture de l'acquisition de la décharge de Ridge.

Dans le cours normal de ses activités, la société peut être partie à différentes poursuites et autres réclamations. L'issue de ces questions est soumise à une résolution future. L'évaluation de la direction et l'analyse de ces questions indiquent que leur résolution n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés du Fonds.

Le 23 octobre 2004, le Fonds a reçu un avis officiel de procédures juridiques exigeant la fermeture de la décharge de Lachenaie. La déclaration désigne le procureur général de la province de Québec, représentant la province de Québec, ainsi que le ministre provincial de l'Environnement, le ministre provincial de la Santé et des Services sociaux, le directeur de la santé publique et BFI Usine de triage Lachenaie Ltée, à titre de défendeurs. L'action sollicite, notamment, une déclaration selon laquelle le décret ainsi que le certificat d'autorisation délivré à l'égard de l'exploitation de la décharge de Lachenaie sont illégaux, nuls et non avenues. Bien que la direction du Fonds ne soit pas d'avis que cette poursuite sera accueillie, il n'existe aucune assurance qu'une décision à l'égard de cette poursuite, d'appels ultérieurs ou de procédures juridiques n'entraînera pas des modifications au permis d'exploitation actuel, et ces modifications pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du Fonds.

15. Avantages sociaux futurs

Le montant net de la charge de retraite au titre des régimes à cotisations déterminées et à prestations déterminées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 s'est chiffré à 481 \$ (360 \$ en 2003).

Régime de retraite à cotisations déterminées

Le régime à cotisations déterminées du Fonds est non contributif et exige que tous les salariés admissibles adhèrent au régime suivant leur première année d'emploi.

Régime de retraite à prestations déterminées

Le régime à prestations déterminées du Fonds compte 13 participants actifs. Les actifs du régime et l'obligation au titre des prestations constituées ont été mesurés au 31 décembre 2004. Les cotisations des membres du régime de retraite à prestations déterminées ne sont ni exigées ni permises, et le Fonds effectue des contributions au régime en fonction des conseils prodigués par l'actuaire du régime. Sous réserve des lois provinciales applicables, les prestations sont acquises après deux ans d'emploi continu. Si un membre quitte son emploi pour des raisons autres que le décès ou la retraite, il recevra, à compter de la date normale de sa retraite, des prestations égales à la retraite gagnée à la date de fin d'emploi.

Une évaluation actuarielle est effectuée tous les trois ans. La dernière évaluation actuarielle remonte au 31 décembre 2003. L'information sur le régime à prestations déterminées se présente comme suit :

	31 décembre	
	2004	2003
ACTIF DU RÉGIME		
Juste valeur au début	336 \$	325 \$
Rendement prévu de l'actif du régime	30	23
Cotisations patronales	120	51
Prestations versées	—	(72)
Gain actuariel au cours de l'exercice	1	9
Juste valeur à la fin	487 \$	336 \$
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES		
Au début	443 \$	442 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	48	44
Intérêts débiteurs	29	29
Prestations versées	—	(72)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin	520 \$	443 \$
CHARGE AU TITRE DU RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	48 \$	44 \$
Rendement prévu de l'actif du régime	(30)	(23)
Intérêts débiteurs	29	29
Amortissement de l'actif transitoire	(3)	(3)
Amortissement des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	8	(9)
Charge au titre du régime d'avantages sociaux, montant net	52 \$	38 \$
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES		
Situation de capitalisation – déficit du régime	33 \$	107 \$
Actif transitoire non amorti	19	22
Pertes actuarielles non amorties	(85)	(99)
Passif (payé d'avance) au titre des prestations constituées à la fin	(33) \$	30 \$

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées du Fonds sont les suivantes :

	31 décembre	
	2004	2003
Taux d'actualisation	6,0 %	6,5 %
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime	7,5 %	7,5 %
Taux de croissance de la rémunération	4,5 %	4,5 %
Durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs, en années	12,3	10,3

16. Instruments financiers

Juste valeur estimative

La valeur comptable des espèces et quasi-espèces, des débiteurs, des créditeurs, des charges à payer, de la distribution à payer, des produits reportés et de la tranche à court terme de la dette à long terme se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Au 31 décembre 2004, la juste valeur estimative des créances liées à des contrats de location-financement, compte tenu d'un taux d'intérêt conforme à la qualité du crédit de l'emprunteur, s'établissait à 1 863 \$ (847 \$ en 2003), comparativement à la valeur comptable de 1 759 \$ (810 \$ en 2003).

Au 31 décembre 2004, la juste valeur estimative des créances de financement à long terme, compte tenu d'un taux d'intérêt conforme à la qualité de crédit de l'emprunteur, s'établissait à 2 018 \$ (2 614 \$ en 2003), comparativement à la valeur comptable de 2 208 \$ (2 943 \$ en 2003).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 31 décembre 2003 (en milliers de dollars, sauf le bénéfice net par part de fiducie)

Au 31 décembre 2004, la juste valeur estimative des effets à recevoir de villes de la province de Québec, compte tenu d'un taux d'intérêt conforme à la qualité de crédit des emprunteurs, s'établissait à 47 \$ (154 \$ en 2003) et à 422 \$ (592 \$ en 2003), respectivement, comparativement à une valeur comptable de 47 \$ (152 \$ en 2003) et de 417 \$ (582 \$ en 2003), respectivement.

Aux 31 décembre 2004 et 2003, la juste valeur estimative de la dette à long terme s'établissait à environ 109 000 \$ (71 000 \$ en 2003) comparativement à une valeur comptable de 105 000 \$ (71 000 \$ en 2003).

Risque de crédit

Le Fonds fournit du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Le Fonds vérifie régulièrement la solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances. Le Fonds réduit le risque de crédit en traitant avec un grand nombre de clients de divers secteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds a une facilité de crédit renouvelable dont le taux d'intérêt est assujéti aux fluctuations du taux préférentiel bancaire, du taux des acceptations bancaires de 30 jours, ou du TIOL.

17. Information sectorielle

Le Fonds exerce ses activités dans deux secteurs distincts : décharges et énergie ainsi que collecte de déchets solides. Le Fonds détient et exploite trois décharges qui servent les régions de Montréal, de Calgary et de Winnipeg ainsi que leurs collectivités avoisinantes, et il exploite une quatrième décharge pour la ville de Lethbridge. La centrale de transformation en électricité des gaz d'enfouissement du Fonds, située à la décharge de Lachenaie, au Québec, est également comprise dans le secteur d'activité des décharges. Le secteur de la collecte de déchets solides englobe les services de collecte et d'élimination de déchets solides non dangereux et de produits recyclables, les activités des stations de transfert, les installations de récupération des matières ainsi que les locations de compacteurs à déchets.

Les conventions comptables utilisées dans ces secteurs d'activité sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables. Les frais de vente, généraux et administratifs sont répartis entre ces secteurs en fonction de divers facteurs, dont les produits. Le Fonds évalue le rendement de chaque secteur en fonction des produits bruts, moins les charges d'exploitation et les frais de vente, généraux et administratifs.

Le Fonds n'a aucun client auprès de qui les ventes excèdent 10 % du total des produits. La quasi-totalité des produits du Fonds est de provenance canadienne.

	31 décembre	
	2004	2003
		(note 2)
PRODUITS BRUTS		
Décharges et énergie	51 158 \$	46 318 \$
Collecte de déchets solides	159 030	136 903
	210 188	183 221
PRODUITS INTERSOCIÉTÉS		
Décharges et énergie	(15 325)	(13 829)
Collecte de déchets solides	(2 907)	(1 766)
	(18 232)	(15 595)
PRODUITS		
Décharges et énergie	35 833	32 489
Collecte de déchets solides	156 123	135 137
	191 956 \$	167 626 \$
BÉNÉFICE AVANT AMORTISSEMENT, INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME, RADIATION DE FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS, GAIN NET À LA CESSION D'IMMOBILISATIONS ET D'ACTIFS LIÉS AUX DÉCHARGES, GAIN AU RÈGLEMENT DE CONTRATS À TERME DE GRÉ À GRÉ SUR OBLIGATIONS ET IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
Décharges et énergie	31 109 \$	27 622 \$
Collecte de déchets solides	33 457	29 660
	64 566 \$	57 282 \$

	Au 31 décembre 2004		
	Décharges et énergie	Collecte de déchets solides	Total
Écart d'acquisition	19 859 \$	31 030 \$	50 889 \$
Total de l'actif	161 548 \$	236 122 \$	397 670 \$

	Au 31 décembre 2003		
	Décharges et énergie	Collecte de déchets solides	Total
Écart d'acquisition	19 859 \$	29 312 \$	49 171 \$
Total de l'actif	165 333 \$	191 629 \$	356 962 \$

18. Garanties

Le 1^{er} janvier 2003, le Fonds a adopté la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-14, qui exige la présentation de certains renseignements sur les garanties.

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des ententes qui satisfont à la définition de garantie. Les principales garanties du Fonds assujetties aux exigences de la NOC-14 sont les suivantes :

Le Fonds a pris des engagements d'indemnisation en vertu de contrats de location visant l'utilisation de plusieurs installations d'exploitation. Aux termes de ces ententes, le Fonds accepte d'indemniser les contreparties contre plusieurs éléments, notamment, sans toutefois s'y limiter, toutes obligations, pertes, poursuites et tous dommages-intérêts ainsi que l'existence de substances dangereuses survenant pendant ou après la durée du contrat. Des changements aux lois sur l'environnement ou à leur interprétation pourraient faire en sorte que le Fonds doive dédommager les contreparties. Le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

Une indemnisation a été accordée à tous les fiduciaires et administrateurs ou dirigeants du Fonds et de ses filiales contre divers éléments, notamment, sans toutefois s'y limiter, tous les coûts de règlement de poursuites ou d'actions en justice occasionnés par leur association avec le Fonds et ses filiales, sous réserve de certaines restrictions. Le Fonds a souscrit une assurance de responsabilité civile pour les administrateurs et dirigeants, afin de réduire le coût de toute poursuite ou action en justice potentielle future. La durée de l'indemnisation n'est pas explicitement définie, mais est limitée à la période au cours de laquelle la partie indemnisée occupe un poste de fiduciaire, d'administrateur ou de dirigeant du Fonds ou de ses filiales. Le montant maximal éventuellement payable ne peut être raisonnablement estimé.

Le Fonds a reçu des indemnisations pour la réception de substances ou déchets dangereux, toxiques ou radioactifs et a accordé des indemnisations à des tierces parties pour la mise en décharge connexe. Les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux définissent ce qu'est une substance ou un déchet dangereux, toxique ou radioactif. Des changements aux lois sur l'environnement ou à leur interprétation pourraient faire en sorte que le Fonds doive dédommager les contreparties ou soit dédommagé par elles. Les modalités de l'entente ne sont pas explicitement définies et le montant maximal éventuellement payable ou remboursable ne peut être raisonnablement estimé.

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds a conclu des ententes qui prévoient entre autres l'indemnisation de tiers, notamment des conventions d'achat et de vente, des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui l'engagent envers des conseillers et des consultants, des contrats d'impartition, des contrats de location, des conventions de prise ferme et des contrats d'agents, des contrats liés aux technologies de l'information et des contrats de services. En vertu de ces ententes, le Fonds peut être tenu d'indemniser les autres parties contre des pertes subies par ces dernières par suite de fausse déclaration ou d'infraction à la réglementation ou par suite de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet en raison de l'opération. Les modalités de ces indemnisations ne sont pas expressément définies, et le montant maximal de tout remboursement potentiel ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

La nature de ces ententes d'indemnisation empêche le Fonds d'effectuer une estimation raisonnable du risque maximal en raison de la difficulté d'évaluer le montant de l'obligation résultant de l'imprévisibilité des événements futurs et de la couverture illimitée offerte aux contreparties. Par le passé, le Fonds et son prédécesseur n'ont pas effectué de paiements considérables en vertu de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes similaires et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les bilans consolidés relativement à ces ententes.

Le Fonds a été indemnisé à l'égard de diverses questions environnementales, immobilières et autres, y compris à l'égard de passifs d'impôts et d'autres éléments qui existaient le 30 juin 2000 ou auparavant. Les modalités et le montant des remboursements éventuels varient selon la question sur laquelle porte l'indemnisation.

19. Régime d'intéressement à long terme

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2003, Holdings a conclu un contrat de fiducie (la « fiducie ») afin d'établir un régime d'intéressement à long terme pour le compte de certains salariés, dirigeants ou administrateurs de Holdings et de ses filiales. Le but de la fiducie est de recevoir des sommes de Holdings et de ses filiales pour le compte de certains salariés, dirigeants ou administrateurs, d'acquérir des parts de fiducie du Fonds sur le marché libre et de détenir les parts de fiducie acquises pour le compte des participants du régime. Les parts de fiducie demeureront inscrites au nom de Holdings, le fiduciaire, ou de ses mandataires, jusqu'à ce qu'elles soient rachetées ou vendues par le participant pour qui elles sont détenues ou qu'elles lui soient distribuées. Les distributions reçues par la fiducie doivent être distribuées aux participants proportionnellement à leur quote-part. Le risque maximal encouru par le Fonds à l'égard de la perte se limite à son obligation de financer l'administration de la fiducie ainsi que les indemnités versées à Holdings, à ses dirigeants, à ses administrateurs, à ses salariés, à ses mandataires ou à ses porteurs de parts contre divers éléments, notamment, sans toutefois s'y limiter, tous les coûts de règlement de poursuites ou d'actions en justice occasionnés par leur association avec le Fonds et ses filiales, sous réserve de certaines restrictions. Les participants assument le risque de variations du prix des parts de fiducie du Fonds. Les frais de vente, généraux et administratifs incluent un montant constaté de 1 000 \$ (630 \$ en 2003) payable à la fiducie au 31 décembre 2004.

20. Événements postérieurs à la date du bilan

Acquisition de la décharge Ridge et financement connexe

Le Fonds a conclu une convention d'achat visant l'acquisition de la décharge Ridge pour une contrepartie en espèces totale de 109 180 \$, sous réserve de certains ajustements. L'acquisition a été clôturée le 4 janvier 2005. Par conséquent, les résultats d'exploitation de la décharge acquise ne sont pas inclus dans les résultats d'exploitation du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. La répartition du prix d'achat n'a pas été finalisée puisque la répartition actuelle du prix d'achat ne tient pas compte des ajustements de la juste valeur, principalement, d'immobilisations, d'actifs liés à la décharge et des coûts liés aux activités de fermeture et d'après-fermeture de la décharge. La plus grande part de l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs corporels devrait être capitalisée dans le permis d'exploitation de la décharge sous-jacent et sera comptabilisée dans les actifs liés à la décharge.

Le Fonds, par l'intermédiaire de Holdings, a conclu une convention de crédit modifiée et ajustée. Cette convention met à la disposition du Fonds les éléments suivants : 120 000 \$ en vertu d'une facilité de crédit garantie de premier rang et 60 000 \$ en vertu d'une facilité de crédit garantie subordonnée. L'objectif principal de ces facilités était de permettre au Fonds de disposer de ressources disponibles suffisantes à la finalisation de l'acquisition de la décharge Ridge avant de recevoir le produit du placement de reçus de souscription du Fonds qui a été clôturé sous condition le 5 janvier 2005 et qui a retrouvé sa libre disposition concurremment à la clôture de l'acquisition d'IESI le 21 janvier 2005. Le 4 janvier 2005, le Fonds a effectué un retrait de 53 486 \$ sur sa facilité de crédit garantie de premier rang, qui s'est ajouté aux montants à payer en vertu de sa facilité de crédit renouvelable déjà existante, et un retrait de 60 000 \$ sur sa facilité de crédit garantie subordonnée afin de finaliser l'acquisition de la décharge Ridge. Au moment de la clôture de l'acquisition d'IESI avec prise d'effet le 21 janvier 2005, le Fonds a versé un montant de 98 000 \$ à titre de remboursement partiel des sommes tirées et des intérêts courus en vertu de la convention de crédit modifiée et ajustée. Concurremment au remboursement partiel, la facilité de crédit garantie subordonnée a été annulée et la facilité de crédit garantie de premier rang a été réduite de 80 000 \$ pour s'établir à 120 000 \$. Au 31 décembre 2004, les frais reportés comprenaient un montant de 748 \$ d'honoraires versés relativement à la conclusion de cette convention par le Fonds.

En raison de la modification et de l'ajustement apportés à la facilité de crédit du Fonds le 4 janvier 2005, les frais de financement reportés relativement à la facilité de crédit renouvelable du Fonds totalisant 370 \$ au 31 décembre 2004 seront imputés aux résultats en janvier 2005.

Les frais reportés comprennent les montants relatifs à l'acquisition par le Fonds de la décharge Ridge et d'IESI. Au 31 décembre 2004, les frais reportés seront inclus à titre de coûts d'opération et autres coûts connexes des acquisitions respectives, de frais d'émission de parts de fiducie ou de frais de financement reportés.

Acquisition d'IESI Corporation

Le Fonds, certaines de ses filiales et IESI ont conclu une convention qui prévoit l'acquisition d'IESI pour une contrepartie totale, incluant les coûts d'opération et les coûts connexes, d'environ 630 000 \$. Cette acquisition a été financée à même le produit du placement de reçus de souscription du Fonds, l'émission d'actions privilégiées de participation échangeables en faveur des actionnaires vendeurs et des retraits en vertu de la nouvelle facilité de crédit d'IESI. La clôture de l'acquisition a eu lieu le 21 janvier 2005 et, par conséquent, le Fonds est l'unique actionnaire de 4264126 Canada Limitée, société constituée en vertu des lois du Canada qui détient les actions ordinaires de Holdings et d'IESI. IESI a émis 22 266 actions privilégiées de participation qui peuvent être échangées, sous réserve de diverses conditions, en parts de fiducie du Fonds à raison de une action contre une part. Au 25 février 2005, 1 854 actions privilégiées de participation avaient été converties en parts de fiducie du Fonds. Chaque détenteur d'actions privilégiées de participation reçoit des dividendes comme si le détenteur était un porteur de parts de fiducie du Fonds. Le Fonds a émis 15 583 parts de fiducie, y compris des parts de fiducie émises par suite de l'exercice par les preneurs fermes de l'option d'attribution excédentaire, pour un produit total en espèces, avant les coûts d'opération et les coûts connexes, de 374 000 \$. Un nombre de 1 042 parts de fiducie additionnelles ont été émises au moment de l'exercice d'options sur actions et de bons de souscription d'IESI en cours. Dans l'ensemble, le Fonds avait l'équivalent de 65 391 parts de fiducie en cours au moment de l'acquisition d'IESI en date du 25 février 2005.

Lors de l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts tenue le 20 janvier 2005 (l'« assemblée extraordinaire des porteurs de parts »), le Fonds a reçu l'approbation pour créer et émettre une part de catégorie A. Conformément à la deuxième déclaration de fiducie modifiée et mise à jour qui a été approuvée à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts, une part de catégorie A a été émise en faveur d'IESI. Le porteur de la part de catégorie A a le droit de voter avec les parts de fiducie du Fonds sur toutes les questions sur la base d'un vote pour chaque part recevable à l'exercice des droits d'échange pour chaque détenteur d'actions privilégiées de participation. La part de catégorie A donnera habituellement droit de vote avec les parts de fiducie du Fonds à toutes les assemblées des porteurs de parts ou relativement à toute résolution écrite des porteurs de parts. Le porteur de la part de catégorie A a le droit de désigner jusqu'à deux fiduciaires. Le droit de désigner les fiduciaires du Fonds est tributaire de la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation et le droit de désigner deux fiduciaires est conditionnel à ce que les détenteurs d'actions privilégiées de participation détiennent une participation dans le Fonds, sur une base diluée, excédant 20 %. Si la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation est inférieure à 20 %, mais est supérieure à 10 %, le porteur de la part de catégorie A a le droit de désigner un fiduciaire. Si la participation des détenteurs d'actions privilégiées de participation est inférieure à 10 %, le porteur de la part de catégorie A n'a pas le droit de désigner un fiduciaire du Fonds. La deuxième déclaration de fiducie modifiée et mise à jour approuvée à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts prévoit que, tant que des actions privilégiées de participation sont en circulation, les fiduciaires ne doivent pas déclarer, verser ou effectuer une distribution de flux de trésorerie distribuables, au sens attribué à ce terme dans la déclaration de fiducie modifiée et mise à jour, ou une autre distribution d'encaisse ou de biens à l'égard d'une part de fiducie du Fonds, à moins qu'IESI déclare et effectue une distribution aux détenteurs d'actions privilégiées de participation d'un montant correspondant à la distribution payable par part aux porteurs de parts du Fonds. La part de catégorie A sera remboursable au gré du détenteur en tout temps ou au gré du Fonds en tout temps après la date où aucune action privilégiée de participation n'est en circulation et que les droits relatifs à la part de catégorie A sur le Fonds ont cessé d'être en vigueur. Le prix de rachat de la part de catégorie A sera d'un montant nominal.

Dérivés

Le Fonds, par l'intermédiaire d'IESI, a conclu trois conventions de trois ans à taux unique visant à couvrir son exposition aux taux de change relativement aux sommes à recevoir d'IESI pour financer les obligations de distribution en dollar canadien aux porteurs de parts et aux détenteurs d'actions privilégiées de participation. Les conventions de vente de dollars américains et d'achat de 4 500 \$ CA à tous les mois prévoient un taux de change moyen d'environ 1,22 \$, de mars 2005 à février 2008. La direction a l'intention de proroger périodiquement la durée des conventions à mesure qu'elles échoient.

À la clôture de l'acquisition d'IESI, le Fonds est exposé à un risque de crédit sur la nouvelle facilité de crédit à taux variable d'IESI. En vertu des modalités de la nouvelle facilité de crédit d'IESI, cette dernière doit conclure un swap de taux d'intérêt afin de convertir une tranche de sa nouvelle facilité de crédit à taux variable en une facilité à taux fixe. Le 21 janvier 2005, IESI avait converti un montant de 75 000 \$ US de sa facilité de crédit à taux variable en une facilité à taux fixe à un taux moyen de 5,55 %.

21. Chiffres correspondants

Certains montants des exercices précédents ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.



Keith A. Carrigan, Fiduciaire et Président et chef de la direction, BFI Canada

M. Carrigan est le président et pchef de la direction de BFI Canada Holdings depuis juin 2000, date à laquelle la société a acquis les actifs de Allied Waste Industries, Inc. Avant de se joindre à BFI Canada, M. Carrigan a participé au développement et à la gestion de diverses entreprises de gestion et de recyclage de déchets solides non dangereux. M. Carrigan a œuvré plus de 25 ans au sein de l'industrie de la gestion des déchets solides.



Charles F. Flood, Fiduciaire, Vice-président directeur, BFI Canada et Président et chef de la direction, IESI Corporation

M. Flood est l'un des fondateurs d'IESI Corporation. Il est le président et chef de la direction d'IESI Corporation et membre de son Conseil d'administration depuis la fondation de la société. M. Flood possède plus de 35 années d'expérience dans l'industrie de la gestion des déchets solides. Il est l'un des administrateurs et le président de l'Environmental Industry Association (EIA), l'association affiliée à la National Solid Waste Management Association (NSWMA) et à la Waste Equipment Technology Association (WASTEC).



T. Iain Ronald, Fiduciaire et Président non exécutif

M. Ronald est le président du Fonds de revenu BFI Canada depuis 2003 et il est l'un des Fiduciaires depuis sa création. Il siège sur le Conseil d'administration de plusieurs importantes sociétés canadiennes, notamment Loblaw Companies Limited, Leon's Furniture Limited, Strongco Inc. et TransAlta Power Ltd. Il est également un des fiduciaires de Allied Properties Real Estate Investment Trust. M. Ronald a quitté son poste de vice-président de la CIBC en 1995. M. Ronald détient un baccalauréat en droit de l'University of Glasgow et un M.B.A. de Harvard Business School. Il est membre de l'Institute of Chartered Accountants of Scotland et Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.



Daniel M. Dickinson, Fiduciaire

M. Dickinson s'est joint au Conseil d'administration du Fonds de revenu BFI Canada en janvier 2005. Il siège au Conseil d'administration d'IESI depuis 2001 et aux comités de vérification et de rémunération d'IESI Corporation depuis 2004. M. Dickinson est un associé directeur de Thayer Capital Partners, une société de placement privée située à Washington, D.C. M. Dickinson est également président du Conseil d'administration de Educational Resources/Sunburst Technologies et membre des Conseils d'administration de The Brown Corporation of America, de Heckethorn Manufacturing Company et de Mistras Holdings. M. Dickinson détient un J.D. et un M.B.A. de l'University of Chicago ainsi qu'un baccalauréat en génie mécanique et en science des matériaux, avec grande distinction de Duke University.



James J. Forese, Fiduciaire

M. Forese s'est joint au Conseil d'administration du Fonds de revenu BFI Canada en janvier 2005. Il est associé à l'exploitation et Chef de l'exploitation de Thayer Capital Partners. Il est membre du Conseil d'administration d'IESI depuis 2003. Avant de se joindre à Thayer, M. Forese était président et chef de la direction d'IKON Office Solutions. Auparavant, il avait œuvré pendant 36 ans au sein d'IBM Corporation, dont le plus récent titre fut président de la société. M. Forese siège au Conseil d'administration d'American Management Systems, de NUI Corporation, de Spherion Corporation, de The Concours Group, d'Educational Resources/Sunburst Technologies, d'Ixonix, de Suntron Corporation, de TEAC Aerospace Technologies et d'Anheuser-Busch Companies, Inc. M. Forese détient un baccalauréat en génie électrique du Rensselaer Polytechnic Institute et un M.B.A. du Massachusetts Institute of Technology.



Daniel R. Milliard, Fiduciaire

M. Milliard possède de nombreuses années d'expérience dans le domaine de la gestion. Il s'est joint au Conseil d'administration du Fonds de revenu BFI Canada en 2002. Dernièrement, il était chef de la direction par intérim de Natural Convergence Inc., chef de la direction de GT Group Telecom Inc. et vice-président du Conseil. Il est également président et l'un des administrateurs de Hyperion Communications (aujourd'hui Tel-Cove Communications Inc.).



Joseph H. Wright, Fiduciaire

M. Wright s'est joint au Fonds de revenu BFI Canada en 2002. Il est associé directeur de Barnagain Capital. M. Wright est également le président et un des fiduciaires de O&Y REIT. Il siège au Conseil d'administration de plusieurs importantes sociétés canadiennes, notamment Loblaw Companies Limited, President's Choice Bank, Call-Net Enterprises Inc., Hip Interactive Inc. et Sarnia Hydro/Bluewater Power. Il est également un fiduciaire de Trustee of Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust.

Direction supérieure

Keith Carrigan

Président et Chef de la direction
BFI Canada

Mickey Flood

Vice-président directeur, BFI Canada
Président et Chef de la direction, IESI Corporation

Joe Quarin

Administrateur supérieur des affaires financières
BFI Canada

Tom Cowee

Vice-président, Intégration, BFI Canada
Vice-président principal et Administrateur supérieur des affaires financières, IESI

Howard Goldby

Vice-président, Environnement, santé et sécurité
BFI Canada

Tom Brown

Vice-président principal et Chef de l'exploitation, IESI

William Chyfetz

Vice-président, Chef du contentieux et Secrétaire
BFI Canada

Lawrence McGee

Vice-président principal et Chef du développement, IESI

Tom Fowler

Vice-président principal et Chef du contentieux, IESI

Martin Irish

Vice-président, Ontario et Manitoba
BFI Canada

Yves Normandin

Vice-président, Québec
BFI Canada

Harold Richardson

Vice-président, Alberta
BFI Canada

Joe Rajotte

Vice-président, Colombie-Britannique
BFI Canada

Renseignements sur la Société

Siège social

Fonds de revenu BFI Canada
135 Queens Place Drive, bureau 300
Toronto (Ontario) M9W 6V1
Téléphone : (416) 741-5221
Télécopieur : (416) 741-4565
Site Web : www.bficanada.com

Relations avec les investisseurs

Pour plus de renseignements au sujet de BFI Canada, ou pour faire partie de la liste d'envoi pour les rapports trimestriels et les communiqués de presse, veuillez communiquer avec :
Anne MacMicken, Directrice, Relations avec les investisseurs et les employés
Téléphone : (416) 741-5221
Courriel : investorrelations@bficanada.com

Vérificateurs

Deloitte & Touche s.l.r.
Toronto (Ontario)

Avocats

Torys LLP
Toronto (Ontario)

Parts inscrites en bourse

Bourse de Toronto
Symbole : BFC.UN

Agent des transferts et des registres

Computershare Trust Company of Canada
100 avenue University
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Assemblée annuelle des porteurs de parts

Judi le 12 mai 2005, à 14 h 00 (heure de l'Est)
The TSX Gallery
The Exchange Tower, 130 rue King ouest
Toronto (Ontario)

Nous aimerions remercier les personnes suivantes, qui nous ont donné l'autorisation de publier leur photo dans ce rapport :
Rena Wong, Daniel Delgado, Mario Marcucci, Carmelina Eliseo, Izzie Abrams, Carolyn Andrews, Dave Rebelo, Tony Alonzi, John Almeida, Adriana Strimaitis, Mickey Flood, Kelsey Flood, Colin Joseph, Cliff Lechow, Joe Quarin, Adam Quarin et l'équipe de soccer « BFI Canada Boomers ».



CE RAPPORT ANNUEL EST IMPRIMÉ SUR DU PAPIER FABRIQUÉ À L'AIDE D'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE ÉOLIENNE.
LE PAPIER EST AUSSI FABRIQUÉ AVEC DES FIBRES 100 % RECYCLÉES, ET SANS BLANCHIMENT AU CHLORE.

« L'expérience que nous avons vécue avec BFI Canada a été très positive. La société a su répondre à nos besoins et faire tous les efforts nécessaires pour bien exécuter le travail. »

David Schaaf P. ing.
Directeur, déchets solides
Ville de Lethbridge (Alberta)

« IESI a remporté la soumission pour la Ville d'Oakland par le biais d'un processus de soumission concurrentiel; nous avons estimé que ses tarifs étaient concurrentiels en fonction du marché et équitables pour les citoyens d'Oakland. Nous anticipons avec plaisir une longue relation avec cette société. »

Kathy Yahl
Administratrice municipale
Ville d'Oakland (Missouri)

« Il me fait plaisir de recommander les services d'IESI. La Ville de Rowlett est très satisfaite de ses nouveaux partenaires. »

C. Shane Johnson
Maire
Rowlett (Texas)

« (IESI) a, sans aucun doute, satisfait ses engagements envers la Ville en vertu du contrat; elle s'est avérée être un exploitant de décharge responsable et sensible à l'environnement, et est devenue un membre très apprécié de notre communauté. »

Joe M. Tison
Maire
Ville de Weatherford (Texas)

« Au nom du conseil municipal, des employés de l'hôtel de ville et des résidents de Des Peres, je souhaite remercier personnellement l'équipe d'IESI pour la qualité du service dont vous avez fait preuve en ce premier mois de prestation de services d'hygiène publique à notre communauté. »

Rick Lahr
Maire
Ville de Des Peres (Missouri)

« Depuis trois ans, nous accordons le contrat d'élimination des déchets et de recyclage à Cora Dawson de BFI, et nous possédons environ vingt centres commerciaux et immeubles de bureaux que cette société dessert. Nous sommes très satisfaits de leur service... »

D.E. (Dan) Johnsen
Président - Gestionnaire immobilier
Anchor Management, Calgary (Alberta)

« J'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier, vous et votre personnel, de l'expérience agréable vécue par mes employés depuis que BFI Canada a repris le contrat de collecte frontal dans les districts de l'est et du nord. »

Gerry Martell
Directeur, soutien à l'exploitation
Districts de l'est et du nord
Toronto Works and Emergency Services
Toronto (Ontario)

« Je vous écris cette brève note pour dire merci à BFI Canada pour l'appui que vous avez apporté à notre programme de sensibilisation des enfants d'âge scolaire, *The Fourth R*. Les stencils sur le recyclage et les fourre-tout miniatures que vous nous avez donnés pour distribuer ont remporté un franc succès auprès des enfants! Leurs yeux s'illuminent lorsque je leur dis que chacun d'entre eux recevra quelque chose pour leur faire penser de Réduire, Réutiliser, Recycler et Repenser leurs habitudes de production de déchets. »

Gina MacArthur
Coordonnatrice de l'éducation du public
Département des opérations,
Ville de Kingston (Ontario)

« Je vous écrit cette lettre pour vous remercier, vous et votre société, de la gentillesse que vous nous avez démontrée en nous permettant de visiter vos bureaux. Cette visite a sensibilisé les étudiants aux diverse questions qui affectent l'environnement, l'économie et la société, et cette sensibilisation concrète est très importante pour nous... »

Inés Escriva
École secondaire Le Sentier
Mirabel (Québec)

« Merci beaucoup pour la visite fantastique... elle est tellement appréciée toutes les années. Nos élèves reviennent à l'école pleins d'idées pour de nouveaux projets. Ils ne regardent plus leurs fourchettes en plastique avec les mêmes yeux! »

Esther Sauro et Danielle Cossette
École Val des Arbres
Duvernay, Laval (Québec)

« Quelle équipe fantastique vous avez! MERCI, MERCI, MERCI... Un merci tout spécial à la répartitrice (Karen) et à vos chauffeurs d'avoir ajouté Ethan Allen Home Interiors si rapidement à votre routine et en faisant des ramassages additionnels avec aussi peu de préavis. Votre équipe est exceptionnelle... chauffeurs et répartitrice compris... »

Gary Thibault
Ethan Allen
Calgary (Alberta)

Ce qu'ils ont dit au sujet de

